

みんなくりポジトリ

国立民族学博物館学術情報リポジトリ National Museum of Ethnology

Dynamique politique des Etats traditionnels sous l'Indirect Rule : du pouvoir à l'autorité : étude de cas du Lamidat de Rey-Bouba

メタデータ	言語: eng 出版者: 公開日: 2009-04-28 キーワード (Ja): キーワード (En): 作成者: 嶋田, 義仁 メールアドレス: 所属:
URL	https://doi.org/10.15021/00003325

**Dynamique politique des États traditionnels sous
l'Indirect Rule: du pouvoir à l'autorité
—étude de cas du Lamidat de Rey-Bouba—**

YOSHIHITO SHIMADA
Shizuoka University

Le véritable fonctionnaire, ..., ne doit pas faire de politique, justement en vertu de sa vocation: il doit administrer, avant tout de façon non partisane. [WEBER 1959: 128]

This paper analyzes the political dynamics of the Lamidate of Rey-Bouba, one of the Fulbe states on Northern Cameroon, situated in the upper Benue River, and separated by the Adamawa Plateau from Atlantic coast, where a typical Indirect Rule was successively applied by the German and French colonial governments. Since the Lamidate of Rey Bouba belonged to an economically relatively unprofitable colony, Direct Rule was not applied there. As a consequence, colonial governments exploited the well-organized system of this Fulbe state to rule via Indirect Rule.

The political dynamics of the Lamidate of Rey-Bouba was dependent not only on exterior factors (colonial rule), but also on interior properties.

Indirect Rule constitutes an exterior factor. It is political domination, and not the coexistence of colonial and indigenous governments as Victor Azarya describes it. We clarify this structure of political domination by two pairs of notion, politics/administration, and power/authority, which Max Weber and M.G. Smith introduced into their analysis of governmental structure. Power concerns the direction or orientation of government, whereas administrative authority only implies the execution of administrative orders. Under Indirect Rule, the indigenous government becomes an administrative organ of the colonial government, deprived of political power; only administrative authority is at its disposition.

One apparent effect of this transformation was a centralisation of the state's system, on the top of which is the *Laamd'o* (chief of the Lamidate) as the highest authority in the administration. The relationship between the population and the *Laamd'o*'s authority became more important, which increased the personal relationship which characterized domination systems of traditional states.

But this apparent reinforcement of the *Laamd'o*'s status was not that of political chief. The *Laamd'o*'s status in the Lamidate system was ambiguous: he was both the political and administrative head. Yet it is only his status as administrative head that was reinforced by Indirect Rule. The centralized system is not a political, but an administrative one.

Contrary to the *Laamdo* the Fulbe were not politically favored by Indirect Rule, even at the level of administrative authority for the Fulbe as dominant group of the Lamidate constituted political groups rather than an administrative one and their existence as a political group was contradictory to colonial domination. Economically, they were the most exploited people; heavy taxes were imposed on them and their cattle, since the latter was of great commercial value. For the same reason, however, their adaptation to a monetary economy, which colonial administration was eager to introduce, was easy. On the other hand, cultivators, *maccube* (slaves) or *kirdis* (pagans), were not taxed so heavily. But this made them more dependent on the *Laamdo*'s authority. Inhabiting an inland basin difficult to exploit economically, these cultivators had few sources of income except for their own labour. They were thus subjected to forced labour and to a forced system of commercial crop production through the intermediary of the Lamidate system, whereas the Fulbe were free of their obligations owing to their own economic resources, primarily livestock. We can therefore conclude that Fulbe's adaptation to the modernization process under Indirect Rule owed its success, if it can be regarded as such, to their livestock economy, but not to the favorite policies that Indirect Rule offered to them.

INTRODUCTION

1) But et méthode

Nous traitons ici de la dynamique politique des États traditionnels africains ayant connu un processus de modernisation sous l'Indirect Rule. Plus généralement, il s'agit de la dynamique sociale déterminée par le jeu des relations externes. Comme G. Balandier l'a souligné les théories classiques européennes du développement s'inspirent essentiellement de l'immanentisme.¹⁾ Toutefois, quand on regarde la réalité des processus de modernisation dans le monde, la plupart ont été fortement dominés ou déterminés par les influences externes, surtout celle de l'expansion européenne. Donc, pour les mieux comprendre dans leurs formes particulières il est nécessaire d'élaborer une théorie du développement détachée de l'immanentisme mais sans tomber dans le simple déterminisme de la causalité externe. Notre étude a pour but d'y contribuer en ce qui concerne le niveau théorique.

Notre cas d'étude est fourni par les États Foulbé ou Peul, appelés "Lamidats" en peul, du Nord-Cameroun, plus particulièrement, celui de Rey-Bouba. Les États Foulbé du Nord-Cameroun se répartissent en trois régions: Diamaré, Bassin de la Bénoué, Plateau de l'Adamaoua.²⁾ Le Lamidat de Rey-Bouba se situe dans le Bassin

1) "Le modèle du développement, tel qu'il fut conçu par les grands théoriciens—Condorcet, Comte, Marx, Spencer—manifeste l'action totale du principe d'immanence; il réfère à des systèmes sociaux largement dépourvus d'extériorité" [BALANDIER 1971b: 22].

2) Pour désigner ce plateau, nous écrivons "Adamaoua", tandis que nous employons le mot d'Adamawa pour désigner l'Emirat de l'Adamawa

de la Bénoué. J. Lombard reconnaît deux formes d'administration indirecte: l'une s'exerçant par l'intermédiaire des chefs traditionnels et l'autre s'appuyant à la fois sur les dirigeants et les institutions collectives coutumières [LOMBARD: 159-160]. Notre cas relève de la première catégorie.

Cette étude se fonde principalement sur des documents recueillis aux Archives Nationales de Yaoundé pendant notre séjour au Cameroun de novembre 1979 à novembre 1980: documents administratifs français de l'Entre-deux-guerres. Notre étude se limite donc à l'analyse des politiques coloniales pratiquées à cette époque vis-à-vis des Lamidats du Nord-Cameroun et à celle de la transformation des structures politiques de ceux-ci suscitée par celles-là, bien que nous touchions à l'époque allemande dans la mesure où les documents disponibles nous le permettent.

Mais nous ne pouvons ici entrer dans une analyse détaillée de la structure politique interne des Lamidats; celle-ci fera l'objet d'une autre étude qui se fonde sur les documents recueillis lors de notre recherche sur le terrain dans le Lamidat de Rey-Bouba, à laquelle la plus grande partie du séjour au Cameroun fut consacrée (neuf mois et demi). Bien que très rapidement, nous avons pu faire le tour de Sokoto auquel ont appartenu les Lamidats du Nord-Cameroun. Avant d'arriver au Cameroun, notre avion s'étant arrêté à Niamey, nous avons pris, au delà de cette ville, une voie terrestre: Niamey—Maradi—Kano—Maidougouri—Maroua; notre itinéraire par terre s'est poursuivi jusqu'à une ville de la côte atlantique, Edéa. Lors du retour du Cameroun, nous avons pris d'abord la route fluviale en barque entre Garoua et Giméta (Yola)—ancien ne route de pénétration vers le Nord-Cameroun—, puis, nous avons une nouvelle fois traversé le Nigeria pour prendre l'avion à Niamey, en passant par Yola—Gombé—Baouchi—Kano—Sokoto—Birnin g'Konni—Niamey. Alors que les observations que ces longs voyages terrestres et le travail sur terrain dans le Lamidat de Rey-Bouba nous ont apporté ne font pas l'objet de l'analyse de cette étude, elles constituent le fondement solide de celle-ci.

Notre étude est non seulement théorique, mais aussi documentaire, parce qu'il y a peu d'études sur le problème concerné. Nous n'hésiterons donc pas à citer les documents qui nous semblent importants.

2) Cadre théorique

L'existence des Etats traditionnels comme ceux du Nord-Cameroun sous le régime de l'Etat moderne soulève des problèmes que l'on pose souvent en termes de tradition et de modernisation. Mais il ne s'agit pas en fait d'un antagonisme entre deux étapes d'une évolution sociale ou politique. Les États traditionnels ont aussi suivi leur propre processus de modernisation depuis l'arrivée du colonialisme. Plus exactement, en tant qu'organes d'administration coloniale, ils ont joué le rôle de promoteur de la modernisation des sociétés colonisées. Par conséquent, si l'existence des Etats traditionnels soulève quelques problèmes, la mise en question de ceux-ci doit être faite en fonction d'un mode particulier de modernisation obligée pour ces Etats sous l'Indirect Rule. Le processus de modernisation déclenché par le colonialisme ne s'est pas réalisé sans violence, ni contradiction. Nous ne pensons

pas que celles-ci soient restées étrangères au processus de modernisation des Etats traditionnels. Les problèmes actuels de ces Etats sont donc à considérer comme ceux plus ou moins internes au colonialisme.

Pour bien mettre en valeur ces aspects, il est d'abord nécessaire de bien formuler le mode particulier de modernisation de ces Etats. Nous tentons de le faire par les deux couples de notions analytiques: *pouvoir/autorité, domination bureaucratique/ domination personnelle*.

(1) POUVOIR ET AUTORITE

L'Indirect Rule reste un moyen de domination coloniale, bien qu'il accorde une relative autonomie aux Etats traditionnels. Il a le même effet d'en affaiblir la force que les autres systèmes d'administration coloniale. Toutefois, son système de domination par l'intermédiaire des Etats traditionnels rend difficile la reconnaissance de son essence comme tel et celle de l'effet fondamental qu'il entraîne dans ces Etats. La structure de domination de ce système, fondamentalement colonialiste, peut être expliquée toutefois par la distinction analytique entre les deux notions de force: *pouvoir* et *autorité*.

Notons d'abord le double rapport de domination dans lequel entrent les Etats traditionnels sous l'Indirect Rule: d'une part, ceux-ci exercent une force de domination sur leurs populations; d'autre part, ils subissent la force de domination des gouvernements coloniaux. Ce double rapport les met dans une position ambiguë. Mais il n'est jamais ambigu pour les gouvernements coloniaux, car c'est par un rapport hiérarchisé que ceux-ci dominent les sociétés colonisées. Même si le statut des chefs d'Etat et leur système étatique ont été renforcés sous l'Indirect Rule, ils ne l'ont jamais été au détriment des gouvernements coloniaux. Leur renforcement conforte la situation coloniale en tant que domination totale des sociétés colonisées par les sociétés coloniales. La situation coloniale ainsi établie en Afrique noire était forte et radicale; elle a offert des cadres étatiques aux nouveaux Etats indépendants qui ne correspondent jamais aux Etats traditionnels.

Les deux forces qui interviennent dans ce double rapport sont en effet de qualités différentes entre elles. La force des Etats traditionnels sur leurs peuples est celle dont la direction était auparavant donnée et contrôlée par les gouvernements coloniaux: ce n'est qu'une force déléguée aux premiers par les seconds. Quant à la force dont les gouvernements coloniaux peuvent disposer, elle concerne la détermination elle-même de la direction ou le plan d'administration coloniale. Cette force échappe aux Etats traditionnels et tombe sous le monopole des gouvernements coloniaux.

Pour exprimer de manière distincte ces deux forces, il est préférable d'employer les termes, *pouvoir* et *autorité*: leur sens a été bien précisé par M.G. Smith dans sa définition gouvernementale bien qu'ils soient d'origine weberienne. Dans "*Le Métier et la vocation d'homme politique*", Max Weber distingue "l'homme politique" d'avec le simple "fonctionnaire": "le métier et la vocation" du premier sont consacrés à la direction de l'Etat, tandis que ceux du dernier le sont à l'administration de l'Etat. Pour Max Weber, le domaine propre à la politique est constitué par la direction de l'Etat ou l'influence que l'on exerce sur cette direction. M.G. Smith dit plus

nettement que le système politique et le système administratif sont les deux composants essentiels et analytiquement distincts du gouvernement. Le système politique est défini comme celui du pouvoir et le système administratif comme celui de l'autorité. Par conséquent, le pouvoir concerne une action politique destinée à la direction du gouvernement, tandis que l'autorité concerne une action administrative réservée à la gestion gouvernementale ou à l'exécution des ordres, auparavant décidés et donnés par les activités politiques³⁾.

La force que les Etats traditionnels peuvent exercer sous l'Indirect Rule est donc une autorité, non pas un pouvoir: ceux-ci sont privés de leur propre pouvoir par les gouvernements coloniaux. La transformation politique fondamentale des Etats traditionnels réside dans ce changement qualitatif de force du pouvoir en autorité dont ils peuvent disposer et contient aussi leur affaiblissement fondamental⁴⁾. Si ce changement n'est pas bien reconnu, on risque de prendre le renforcement de l'autorité comme un pouvoir accru des Etats traditionnels.

En apparence, ce changement qualitatif de force se traduit par la progression du caractère autoritaire et centralisateur du système étatique. Comme le soulignent M.G. Smith et Max Weber, le système administratif est autoritaire et bien organisé de par sa nature, car les activités administratives consistent à exécuter des ordres et à s'occuper d'une gestion, conformément à la direction déterminée. Par contre, le système politique est segmentaire de par sa nature: parce que c'est un système composé de groupes ou d'individus intéressés à la décision de la direction gouvernementale dans leurs propres profits. Les activités politiques sont toujours compétitives, alors que celles d'administration sont caractérisées par une soumission. Sous l'Indirect Rule, privés de leurs activités politiques, c'est-à-dire, compétitives, et transformés en organes administratifs, donc, organes de soumission, les Etats traditionnels ont développé des systèmes fortement autoritaires et centralisateurs. Ceci a donné l'apparence d'un renforcement de ces Etats. Mais en réalité, cela traduit nettement un affaiblissement politique: il est du à la transformation de ces Etats en organes administratifs; les chefs d'Etat ne sont plus véritables détenteurs du pouvoir.

(2) DOMINATION BUREAUCRATIQUE ET DOMINATION PERSONNELLE

Nous pouvons maintenant aborder le dilemme dans lequel s'enferment les Etats traditionnels sous l'Indirect Rule: il concerne le mode de domination qu'ils sont obligés d'appliquer dans une situation coloniale. Cette fois, il faut faire la distinction entre les deux notions du mode de domination, l'une fondée sur les relations de dépendance bureaucratique et l'autre sur celles de dépendance personnelle.

3) [SMITH: 15-33].

4) Lombard, malgré le titre de son livre: *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire*, n'a pas insisté sur la distinction entre ces notions. Par exemple: "Lord Lugard, qui introduisit le système de l'Indirect Rule, reconnu non seulement le pouvoir de tous les émirs." [LOMBARD: 170].

Smith lui-même n'est pas suffisamment radical dans son analyse de "Government in Zazzau" sous l'Indirect Rule: selon lui, "indirect rule was method of *political association*" [SMITH 206] (souligné par nous).

La domination coloniale est totale et coercitive. Comme l'a dit G. Balandier, la situation coloniale, instaurée entre sociétés fortement inégales, a des incidences affectant "toutes les instances de la société⁵⁾". Sous l'Indirect Rule, cette situation coloniale s'installe par le biais des Etats traditionnels. Par conséquent, à mesure que l'administration coloniale s'installe dans ces Etats, la vie des populations s'intègre de plus en plus dans le système étatique des Etats traditionnels.

Le mode de domination coloniale ainsi établi à l'intérieur des Etats traditionnels n'est pas bureaucratique. Les relations bureaucratiques, caractéristiques des Etats modernes, sont fondées sur des rapports aux statuts légalement bien précis et contractuels, elles demandent une subordination rigoureuse, mais partielle et indirecte quant aux personnes. Cependant, le mode de domination des Etats traditionnels développé sous l'Indirect Rule est total et non-contractuel, car la totalité des ordres des gouvernements coloniaux passent par les chefs-intermédiaires; il affecte donc la personnalité des populations elles-mêmes; on obéit à l'autorité comme si on le faisait à la personne des chefs. Ce mode de domination est bien un mode de caractère personnel.

Le mode de domination personnelle caractérise généralement les Etats traditionnels. Mais nous voulons insister sur le fait qu'il ait été maintenu et renforcé sous l'Indirect Rule. La domination coloniale, formellement prise, est de même nature que celle fondée sur les relations personnelles, malgré la différence des niveaux sur lesquels elles s'établissent, la première sur celui de relation inter-sociale, la seconde sur celui de relation interindividuelle. L'une et l'autre sont totales, et coercitives ou non-contractuelles. Aussi lorsque la domination coloniale est partagée au niveau des Etats traditionnels, elle se transforme en une relation de dépendance personnelle instaurée entre le chef d'Etat, responsable de l'exécution d'administration coloniale, et ses sujets. Certaines relations de dépendance personnelle actuellement en pratique dans les Etats traditionnels peuvent donc être considérées comme domination coloniale "interiorisée". Mais pour bien comprendre la persistance des relations personnelles, il apparaît également nécessaire d'expliquer la notion de "reproduction croissante" des relations personnelles pratiquées lors de l'époque précoloniale. Ces relations typiques des Etats traditionnels au sens propre du mot se maintiennent vraisemblablement même à l'époque coloniale, mais cette continuité n'est pas une simple survie: c'est une présence toujours reproduite sous la domination coloniale qui facilite et favorise ce processus. Sous l'Indirect Rule, non seulement la domination coloniale s'intériorise dans les Etats traditionnels, mais aussi il constitue une condition nécessaire à la "reproduction croissante" de la domination personnelle particulière des Etats traditionnels.

(3) RÉSUMÉ

En résumé, dans le processus de transformation des Etats traditionnels sous l'Indirect Rule, la domination coloniale est déterminante: elle est fondamentalement

5) Sur le problème général de la dépendance personnelle et de la bureaucratie, consulter [WEBER 1971: chap. III], et [BALANDIER 1967: 145-217].

totale et coercitive. En premier lieu, elle transforme les Etats traditionnels en organes d'administration coloniale, pourvus d'une plus grande autorité qu'auparavant, mais dépourvus de leur pouvoir propre. En second lieu, le mode de domination colonialiste lui-même s'intériorise dans le système de domination de ces Etats pour renforcer le caractère personnel de leur système étatique; il favorise également la reproduction de leur propre mode de domination sur lequel ils se fondaient.

C'est ce mode de domination personnelle développé sous l'Indirect Rule qui enferme les Etats traditionnels dans un dilemme car il n'est pas compatible avec le mode de domination bureaucratique adapté au capitalisme développé. Mais ce dilemme découle du colonialisme lui-même. Nous pouvons certainement considérer le colonialisme comme "force modernisante [APTER 1965]" pour les sociétés colonisées surtout celles de l'Afrique noire. Cependant, pour réaliser ses politiques modernisantes, le colonialisme a choisi un moyen de domination totale et coercitive. Ce moyen, en lui-même sans modernité, se contredit lui-même en réalisant son but: la modernisation des sociétés colonisées. Ainsi le colonialisme a-t-il été remplacé par le néo-colonialisme dont le mode de domination est moins total, moins coercitif et moins visible.

Pour éviter un malentendu, il faut ajouter que le mode de domination personnelle n'est pas synonyme d'"exaction", ni d'"abus". Une certaine compensation ne manque pas d'exister dans ce mode de domination; selon les cas, la compensation est assurée, mais de manière plus ou moins totale, ainsi que dans certains cas de colonialisme. L'essentiel est ceci: dans la mesure où ce mode de domination affecte ou vise à affecter "toutes les instances" de la personnalité comme le colonialisme affecte celles de la société, il n'est pas compatible avec le mode de domination bureaucratique moderne.

C'est dans ces cadres théoriques que se replace notre étude de cas.

3) Lamidats du Nord-Cameroun

Les Lamidats du Nord-Cameroun sont les royaumes islamiques construits pour la plupart dans la première moitié du XIX^e siècle par les Foulbé ou Peul. Ceux-ci répondirent à l'appel de Shehu Usman dan Fodio, qui déclara la guerre sainte, Jihad, en 1804 dans le pays haoussa, et réussirent à soumettre à leur hégémonie des peuples païens et même des peuples islamisés mais jugés corrompus⁶⁾. Les Lamidats ont donc fait partie du Califat de Sokoto, mais dans un rapport de vassalité à deux degrés qui en fait l'intermédiaire de l'Émirat du *Fombina* ou Adamawa fondé par Modibbo Adama⁷⁾. En effet, Shehu Usman confia à Modibbo Adama l'étendard

6) Surtout, le *jihād* de Shehu Usman est considéré comme mouvement réformateur: il fut d'abord déclaré contre le Sultan de Gobir des Haoussa en 1804. Mais dans le Nord-Cameroun, le *jihād* prit une forme de prosélytisme, car les populations y étaient pour la plupart païennes sauf celle du Royaume de Mandara et un peu des commerçants haoussa et bornouans.

7) Avant la colonisation, les appellations 'Lamidat' et 'Lamido' (Lamibé au plu.) étaient limitées à l'Emirat et l'Emir de l'Adamawa. cf. [MOHAMMADOU 1977: 71], 1978: 188.

blanc pour le Jihad du *Fombina*, région située au sud des pays haoussa et bornouans; les autres Foulbé du Fombina devaient à leur tour obtenir de la main d'Adama des étendards pour leurs propres conquêtes. Il y avait sans cesse des disputes entre Yola, capitale de l'Émirat d'Adamawa, et des États vassaux de celle-ci tels que Lamidats de Rey-Bouba et Tibati. Le rapport de vassalité n'a pas été cependant abandonné; Yola recevait périodiquement des tributs de ses États vassaux, ivoires, bœufs et esclaves⁸⁾.

Le partage arbitraire de l'Afrique provoqué par les puissances coloniales a fait éclater l'Émirat de l'Adamawa en trois colonies, anglaise, allemande et française. Le cadre territorial actuel camerounais provient à peu près de la colonie allemande; mais la défaite de l'Allemagne lors de la Première Guerre Mondiale l'en priva; le Kamerun allemand était désormais partagé entre l'Angleterre et la France, celle-ci obtenant la plus grande partie. Malgré les vicissitudes de la colonisation et de la décolonisation qui ont bouleversé ailleurs beaucoup d'États traditionnels africains, les Lamidats du Nord-Cameroun pour la plupart ont survécu jusqu'à aujourd'hui: ceci principalement parce que les gouvernements coloniaux, d'abord allemand puis français, leur ont appliqué l'Indirect Rule; le nouveau gouvernement indépendant du Cameroun a également suivi une politique similaire.

Le Lamidat de Rey-Bouba, celui-ci dont nous traitons ici plus particulièrement, est parmi les plus grands et l'un des plus puissants en forte vigueur même aujourd'hui. Il se situe dans une vaste région de la savane arbustive, soumise à un climat tropical

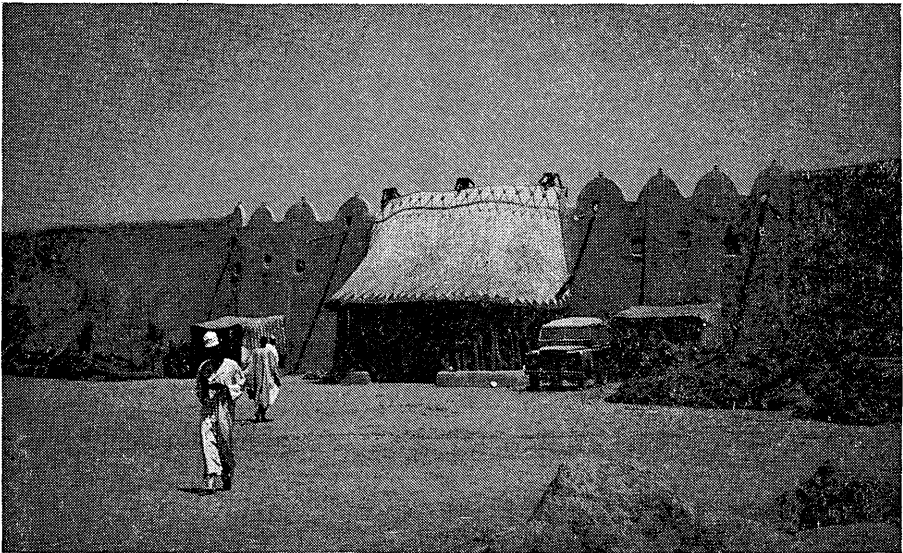


Photo. 1. Palais de Rey-Bouba [photo: P.K. EGUCHI]

8) Sur l'Empire de Sokoto, cf. [LAST], [JOHNSTON] [SMITH]. Sur l'Émirat de l'Adamawa cf. [ABUBAKAR]. Sur les Lamidats du Nord-Cameroun, cf. [LACROIX 1952, 1953] [MOHAMMADOU 1976, 1977, 1978, 1979] [STRUMPELL et BRIESEN].

du type général soudanien avec une tendance guinéenne au Sud[BOULET], la population y est très clairsemée et l'infrastructure routière peu développée, surtout dans la région méridionale. Son territoire, administré sous le régime étatique camerounais par le sous-préfet de l'arrondissement de Tcholliré, couvre le haut Bassin de la Haute-Bénoué, la vallée de la Vina, affluent du Logone Occidental, et une partie du Plateau de l'Adamaoua; il atteint une surface voisine de 36.000 km². Mais la population totale est seulement de 57.000 habitants environ (1978/1979)⁹⁾; la densité de la population est que de 1,6 habitants par km². Sa capitale, Rey-Bouba, se trouve dans le Bassin de la Haute-Bénoué, arrosé par plusieurs fleuves, donc, riches en bons pâturages; dans cette région se concentrent les Foulbé sauf ceux qui pâturent la prairie du Plateau de l'Adamaoua. Cependant, à cause de cela, Rey-Bouba doit rester hors des circuits routiers une moitié de l'année lorsque la saison des pluies s'installe: les fleuves sont taris et guéables en voiture pendant la saison sèche, mais gonflés en saison des pluies. Tcholliré, ville chef-lieu de l'arrondissement, maintient à peine une communication routière constante avec des centres urbains économiques et administratifs du Nord-Cameroun tels que Garoua et Ngaoundéré. On a pratiqué

Tableau 1. Recensement des populations du Lamidat de Rey-Bouba

1924	1926	1931	1936	1937	1938	1939
13.571	15.400	17.092	12.211	15.566	20.504	36.585

Tableau 2. Populations du Lamidat de Rey-Bouba en 1939

1) les Foulbé et habé assimilés et en majorité islamisés	
—Foulbé purs	11.882
—serviteurs	7.301
—Dama	535
—Mono	534
—Kali	114
—Galké	10
Total	20.376
2) les habé non assimilés	
—Dourou	8.941
—Laka	3.200
—Mboum	2.458
—Baya	1.610
Total	16.209
Total	36.585

Source: rapport de tournée du 8 fév. au 18 mars 1939

9) d'après les documents de la sous-préfecture de Tcholliré.

un Indirect Rule typique dans ce Lamidat: jusqu'en 1939, année de l'éclatement de la Seconde Guerre Mondiale, n'avaient été effectuées que des tournées d'administrateurs partielles sur le vaste territoire du Lamidat, limitées à la partie septentrionale proche de Garoua, et seule une moitié de la population avait été recensée (cf. Tableau 1,2). C'est en 1954 que ce vaste Lamidat connut l'installation du premier administrateur, Rodriques, à Tcholliré. L'administration actuelle de l'arrondissement s'effectue avec le fort concours du Lamido comme auxiliaire du sous-préfet¹⁰⁾.

1. CONDITIONS DE L'INDIRECT RULE

Nous aborderons tout d'abord les conditions dans lesquelles l'Indirect Rule a été pratiqué viv-à-vis des Lamidats du Nord-Cameroun. Par ceci, nous préciserons leur situation particulière.

1) L'isolement géographique et le facteur politique

La première condition pour l'application de l'Indirect Rule aux Lamidats du Nord-Cameroun est l'isolement géographique de celui-ci par rapport à la côte atlantique, base européenne de pénétration dans l'intérieur africain. Le Nord-Cameroun se situe au coeur du Continent africain, occupant la partie méridionale de la vaste Cuvette intérieure du Lac Tchad, le Bassin de la Haute Bénoué et le Plateau de l'Adamaoua, barrière imposante entre la côte atlantique et le Nord-Cameroun.

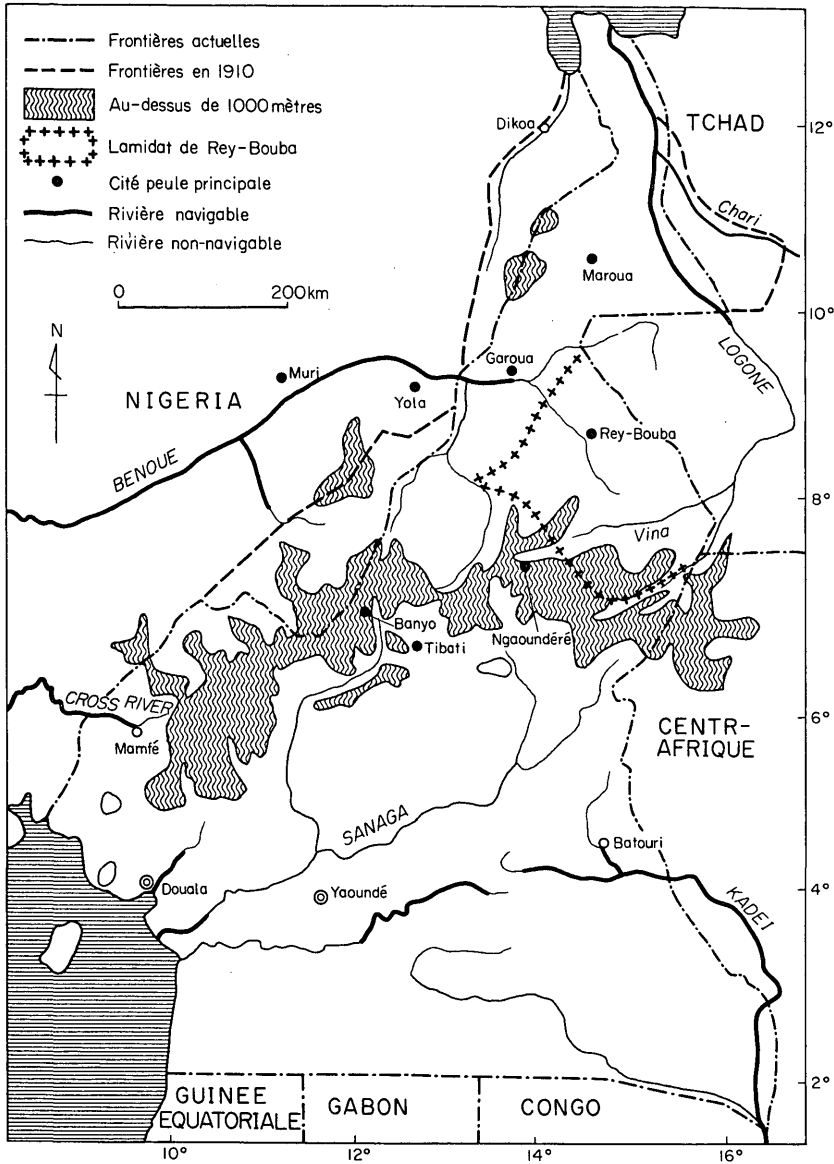
Ainsi, les premiers explorateurs européens tels, Clapperton et Denhams, Barth, Nachtigel, Vogel, y parvinrent tous par voie transsaharienne. Le Nord-Cameroun appartient à la région dont le partage colonial, appelé "la course au Tchad", constitua une des dernières phases de la colonisation africaine.

L'isolement du Nord-Cameroun devint d'autant plus sérieux que celui-ci fut colonisé par l'Allemagne: le Nord-Cameroun fut unifié politiquement au Sud-Cameroun, avec lequel il n'avait eu que peu de relations historiques, le Plateau de l'Adamaoua empêchant les communications entre ces deux régions. Même les marchandises qui descendaient avec les colporteurs haoussa vers le Sud n'arrivaient pas au Kamerun allemand côtier au début de l'époque allemande: elles descendaient le long de la Cross River ou de la Sangha, affluent du Congo, arrivant donc au Nigéria anglais dans le premier cas, au Congo français dans le second¹¹⁾. (cf. Carte 1)

La colonisation allemande du Nord-Cameroun offre un cas typique du partage de l'Afrique, fait sans égard aux situations proprement africaines, ni politique, ni culturelle, ni économique, ni géographique: l'Allemagne obtint le Nord-Cameroun par une série de négociations diplomatiques avec d'autres puissances. Le 14, juillet 1884, juste avant la Conférence de Berlin où les quatorze Etats posèrent les règles générales pour le partage de l'Afrique, l'Allemagne contracta un traité avec les chefs des Douala, peuples n'occupant qu'un débouché du Wouri. Elle gagna ensuite

10) Sur la tradition orale du Lamidat de Rey-Bouba, voir [MOHAMMADOU 1979].

1) cf. [CHILVER] [JOHNSON] Partant de Yola, Mizon a suivi la route commerciale pour arriver au Congo Français: cf. [MIZON 1895, 1896].



Carte 1. Cameroun: Lamidat de Rey-Bouba

le droit virtuel de colonisation sur le Nord-Cameroun, lorsqu'elle réussit à faire accepter à la Conférence de Berlin la doctrine allemande sur l'Hinterland, doctrine donnant la priorité aux puissances coloniales installées sur une côte pour la colonisation de son Hinterland²⁾. Pour assurer cette priorité au Cameroun, elle conclut

2) cf. Acte général dressé à Berlin, le 16 février 1885, Chapitre VI (Déclaration relative aux conditions essentielles à remplir pour que des occupations nouvelles sur les côtes du continent africain soient considérées comme effectives).

des traités successifs soit conventions soit accords, avec l'Angleterre (1886, 1890) et la France (1885)[NJOYA], [BRUTSCH].

Mais, en fait, le Nord-Cameroun appartenait plutôt à l'Hinterland du Nigéria anglais: les fleuves navigables du Niger et de la Bénoué servaient de route de pénétration. Ce sont les anglais et les français qui parvinrent les premiers à pénétrer l'Hinterland théorique du Kamerun Allemand et à établir contact avec Yola, gouvernement de l'Émirat de l'Adamawa. D'une part, William Wallace, représentant du "National African Company", futur "Royal Niger Company", visita Yola dès 1883, et obtint un permis de commerce; il construisit son poste commercial à Garoua en 1887³⁾. D'autre part, le lieutenant Mizon, chargé d'une mission française devant parvenir au Lac Tchad par la route de la Bénoué, arriva à Yola en 1891; il réussit à persuader l'Emir de Yola, menacé économiquement et politiquement par le Royal Niger Company, de signer le traité de protectorat avec la France, en s'engageant à lui fournir une aide militaire [MIZON 1896: 165-366]; après avoir traversé le Plateau de l'Adamaoua et établi une liaison entre Yola et le Congo français, il retourna à Yola et obtint la signature de l'Emir pour le traité de protectorat en 1893; il contracta aussi avec l'Emir de Mouri [MIZON 1895; 1896: 365-366].

Les traités que Mizon réussit par "persuasion" à faire signer à deux Emirs furent néanmoins anéantis par l'accord germano-britannique contracté en novembre 1893. L'Allemagne contracta ensuite en 1894 un accord avec la France et fixa la frontière, Kamerun allemand-Tchad français. C'est ainsi qu'elle obtint le Nord-Cameroun sans conquête.

La conquête effective du Nord-Cameroun devait attendre jusqu'en 1901. Profitant de l'attaque anglaise de Yola, l'Allemagne mena des conquêtes militaires contre les Lamidats sous la sphère d'influence allemande, dont la zone avait été délimitée par les deux accords précédents. La pacification approximative prit fin en 1902, 18 ans après la prise allemande d'une embouchure du Wouri. L'ère allemande durra à peine 10 ans au Nord-Cameroun. L'Allemagne n'eut pas le temps suffisant pour mettre en place son administration au Nord-Cameroun.

2) Difficulté de l'exploitation économique

Etant confié comme faux Hinterland au Sud-Cameroun, le Nord-Cameroun devait rencontrer des difficultés d'autant plus graves pour ses moyens d'évacuation. Ceci le priva des intérêts nécessaires à son exploitation coloniale sous l'administration directe qui demande beaucoup d'investissements⁴⁾. Cette condition économique favorisa le choix de l'Indirect Rule, même pour la France qui était encline à l'administration assimilatrice.

3) [ABUBAKAR: 134-135] Sur le Royal Niger Company, voir [NEWBURY]

4) Von Morgen écrit: "Nos adversaires nous posent les questions que tirons-nous donc des colonies? Elles ne font que coûter et ne rapportent rien ou presque" [MORGEN: 214]

Or pour arriver à Kusseri, ville de l'extrême nord, partant de Douala, quarante-sept journées de voyage étaient nécessaires à l'époque allemande [CORNEVIN 1974: 566].

Bruneau de Laborie, ayant conduit en 1922, la première mission française “du Cameroun au Caire par le désert de Libye”, rapporte la situation du Cameroun comme suit. “Le bétail, la noix de karité, les arachides, la gomme arabique, la cire, le coton, le miel, le riz, le kapok sont parmi les principales richesses exploitées de la région. Il est, en outre, vraisemblable que des populations sérieuses y donneraient des résultats. Mais le problème des moyens de transport se présente ici d’une manière peu satisfaisante, et grève l’exportation—lorsqu’elle est possible—de frais qu’ un très petit nombre de produits sont à même de supporter. Ainsi que dans toute la partie du Cameroun où l’existence de chefs puissants permet l’application de ce procédé, l’administration, à Garoua et dans la région avoisinante, est laissée aux lamidos pour une large part [BRUNEAU: 95-96].”

Ce n’est qu’en 1929, 27 ans après la colonisation allemande du Nord-Cameroun et 13 ans après la prise française, qu’une route carrossable atteint Garoua, ville centrale du Nord-Cameroun, partant de Yaoundé⁵⁾, mais seulement jusqu’à Garoua; au delà de cette ville n’existait encore en 1950 qu’une route saisonnière périodiquement accessible aux automobiles [ROQUE: 295]. De plus, la route Yaoundé-Garoua ne pouvait pas servir de route d’évacuation. Ainsi, le Nord-Cameroun ne posséda pas pendant longtemps sa propre voie d’évacuation. Il dépendait des deux voies internationales jusqu’ en 1967: la voie fluviale de la Bénoué, saisonnière et navigable seulement trois mois de mi-juillet à mi-octobre [DARNAULT] ou pendant deux mois



Photo. 2. Port de Garoua

5) Rapport de tournée du 24 nov. au 31 déc. 1938.

d'août à septembre [ROUPSARD]⁶⁾, dont le transport était le monopole du Royal Niger Company d'Angleterre et la voie ferroviaire totalement nigérienne partant de Kano. Le déclenchement de la guerre civile nigérienne en 1967 a obligé le Cameroun à exploiter sa propre voie. Mais il fallut attendre jusqu'en 1974 pour que le Nord-Cameroun obtint sa propre route nationale d'évacuation, reliée par le chemin de fer Douala-Ngaoundéré et la route bitumée Ngaoundéré-Garoua; le bitumage de la route Garoua-Kusseri vient d'être achevé en 1979. Le Cameroun ne possède pas encore de route bitumée reliant la région septentrionale avec la région littorale. En tout cas, c'est le nouvel Etat indépendant qui a unifié les deux régions séparées par des barrières naturelles en un seul cadre économique.

L'exploitation économique du Nord-Cameroun ne commence que dans les années trente avec la vulgarisation de la culture des arachides. La culture du coton comme plante industrielle n'avait pas été introduite systématiquement au Nord-Cameroun avant la Seconde Guerre Mondiale, bien que les Allemands l'aient tentée en construisant une station cotonnière à Pitoa. Jusqu'aux années trente, les produits exportés du Nord-Cameroun se limitaient, mis à part le bétail qui était exporté sur pied, à quelques produits de cueillette, particulièrement, la gomme arabique et la noix de karité (cf. Tableau 3). L'arachide est devenue une culture obligatoire à partir de 1936 avec imposition de surfaces par canton et par village en fonction du nombre d'imposables⁷⁾. Mais, "il ne saurait être question, pour des raisons diverses

Tableau 3. Les produits exportés au port de Garoua (en tonnes)

	1912	1925	1936	(1940	1944*)	1951
gomme arabique	244	445	—	—	—	—
noix de karité	107	29	—	—	—	—
peau de boeuf	—	8	—	—	—	—
sésame	—	4	—	—	—	—
gutta-percha	1	2	—	—	—	—
caouthouc	—	1	—	—	—	—
arachide	—	—	5132	9279	422	4944
coton**	—	24	2513	—	—	8585
divers	—	—	326	—	—	—
Textaux	332	513	7971			13610

Sources: ROUPSARD,, M., p. 169

: * CAMEROUN TOGO, p. 189

** cotons exportés pour la plupart du Tchad.

6) Mais en mi-novembre 1980, nous avons pu descendre sur la Bénoué en bateau, de Garoua jusqu'à Giméta, mais en rencontrant beaucoup de difficultés à cause du niveau diminué de l'eau; 1,5 mètres de profondeur constituait la limite de navigation.

7) Sur le coton et l'arachide du Nord-Cameroun, voir [CABOT: 258-263] [GUILLARD: 269-293]

(démographie et surtout conditions d'évacuation), de rivaliser jamais avec un pays producteur comme le Sénégal. Il s'agissait de trouver un produit exploitable susceptible d'apporter de l'argent 'frais' à des populations primitives, restées jusqu'alors complètement en dehors des circuits commerciaux, et aussi d'améliorer leur régime [LEMBEZAT: 145]."

3) Politiques coloniales de métropoles

La troisième condition pour l'application de l'Indirect Rule aux Lamidats du Nord-Cameroun concerne les politiques de métropoles. L'Allemagne restait inactive, parfois hostile à l'exploitation coloniale [LABOURET: v-vi] [STUMPF: 15] Selon Victor Chazelas, "colonie acquise, diplomatiquement, avec aisance et sans tapage, militairement, avec lenteur et sans panache, le Cameroun pendant longtemps n'intéressa en Allemagne que des milieux limités [CHAZELAS: 52], Il n'y avait que trente fonctionnaires européens en 1891 [VON MORGEN: 206]. La somme totale de l'exportation en 1898 ne dépassa pas le budget annuel de l'Université de Berlin de la même année; elle fut bien inférieure au millième de la valeur totale de l'importation allemande [GANN: 228]. Von Zimmer qualifia le Cameroun de "colonie négligée" en 1913 [MARTIN 1916: 86].

Le Cameroun vit un développement économique et l'annexion du Nord-Cameroun au Sud sous le gouverneur Von Puttkamer (1895-1907); mais celui-ci manquait souvent de loyauté envers Berlin et finit par être renvoyé de son poste à cause de son administration trop rigoureuse⁸). Après le traité du 4 novembre 1911, qui donna au Cameroun un nouveau territoire d'environ 278,000 km² cédé par la France en échange des droits allemands sur le Maroc, l'opinion publique de l'Allemagne commença, mais très tardivement, à s'intéresser à l'exploitation coloniale du Neues-Kamerun. Quant au Nord-Cameroun, pour faciliter la pénétration commerciale, la Niger-Bénoué Transport "Gesellschaft" fut créé à Hambourg en 1914, c'est-à-dire, juste avant l'éclatement de la Grande Guerre; il n'eut pas le temps de s'installer [CHAZELAS: 68]. Le Nord-Cameroun restait toujours sous l'administration des Residents, tandis que la Région littorale passait à l'administration civile.

Quant à la politique française, d'abord, devant les nécessités militaires qui absorbaient toutes les forces de la métropole pour la Première Guerre Mondiale, elle devait observer la plus grande économie d'hommes et de moyens dans les territoires d'outre-mer; l'administration française dans le Nord-Cameroun devait souffrir de la "grande pénurie de cadres" durant et immédiatement après la guerre [LACROIX 1952: 51]. Ainsi, l'administration directe, à laquelle la politique française était toujours favorable était impossible à établir. Après cela, comme le Cameroun reçut en 1922 le statut de territoire sous mandat de la Société des Nations, la France dut respecter certains principes qui l'empêchaient de traiter celui-là comme son propre territoire. D'un autre côté, la politique coloniale française elle-même s'est progressivement orientée dans sa totalité vers un système

8) [HAUSEN] [cité par STUMPF: 15]

visant à "l'institution d'une véritable administration indigène", ce changement résulte de deux crises mondiales, d'abord, celle de la Première Guerre Mondiale, puis celle de la crise économique mondiale, qui ont suscité une atmosphère anticoloniale [LOMBARD: 124-126]. Tout ceci favorisa, même pendant l'ère française, l'emploi de l'Indirect Rule sur les Lamidats dans le sillage de l'Allemagne.

4) Etat à gouvernement centralisé

Les conditions sociologiques des sociétés colonisées sont aussi très importantes dans le choix du système d'administration pratiqué.

L'existence d'un système étatique bien organisé est une des conditions nécessaires pour l'Indirect Rule. Les Lamidats, issus de la conquête religieuse exigeant un système solide quant aux niveaux militaire et idéologique, remplitaient suffisamment cette condition, malgré quelques dissensions internes concernant la succession au trône et des peuples païens insoumis sur leurs périphéries. Selon Cornevin, les Allemands admiraient l'Islam et étaient fascinés par les cavaleries des Foulbé [CORNEVIN 1969: 400]; ceci était vrai aussi pour les Français. Mais il ne faut pas oublier l'importance des fantassins composés de tireurs à l'arc (*bigawla*) et boucliers (*kacalla*): ce sont des guerriers au statut d'esclave (*maccube*), mais leur importance militaire n'a pas été moindre que celle des cavaleries foulbé dans les régions où le climat soudanien humide et la topographie parcourue de nombreuses rivières ainsi que les mouches tsé-tsés excluent l'exploitation développée des chevaux⁹⁾; de plus, leur loyauté a été telle, que l'on a chanté, "quand le *laamiido* leur ordonne de s'arrêter, ils font halte au coude à coude et même s'ils ont alors trouvé une tête de serpent, pas un ne bouge. Quand il leur ordonne de marcher, ils partent alors en colonne,..." [LAROIX 1965: 157]"

Etats théocratiques fondés sur l'Islam, ils ont possédé aussi une classe dominante de lettrés arabes, marabouts, dans leur système étatique. La capacité de ceux-ci a rendu possible une communication indirecte par correspondance entre les Lamibé et les administrateurs ainsi qu'une exécution administrative digne de confiance dans les Lamidats¹⁰⁾.

Les Lamidats ont été, en outre, de composition ethniquement multiple. Leur système social a été ethniquement ouvert, accueillant d'autres groupes ethniques, bien que dans une relation de dépendance, sans les priver de leur identité ethnique

9) Mizon remarque: "Les chevaux vivent mal à N'gaoundéré et la cavalerie n'est entretenue que par les chevaux apportés du marché de Yola. [MIZON 1895: 70] Les chevaux sont aussi très soigneusement traités à Rey-Bouba. Même au jour de la fête de la fin du ramadhan, à laquelle j'assistai à la mi-août 1980, les cavaleries ne sortirent pas, car la terre était très humide.

10) Certains Lamibé ont écrit en arabe aux administrateurs. cf. notre chap. II. 5. Au Lamidat de Rey-Bouba, les lettrés arabes munis des listes de l'Impôt furent invités par l'administrateur à accompagner les agents chargés de la perception de l'Impôt (rapport de tournée du 24 nov. au déc. 1938).

sauf quelques exceptions¹¹⁾; il n'a pas été très contradictoire au principe de territorialité, principe sur lequel les gouvernements coloniaux ont voulu construire les unités administratives [LOMBARD: 98-100]. Les gouvernements coloniaux pouvaient mettre des peuples insoumis sous l'administration des Lamidats sans beaucoup modifier la structure sociale des deux côtés.

5) Problèmes du système d'esclavage

A ce propos, l'application de l'Indirect Rule aux Lamidats dut se heurter à un dilemme: le régime étatique des Lamidats se fondait sur un système connu d'esclavage dont la suppression servait toujours de prétexte aux européens pour la conquête coloniale des Etats traditionnels africains. Toutefois, les observateurs directs trouvaient en effet, presque toujours, dans les systèmes foubé d'esclavage, des aspects moins misérables qu'ils ne l'imaginaient, et parfois des aspects humanitaires.

(1) Le premier témoin est le Lieutenant Mizon, qui réussit à faire signer à deux Emirs de Yola et de Mouri les traités de protectorat avec la France: "J'avais conquis, dit-il, le Mouri et l'Adamawa par persuasion, sans tirer un coup de fusil, et pendant une année, j'avais administré ces deux protectorats sans qu'il en coûtât à la France un seul homme et avec un crédit de cent mille francs [MIZON: 367]." S'appuyant sur ces expériences, il conseilla à l'autorité française de pratiquer l'Indirect Rule vis-à-vis des Emirats.

"Renonçons à la méthode qui consiste à construire aux quatre coins de nos possessions des hameaux en paille, que l'on décore du nom de postes et que l'on inscrit sur les cartes en grosses lettres soulignant le signe cartographique qui indique une grande ville fortifiée. Ne faisons pas à travers nos nouvelles possessions des *raids*,... Respectons les lois, les coutumes et la religion des peuples placés sous notre tutelle,... Appliquons tous nos efforts à empêcher la traite des esclaves, c'est-à-dire leur exportation par les arabes vers la Méditerranée, mais respectons cette dépendance du serviteur, que l'on appelle à tort esclavage et qui n'est que la forme du prolétariat dans la société musulmane, forme beaucoup plus douce que celle qu'il revêt souvent dans notre société européenne [MIZON 1896: 367-368]."

Le même jugement sur le système d'esclavage est repris ailleurs: "ces esclaves de nom ne changeraient pas leur condition contre celle de nos pays cultivant un sol ingrat pour le plus grand profit d'un maître chrétien et anti-esclavagiste [MIZON 1896: 26]."

(2) Egalement, le Capitaine von Morgen, le premier allemand qui arriva à Tibati et Banyo en 1890 en partant du Sud-Cameroun, fait la même remarque. Il assista à la scène de partage des captifs entre les notables de Tibati qui se déroula devant le palais du Lamido. Il écrit:

"Ce partage se fit d'après des principes fixes et sans considération des personnes.

11) Selon la classification de Fortes et Evans-Pritchard, les Lamidats sont du Groupe A dans cet aspect [FORTES and EVANS-PRITCHARD: 9-10]. Pour l'analyse du mode de contact ethnique d'une société de Groupe B dans l'Adamawa, voir [HINO 1974].

Mais après avoir reçu leurs esclaves, les maîtres et propriétaires définitifs leur accordèrent tout de suite tous les allègements possibles: on desserra leurs liens, on leur apporta à manger en abondance; la surveillance se relâcha; on ne les regardait plus comme une marchandise morte. Dès le lendemain, j'en ai vu quelques-uns se promener en liberté [VON MORGEN: 172].”

“D’ailleurs, poursuit-il, dans les tribus africaines, l’esclavage n’est pas aussi cruel qu’on le laisse habituellement entendre en Europe. ...J’ai remarqué que c’est toujours parmi leurs esclaves que les chefs choisissent leurs confidents et leurs amis. Ils ont plus confiance en eux que dans leurs propres frères et leurs autres parents,... Dans la plupart des cas, ce serait rendre à un esclave un mauvais service que de lui donner une liberté immédiate. Il serait le premier à regretter son état d’esclave, où il devait se montrer soumis, bien sur, mais où son maître veillait sur lui et ne le laissait manquer de rien [VON MORGEN: 172].”

Un système d’administration coloniale semblable à celui que Mizon conseilla au gouvernement français fut ainsi pratiqué par les Allemands. Celui-ci dépendait aussi du succès du Royal Niger Company au Nigeria qui avait réussi à monopoliser le commerce sur la Bénoué avant de conquérir les Emirats de l’Adamawa et de Mouri. Von Morgen écrit: “tout ce que j’ai vu de la ‘Company’ était exemplaire, et j’espère que ses institutions nous serviront de modèles dans nos colonies [VON MORGEN: 192].” En un mot, l’Indirect Rule était considéré comme le meilleur système colonial à pratiquer vis-à-vis des Etats foubé par les trois puissances intéressées.

(3) En effet, sous l’Indirect Rule allemand, le Nord-Cameroun n’était pas sans prospérité. bien que celle-ci ne fut pas de genre à contribuer au commerce mondial. Ceci impréssionna, quand même, fortement le Lieutenant-Colonel Ferrandi qui, parti du Tchad sous administration directe française, pénétra dans le Nord-Cameroun pour attaquer les Allemands, lorsque la Première Guerre Mondiale éclata.

Ferrandi dit: “Je me demande, dans ces conditions, s’il est sage de critiquer l’administration des lamidos qui, sous la tutelle allemande, ont pu obtenir cette abondance de produits alimentaires et le bien-être à bas prix. Dans l’immense territoire peuplé au Cameroun de Fellata (Foulbé) et où l’occupation allemande a laissé subsister les commandements indigènes, nous trouvons cette même prospérité. Qu’on ne vienne donc pas nous vanter les bienfaits de l’administration directe européenne, ni déplorer les soi-disants crimes des grands chefs fellatas dont l’autorité et la richesse n’auraient d’autre source que la traite et la violence,Donc, l’exemple de la prospérité du Diamaré doit nous faire comprendre que, partout où elle est possible l’administration indirecte peut et doit se suffire à elle-même [FERRANDI: 189-190].”

En comparaison avec la situation du Nord-Cameroun, montrons ce qui se passait au Tchad sous le régime de l’administration directe française construit sur les ruines sanglantes de l’Etat mahdiste Rabah. Le gouverneur Lavit se lamente dans un exposé de la situation du Tchad en 1923: “Il a été distribué au Tchad, au titre de l’indigénat, en dix ans, de 1911 à 1920, vingt siècles et quinze ans de prison à une population ne dépassant pas un million et demi d’habitants,....; sous prétexte d’impôt, on avait razié dans les villages les rares cabris et jusqu’aux poulets qui s’y trouvaient

et qui étaient le seul bien des occupants. Il était même arrivé que l'opération exécutée par des détachements de gardes livrés à eux-même ait pris un caractère de sauvagerie inouï: incendie, meurtres, mutilations, les malheureux indigènes avaient tout souffert. Leur défiance actuelle n'est donc pas sans raison, et, s'ils confondent encore dans leur esprit les mauvais bergers de cette période avec les Foulbé blancs de Rey-Bouba qui les ont de tout temps pillés et réduits en esclavage, on ne peut que leur être indulgent¹²⁾." Comme Mizon l'avait prévu, l'administration directe prit ici un aspect de razzia.

(4) On impose très souvent la pire réputation au système esclavagiste du Lamidat de Rey-Bouba. Mais la prise de contact avec la réalité en donne toujours une vision très différente. En 1922, la mission Bruneau de Laborie, chargée de la liaison du Tchad à Alexandrie par le désert de Libye, passa à Rey-Bouba comme première mission française après la prise du Cameroun. Arrivant à Taparé à 15 kilomètres de Rey-Bouba, Bruneau reçut une lettre du Lamido lui annonçant que celui-ci portait le deuil de son "grand captif". Bruneau, ému par cette lettre, écrit:

"Chez les gens de condition moyenne, ils (esclaves) forment d'ailleurs une véritable annexe de la famille. Ils sont traités sans morgue, souvent affectivement. Les grands chefs sont nécessairement plus distants; ainsi le veut leur prestige; mais les esclaves auxquels ils accordent leur confiance deviennent vite riches, puissants et respectés; au Cameroun, la plupart des ministres des lamidos se recrutent parmi eux.

Ainsi compris, l'esclavage ne présente aux colonies que des inconvénients bien atténués. Il n'est nullement excessif d'ajouter qu'une modification prématurée de la situation actuels léserait gravement la plupart des intéressés, à commencer par les plus humbles. Si, par une exaltation sentimentale inconsciente des réalités, on brusquait inconsidérément l'évolution en cours, une profonde perturbation économique et sociale serait la conséquence immédiate d'une telle erreur [BRUNEAU: 83]."

Puis, Bruneau compare sur le même ton que Mizon les deux systèmes de dépendance, européen et esclavagiste africain.

"La dépendance est une loi commune à toutes les sociétés. Dans les groupements normalement ordonnés, la masse est soumise à l'élite. Ailleurs, c'est l'inverse qui se produit, sans avantage ni pour les uns ni pour les autres. Mais on ne vit sans contrainte qu'à l'état de solitude. Ce qu'en Europe on nomme liberté se réduit au droit d'opter entre un certain nombre de servitudes; c'est à quoi nous nous résignons d'ailleurs sans peine, contents du mot [BRUNEAU: 83-84]."

Le témoignage de Bruneau a d'autant plus de valeur qu'il dut subir de la part du Lamido de Rey-Bouba une attitude jugée insultante: lorsque Bruneau prit congé, après l'entrevue publique avec le Lamido Djamâ'a, en se levant, celui-ci resta "majestueusement" assis dans son fauteuil et se borna à lui tendre la main "négligemment"; le campement préparé pour lui fut aussi exigü et incomplètement nettoyé.

12) Cité par [CABOT: 166]

Bruneau écrit: "je cherche l'occasion de prendre ma revanche [BRUNEAU: 86-87]."

Ensuite, c'est le célèbre écrivain André Gide qui confirme les observations de Bruneau. Il passa à Rey-Bouba lors de son retour du Tchad et y séjourna du 8 au 10, avril 1926. A propos du Lamido, la description en est comme suit: "le sultan est très grand; moins pourtant que je le croyais d'après dire. La beauté de son regard me frappe. Certainement il cherche moins à se faire craindre qu'à se faire aimer [GIDE: 147]." Quant aux esclaves qui travaillaient comme porteurs pour lui, il note leur caractère vif et aimable plein de dévouement et écrit:

"On va répétant qu'on n'obtient rien des indigènes de ce pays que par la force et la contrainte. Qu'on essaye seulement d'une autre méthode et on verra les résultats. Ils savent parfaitement bien distinguer, quoi qu'on en dise, la bonté de la faiblesse et n'ont pas besoin d'être terrorisés pour vous craindre. Mieux vaut encore se faire aimer. C'est, je crois, le système du sultan de Rey-Bouba [GIDE: 170]."

Dans les rapports de tournées d'administrateur sur le Lamidat de Rey-Bouba, aucune exaction commise n'est indiquée. Ce que l'administration française cherchait était de pousser encore le renforcement de l'autorité du Lamidat. Dans une lettre du Chef de la Région de la Bénoué adressée au Commissaire de la République avec les rapports de tournées de 1939 sur le Lamidat de Rey-Bouba, on lit: "il importe de contrôler soigneusement les accusations d'exactions portées contre les chefs. En l'espèce les deux très sérieux fonctionnaires qui ont effectué, sur place, toutes investigations utiles en ont constaté le peu de fondement. Affaiblir, sous ces vains prétextes, l'autorité des chefs traditionnels serait une faute politique grave, car l'expérience paraît démontrer que cette autorité a beaucoup plus besoin d'être épaulée et renforcée que d'être combattue¹³⁾."

6) Caractère peul et manque d'armes à feu

Il faut noter, enfin, "le caractère même du Peul, dont les traits essentiels sont la prudence et une souplesse qui parfois ressemble assez à la veulerie [LACROIX 1952: 41]." Son caractère est en effet le plus éloigné du fanatisme aveugle, caractère facilement évoqué par l'image de la guerre sainte, surtout pour les européens chrétiens qui avaient une histoire très longue de lutte avec le monde musulman: rien d'étonnant, car il n'aurait pas été possible de mener la conquête avec succès dans une si vaste région pour les Foulbé, peuple minoritaire dispersé dans la brousse avec leurs troupeaux, si ceux-ci n'avaient pas eu cette prudence et cette souplesse qui leur permettaient de s'adapter sans difficulté à des situations changeantes [ABUBAKAR: 66-71].

A la différence des autres régions de l'Afrique, les Etats Foulbés du Califat de

13) Lettre du Chef de Région de la Bénoué du 15, juin 1939 au Commissaire de la République.

Ici, il n'y a pas de place pour une étude comparative, mais ce n'est pas difficile de trouver les remarques sur les aspects "humanitaires" du système d'esclavage des Foulbé d'autres régions. cf. [MOLLIEN: 275] [DIOP: 31] [CAILLE: 359] [ABUBAKAR: 103]



Photo. 3. Gâteaux de miel *naakiyaari*

Sokoto n'ont pu introduire les armes à feu que très tardivement et en toute petite quantité; pour les Lamidats du Nord-Cameroun, presque rien¹⁴). Les Lamibé purent comprendre très vite la supériorité écrasante de l'armement des colonisateurs et l'accepter. Les combats n'ont pas duré longtemps et parfois n'ont pas eu lieu [MOHAMMADOU 1978: 124, 181-187, 306-307].

Lors du combat entre les armées de Rey-Bouba et de l'Allemagne du 24, décembre 1901, un des plus violents, une quarantaine de soldats allemands, conduits par le Lieutenant Radke et équipés de carabines, écrasèrent plus de 3,000 guerriers de Rey-Bouba composés de cavaliers de lance et fantassins-tireurs à l'arc en l'espace de 20 minutes, laissant 250 morts du côté indigène et personne du côté allemand¹⁵). La prise de Maroua fut plus sanglante: les soldats de Maroua furent dispersés, après une vingtaine de minutes de combat, par les nombreux tirailleurs et un mitrailleur; les pertes du premier s'élevèrent à 800 morts, celles du second à un seul mort, un blessé grave et deux blessés légers, tous africains¹⁶).

Les combats se sont soldés sans dommages suffisamment graves pour provoquer un sentiment de vengeance chez les colonisateurs, ni pour détruire les organisations étatiques elles-mêmes des Lamidats¹⁷).

Devant le changement d'administration coloniale lors de la Première Guerre Mondiale, les Foulbé ont montré plus de souplesse: les troupes Foulbés sont accourues à l'aide des troupes françaises, à mesure que la domination de celle-ci

14) cf. [SMALDONE] [FROELICH 1954: 15], [LEMBEZAT 1954: 62] [MOHAMMADOU 1978: 60, 180, 306] [LACROIX 1952: 36]

15) Rapport du Lieutenant RADTKE (traduit et cité par [MOHAMMADOU 1979: 302-306])

16) [DOMINIK 1915] (traduit et cité par [MOHAMMADOU 1976: 331-337]).

17) cf. les cas de conquête de Rabah et de Samory [GENTIL et PERSON]

devenait plus visible. Ils leur ont servi, non seulement “d’agents de renseignements et des guerriers volontaires” sans rétribution aucune, mais aussi pour faire “les lourdes corvées de ravitaillement, les réquisitions de vivres et d’animaux, les services des goums et des courriers”, toutes choses pour lesquelles les Français ne les ont que partiellement rémunérés, parce qu’ils manquèrent de “fonds politiques” à peu près constamment [FERRANDI 194: 199–200].

Le premier contribuant parmi eux fut le Lamido de Rey. Celui-ci gagna la promesse des Français de ne pas ériger de poste administratif dans son territoire de son vivant en compensation de l’aide importante qu’il leur apporta [MOHAMMADOU 1979: 21; LACROIX 1952: 49]. C’est pourquoi Bruneau supporta l’attitude négligeante du Lamido [BRUNEAU: 87].

Toutefois, au début de la guerre, Bouba Djamâ’a adopta une attitude très prudente: au lieu de se ranger d’un coté, il envoya de sa propre volonté du ravitaillement aux trois troupes, allemande, française et anglaise; 3.090 boeufs, 3.000 paniers de riz, 3.000 charges de pots de miel, 300 grosses corbeilles d’arachides, 3.000 jarres d’huile d’arachide et de beurre et 300 charges de gâteaux de miel, dont un tiers était destiné à chacune [MOHAMMADOU 1979: 231–232].

2. TRANSFORMATIONS DES LAMIDATS SOUS L’INDIRECT RULE

1) Les Foulbé et les Etats foulbé

Notre analyse s’applique, cette fois, au processus de la transformation des Lamidats en organes d’administration coloniale sous l’Indirect Rule. Plus précisément, comment s’y développaient le système administratif des Lamidats et son mode de domination personnelle dans la situation particulière du Nord-Cameroun que nous avons analysé dans le chapitre précédent: voilà le problème que nous abordons ici.

Le point fondamental de nos discussions est celui-ci: ce qui faisait l’objet de l’Indirect Rule n’est pas les Foulbé en tant que groupe ethnique; ce sont les Lamidats en tant qu’institution étatique, c’est-à-dire, organisation sociale à gouvernement centralisé, donc, servant d’organes d’administration coloniale et aisément disponibles par leurs chefs, Lamibé.

Cela pourrait signifier que les Lamidats pouvaient connaître un certain développement sous l’Indirect Rule, mais ce n’en est qu’un aspect; l’autre aspect est la domination directe, totale et, parfois, violente que les gouvernements coloniaux établissaient sur les Lamidats. Les Lamibé qui n’étaient pas fidèles à l’administration coloniale subissaient le sort de déposition ou d’exécution. Au Cameroun, deux rois tragiques sont très connus par leurs personnalités impressionnantes, Douala Manga Bell et Sultan Njoya du Royaume Bamoun, le premier exécuté par les Allemands et le second exilé par les Français. Mais de pareils cas sont nombreux parmi les destins des Lamibé¹⁾. La disposition des Lamidats ne se limitaient pas à leurs chefs.

1) Surtout, à l’occasion de la répression du mouvement Mahdiste, de nombreux chefs foulbé qui y participèrent furent exécutés en public. Voir [MOHAMMADOU 1976: 53–60, 1977: 185–187, 340–342, 1978: 314–315, 1979: 227–229]

Pour mieux intégrer les Lamidats dans une administration coloniale, les gouvernements coloniaux réorganisèrent leurs cadres territoriaux: d'une part, certains Lamidats trop grands tels, ceux de Tibati, Ngaoundéré, Banyo, furent répartis en deux Lamidats; d'autre part, de nombreux petits Lamidats furent abolis ou assujettis à des Lamidats relativement grands²⁾; les modifications de frontières entre les Lamidats furent innombrables. Le Lamidat de Rey-Bouba offre un cas très rare de Lamidat dont la modification territoriale fut très limitée (bien que le tiers de son ancien territoire ou zone d'influence lui fut arraché et intégré au Tchad)³⁾.

Se fondant sur les cadres territoriaux arrangés au profit de l'administration coloniale, l'intensification et l'extension du système administratif des Lamidats se réalisaient. Parmi les politiques que ceux-ci étaient chargés d'exécuter, nous trouvons: le rôle militaire et policier, la perception de l'Impôt, le recrutement de la main-d'oeuvre pour les diverses prestations gouvernementales avec ravitaillement de vivres sur les chantiers, la promotion de l'industrie, surtout celle de l'agriculture commerciale, la sédentarisation des populations migrantes. S'appuyant principalement sur le cas du Lamidat de Rey-Bouba, notre analyse de ces politiques exécutées par les Lamidats montre que celles-ci contribuaient au renforcement du système administratif à mode de domination personnelle des Lamidats.

Voici un autre point fondamental de nos discussions, mais corollaire du premier: ce qui se développait sous l'Indirect Rule est un système auquel les Foulbé en tant que groupe ethnique n'ont pas nécessairement participé, parce que, groupe politiquement dominant, ils se sont intéressés aux actions politiques plutôt qu'à l'exécution des politiques déjà décidées. Ce sont les *maccube* qui ont généralement occupé les places des fonctionnaires dans le système étatique des Lamidats. Un rapport de tournée sur le Lamidat de Rey-Bouba dit: "Bouba Djama'a gère directement, par l'intermédiaire d'un certain nombre d'envoyés chargés de transmettre les ordres, d'en assurer l'exécution, de percevoir l'Impôt. Contrairement à ce qui se passe dans les autres "cours" foulbé, ces agents sont de très modestes serviteurs, extrêmement disciplinés, entièrement soumis à leur lamido et qui probablement ne se risqueraient guère à lui faire tort même d'un centime⁴⁾." Sur les *maccube* de la cour de Ngaoundéré, Froelich écrit: "ils remplissaient tous les offices, depuis les fonctions importantes de chef des cavaliers, ou trésoreries, jusqu'aux besognes les plus obscures, captifs de case, messagers ou serfs chargés de cultiver

2) Par exemple, les petits Lamidats situés au sud de Garoua: Na'ari, Boumi, Agorma, Woubawo, Mbéngui, Lonbouki et Gamousargou. [MOHAMMADOU 1980: 9]

3) Une partie méridionale du Lamidat de Rey-Bouba, la région de M'béré, riche en bon pâturage, fut une fois retirée et intégrée au Lamidat de N'gaoundéré à l'époque allemande. Elle lui fut rendue par la France. Mais elle était toujours menacée d'usurpation par la Société de Prévoyance de l'Adamaoua, société d'élevage dirigée par M. Blanc, vétérinaire de N'gaoundéré. (lettre du Chef de la Région de la Bénoué adressée au Commissaire de la République du 27, mars 1939. Rapport de Baudelaire, Chef de la Subdivision de Bouba-Ndjidda du 25, mars 1939) [BOULET: 52]

4) Rapport de tournée du 17 oct. au nov. 1938.

les champs du lamido [FRÆLICH 1954: 22].” Donc, ce sont ces *maccube*-fonctionnaires qui accumulaient la force, la richesse et même le prestige sous l’Indirect Rule; certains dignitaires *maccube* ont dépassé les Foulbé. Frœlich écrit: “Jouissant d’une situation privilégiée, défenseurs du lamido..., ces dignitaires matchoubé sont devenus un groupe influent, riche, vivant en parasite autour du lamido. Ils émargent pour une grande part aux dépenses du Baïtal (trésor public du Lamidat), et ne se font pas faute d’exploiter les Foulbé et leurs anciens frères de tribu,.. Sous prétexte de protéger le lamido, ils l’isolent soigneusement de son peuple des notables et des dignitaires foulbé qui sont obligés d’en passer par eux⁵⁾.” La situation de la cour de Rey-Bouba était pareille: “le Lamido Ahmadou, entouré de ses dignitaires matchoubé qui avaient fait le vide autour de lui et qui s’interposaient constamment entre sa personne et les notables foulbé ou l’Administration, faisait figure de roi fainéant [FRÆLICH 1954: 22].” Mais Frœlich s’est contredit quand’il les a appelé “parasites”: pourquoi sont-ils parasites, ces *maccube*-fonctionnaires qui remplissent tous les offices? En outre, il a méconnu que l’exécution effective des administrations coloniales leur incombait.

Sous l’Indirect Rule, les Foulbé en tant que groupe ethnique perdent leur force d’une double manière. D’abord, ils sont dépourvus de leur pouvoir politique. Deuxièmement, le développement du système administratif entraîne une centralisation du système étatique; celle-ci englobe les Foulbé ainsi que les autres groupes ethniques dans un système d’autorité, donc, hiérarchisé, à la tête duquel se trouvent les Lamibé responsables de l’exécution des administrations coloniales (comme les Foulbé en tant que groupe ethnique le sont, les Lamibé sont également dépourvus de leur pouvoir traditionnel). Peuple politiquement dominant, les Foulbé n’étaient pas toujours dans une relation de dépendance avec leurs chefs; ce rapport était plutôt compétitif. Mais sous l’Indirect Rule, l’autorité des Lamibé sur les Foulbé fut beaucoup renforcée. Un rapport de tournée sur le Lamidat de Rey-Bouba dit: “le principal reproche qu’on fera à l’Administration indigène est de ne pas être assez sévère pour les Foulbé. ...ils doivent se soumettre à la loi commune, et s’exécuter comme les autres lorsqu’on leur demande de travailler. Nul doute que Rey, ainsi dirigé, ne reprenne sérieusement en main les Foulbé⁶⁾.”

La plupart des observations et analyses faites jusqu’à maintenant sur le problème concerné ne sont pas attentives à la différence distinctive entre les Foulbé et les Etats foulbé; n’y échappe pas, non plus Victor Azarya qui a fait une étude comparative assez exhaustive concernant les Foulbé-aristocrates devant le changement social, en choisissant les trois régions où les Foulbé ont construit des Etats presque de même nature, Fouta Djallon, Nord-Cameroun et le Nord-Nigéria [AZARYA]. La méconnaissance de la différence provient de celle de la différence entre l’autorité et le pouvoir. Ces méconnaissances ont conduit Azarya à considérer les Foulbé comme bénéficiaires de l’Indirect Rule. Ensuite, selon lui, l’avancement de la

5) [FRÆLICH: 1954]; Selon HINO, S., c’est la langue Mboum, celle des *maccube* non pas le *fulfulde*, qui est ordinairement employée à la cour de Ngaoundéré [HINO 1975: 482]

6) Rapport de tournée du 28 avr. au 18 mai 1939.

foulbénisation dans le Nord-Cameroun s'explique par la situation privilégiée dont bénéficiaient les Foulbé sous l'Indirect Rule. Le travail d'Azarya est celui d'un pionnier: son point de vue comparatif a beaucoup facilité notre travail. Mais sa thèse n'est pas soutenable d'abord au niveau analytique; notre analyse des administrations coloniales exécutées par les Lamidats sous l'Indirect Rule le montre ensuite au niveau empirique. Selon nous, si les Foulbé ont maintenu leur force dominante sous l'Indirect Rule, la raison la plus profonde consiste dans une structure socio-économique particulière aux sociétés foulbé.

2) Rôle militaire

Le rôle militaire concerne surtout l'extension du système administratif de certains Lamidats. La situation particulière du Nord-Cameroun qui a compliqué l'application de l'Indirect Rule aux Lamidats est l'existence des Kirdis, peuples non-islamisés; ceux-ci n'ont pas été nécessairement soumis à l'hégémonie foulbé, vivant très souvent dans les montagnes à l'abri des attaques foulbés, et étaient pour la plupart "individualistes⁷⁾", peuples sans système d'autorité centralisée, donc très difficiles, cette fois, pour une raison sociologique, à dominer⁸⁾. La domination des Kirdis était également difficile pour les Allemands; ceux-ci confièrent cette tâche pénible aux armées des Lamidats tout en leur fournissant une aide militaire. On prit prétexte de la perception de l'Impôt pour attaquer les Kirdis insoumis⁹⁾. C'était, en effet, une conquête; il était aussi très normal que la perception de l'Impôt prenne l'aspect de razzia, étant donné que le système monétaire restait à un niveau très rudimentaire.

Comme nous l'avons déjà dit, les Lamidats ignoraient les armes à feu malgré le développement des systèmes militaires de cavalerie et infanterie. Les Allemands purent en profiter pour les attirer à leurs côtes en leur fournissant une aide militaire d'armes à feu. Mais cette politique était déjà pratiquée vis-à-vis des Emirs de Yola et de Mouri par Mizon. Celui-ci écrit:

"Les païens furent soumis avec l'aide de la mission française, et le sultan (du Mouri), entouré des esclaves de sa maison armés et instruits à l'européenne par mes soins, put ramener à l'obéissance sa propre capitale révoltée. (...) Mes actes au Mouri avaient plus de succès auprès du sultan de l'Adamawa que les menaces ou les riches cadeaux que faisait alternativement la Compagnie du Niger [MIZON 1896: 366]."

7) Terme très souvent employé par les administrateurs: par exemple, 'il sera ensuite nécessaire de combattre chez ces populations les tendances à l'individualisme outré, de renforcer l'autorité des chefs, d'habituer—les Kirdis à la vie sociale dans des groupements de leur race (Lettre du Commandant de la Région Nord du 4, oct. 1923).

8) Sur l'analyse du nomadisme politiquement motivé, voir [TURNBULL et BURNHAM].

9) "les Allemands firent une tournée de répression sérieuse sur les Kirdis et réussirent à placer sous la domination des lamidos foulbé la plupart des Kirdis insoumis,... Par la suite, ils ne firent plus opérer leur troupes, mais mirent à la disposition des lamidos un certain nombre de fusils desquels ceux-ci arrivaient de cette façon à se faire obéir en partie et à faire rentrer l'impôt (Proposition du Capitaine Pitium du 16 juillet 1920).

De même, sous la colonisation française, le problème des Kirdis fut pendant longtemps le plus grand souci de l'administration. Le rapport d'octobre 1925 dit: "les Foulbé, Mandaras, Arabes se soumettent de très bon gré à notre autorité, (...) L'appropriation et l'éducation des populations Kirdis prennent toujours une grande part de l'activité des autorités administratives de la Région Nord." Finalement, l'administration française réussit à soumettre les Kirdis à l'administration directe, mais la réussite ne fut totale qu'après la Seconde Guerre Mondiale. A ce propos, les auteurs français sont presque unanimes pour considérer l'achèvement de la domination comme la libération des Kirdis des tutelles musulmanes, surtout foulbés, et l'attribuent à la politique de "race" visant à "reconstituer les groupements ethniques bouleversés par la traite ou modifiés par la conquête [LABOURET: 32]." Labouret, Lembezat, Lestringant, Lacroix, les auteurs de "*Le Nord du Cameroun, bilan de dix ans de recherche*" et même Mveng supportent cette vision [LEMBEZAT 1951: 84; 1961: 11; MVENG 1963: 381; PONTIE et BOUTRAIS: 316-317; LACROIX 1952: 58; CHAZELAS: 39]. Mais c'est en effet une vision idéologique d'administrateur pour les raisons suivantes.

(1) D'abord, pour les kirdis, l'administration directe n'est pas autre chose qu'une tutelle; celle-ci est, comme telle, de même nature que celle des musulmans, à fortiori dans une situation coloniale où les Etats islamiques eux-même fonctionnent comme organes d'administration coloniale. Nous doutons que les administrateurs eux-mêmes aient considéré les *maccube*-Kirdis, c'est-à-dire, les Kirdis assimilés, soit comme esclaves, soit comme serviteurs ou soit comme tributaires, au monde musulman, comme des êtres misérables sous tutelle musulmane: parce que, comme nous le verrons plus tard, les *maccube* étaient considérés comme "Kirdis évolués" par les administrateurs français et imposés aussi lourdement que les autres musulmans de statut libre. En tout cas, la thèse de libération méconnaît deux faits: d'une part, l'administration directe est une domination coloniale par excellence; d'autre part, la tutelle musulmane est une tutelle coloniale dans son essence.

(2) Puis, la réalité est que les Kirdis eux-mêmes commençaient de leur propre initiative à se détacher des tutelles musulmanes que les Allemands leur avaient imposées: c'est, comme l'a remarqué Lacroix, à cause de la "grande pénurie de cadres" dépendant de la Première Guerre Mondiale. Le Capitaine Pitiun rapporte: "Depuis notre arrivée, il n'a été fait dans toute cette vaste région accidentée que de vagues tournées administratives. Aussi le résultat a été que les Kirdis se sont détachés petit à petit de l'autorité des lamidos en même temps de la nôtre-et actuellement le plus grand nombre d'entre eux ne paient pas l'impôt et ne veulent pas reconnaître notre autorité. Ils commettent fréquemment de nombreux méfaits qui restent impunis¹⁰."

(3) Troisièmement, l'administration directe des Kirdis était une politique stratégique pour dominer les Kirdis que les troupes foulbés n'avaient pu soumettre. Le détachement des Kirdis de l'autorité des Lamibé et leurs résistances courageuses et

10) Proposition du Capitaine Pitiun du 16, juillet 1920.

tenaces aux armées de ceux-ci obligèrent l'administration française à faire appel à sa propre force plus lourdement équipée. L'administration directe est considérée pour la plupart comme une conséquence de ces conquêtes militaires françaises, du moins, celle de l'inefficacité des armes des Lamibé.

Ainsi, un Chef de Bataillon devait proposer: "démonstration de notre force, plutôt que répression exemplaires, à des primitifs incapables de résister à nos armes, refusant d'être commandés par les Foulbé, qui n'ont jamais pu les soumettre seuls". (le 18, juillet 1920) Et, le 24, novembre 1923, le Lieutenant-Colonel Murat, Commandant Militaire du Cameroun, écrit au Commissaire de la République: "Je ne suis pas exclusif. On ne peut constituer une force autrement qu'avec des tirailleurs. Une troupe de Foulbés peut en faire l'office, (...). Mais son succès serait sans lendemains". A ce propos, J.-Y. Martin, qui a étudié les Matakams, est justement franc. Il écrit: "Devant la puissance de feu des militaires, les Matakam commencent cependant à préférer la coexistence pacifique [MARTIN J. Y.: 42]".

Le caractère stratégique de la "politique de race" se reflète dans la limitation de la zone où s'appliquait celle-ci: en effet, deux politiques différentes étaient pratiquées au Nord-Cameroun selon la situation politique; c'est-à-dire, "politique de race" pour la "zone insoumise où l'action militaire est nécessaire à prendre" et "politique de territoire géographique" pour la "zone soumise où l'action militaire proprement dite n'est plus à faire¹¹⁾." Le Capitaine Chevegron écrit: "les sultans sont pour nous une force (...). Donc, nécessité de resserrer les liens qui pouvaient devenir lâches entre le sultan et ses sujets au lieu de les dissocier¹²⁾."

Pour le Lamidat de Rey-Bouba, la "politique de territoire géographique" a été maintenue ou plutôt renforcée; ceci est en contraste avec la politique pratiquée au Lamidat de Ngaoundéré à l'occasion des révoltes baya.

En 1928-1930, les Bayas, Lakas et Mboums se soulevèrent dans les régions frontières de l'A.E.F. et du Cameroun¹³⁾, y compris une partie méridionale du Lamidat de Rey-Bouba et la partie Est de celui de Ngaoundéré; ce furent des révoltes manifestement anti-coloniales, suscitées par un sorcier baya de l'A.E.F., nommé Karnou; celui-ci distribua à ses congénères des gris-gris qui devaient les protéger contre les projectiles des armes à feu; il pratiqua aussi un rite magique de même efficacité; les congénères commencèrent à attaquer les Blancs. 400 cavaliers de Rey-Bouba participèrent à l'expédition Vanelshe contre les révoltes. Selon la tradition de Rey-Bouba, "à Agola, on vit les rebelles tomber comme des mouches, car, convaincus que les balles n'auraient aucun effet sur eux, ils avançaient sous le feu nourri des soldats [MOHAMMADOU 1979: 244-246, 310-311]." Seuls 260 sur 400 cavaliers rentrèrent à Rey-Bouba, les autres ayant été tués par les mouches tsé-tsés: une indemnité compensatrice fut allouée du "double point de vue de l'égalité et de la politique indigène". Un rapport dit: "il ne faut pas laisser ce chef hors de pair regretter de nous avoir prêté, au cours de nos tournées de police, un

11) Rapport du Capitaine Chavegron du 20, juillet 1922.

12) Rapport du Capitaine Chavegron du 20, juillet 1922.

13) Ce soulèvement s'appelle "Carnot rébellion."

concours extrêmement précieux, sans lequel, je n'ai aucune répugnance à l'écrire, notre mission aurait été extraordinairement difficile¹⁴⁾."

Après la répression des révoltes, la région des Bayas fut enlevée au Lamidat de Ngaoundéré et mise sous le contrôle direct du nouveau poste administratif créé en 1929 à Meiganga. Selon Lacroix, le principal objectif de cette réforme est la "suppression des exactions du commandement indigène [LACROIX 1952: 58]:" il va sans dire que cette vision de l'ex-administrateur est tout à fait contraire à la réalité¹⁵⁾.

Quant aux Baya, Laka et Mboum du Lamidat de Rey-Bouba, ils sont toujours restés sous l'administration indirecte. Pendant dix ans après les révoltes, aucune tournée administrative, aucun recensement de la population ne se firent dans le Sud du Lamidat. Même après la visite que fit pour la première fois l'administrateur Baudelaire, celui-ci ne pensa jamais à autre chose que d'y renforcer l'autorité du Lamidat. C'était une région pauvre appartenant à la "zone des hommes nus [LEMBEZAT: 70]," zone correspondant écologiquement à la frontière de la région savane et de la région forestière, sans ressources abondantes: l'élevage des animaux y est presque impossible; la culture du mil est déjà marginale. La vie des Baya surtout, était misérable: "la nourriture est d'une grande simplicité: le manioc élément essentiel, d'une part, et d'autre part, des nourritures variées, mais bizarres, sinon répugnantes; singes, termites, sauterelles, vers, chenilles, etc..¹⁶⁾" Les populations vivaient généralement en semi-nomades, "déplaçant leurs installations tous les deux ans, ne demeurant jamais plus de trois ans à la même place¹⁷⁾." La première politique que Baudelaire visa à réaliser est la stabilisation des populations sous l'autorité du Lamido: "mais il n'est pas prouvé qu'on sera obéi. C'est alors que le lamido dont l'autorité est certaine et qui est admirablement renseigné par ses agents, peut nous seconder efficacement¹⁸⁾." Puis ce qui étonna Baudelaire est que le *fulfulde*, langue peule, n'était pas de tout pratiqué dans la région. Les interprètes mis à sa disposition par le Lamido furent pour la plupart déficients; certains n'étaient même pas capables de l'assister au cours du recensement et de poser les simples questions habituelles. Ce fait désigne que l'autorité du Lamidat régnait ici très faiblement. Cependant ce que Baudelaire conseilla au Lamido de pratiquer était de convoquer à la Capitale Rey-Bouba des jeunes gens appartenant à toutes les tribus pour leur donner l'éducation du *fulfulde*: il dit; "après quoi ils regagneront leurs villages où ils pourront nous assister utilement lors des tournées à venir¹⁹⁾."

14) Rapport administratif (cité par [MOHAMADOU 1979: 310-311].

15) cf. [BURNHAM].

16) Mizon écrit: "La région autour de Koundé est peu fertile; pas un animal ne parcourt les forêts et les savanes, pas un ciseau ne traverse les airs. Le vieux Madougou nous explique très sérieusement qu'avant la conquête du pays par Bello (Lamido de Ngaoundéré—notre note), les Bayas étaient anthropophages" [MIZON 1895: 29].

17) Rapport de tournée du 8 fév. au 8 mars 1939.

18) Rapport de tournée du 8 fév. au 8 mars 1939.

19) Rapport de tournée du 8 fév. au 8 mars 1939.

Ainsi à côté de l'avancement de l'administration directe dans la "zone insoumise," l'intensification de l'autorité des Lamidats avançait dans la "zone soumise;" mais c'était un mouvement de même direction que le premier.

3) Perception de l'Impôt

(1) Raisons économique et politique

Les raisons de la perception de l'Impôt étaient non seulement économiques—introduction de l'économie monétaire, stimulation des activités productives, compensation des frais d'occupation, établissement de prévisoins budgétaires basées sur le système fiscal²⁰⁾—, mais aussi politiques: l'Impôt constitue pour les populations "un gage et un symbole de leur soumission;" Surtout dans le cas de l'Indirect Rule, "il témoigne enfin, (...), de l'autorité, de l'activité et de la vigilance des chefs chargés d'en assurer la perception [BRUNEAU: 97-98]."

Alors que les deux raisons sont indissociablement liées entre elles, disons que, dans le cas du Nord-Cameroun, la raison économique était dominante pour les populations islamisées, et la raison politique pour les Kirdis, que ce soit les Kirdis soumis à l'autorité des Lamidats ou non. Les Kirdis sont généralement les habitants autochtones du Nord-Cameroun par rapport aux populations islamisées telles que les Foulbé, Haoussa et Bornouans. Ils étaient pour la plupart cultivateurs et leur participation au commerce était très faible, car ils restaient hors du monde musulman dont le fondement économique était toujours alimenté par les commerces de longue distance; ils n'avaient pas donc de ressources monétaires²¹⁾. Par conséquent, ils ne pouvaient que faiblement contribuer à l'Impôt. Si faibles que leurs contributions fussent, elles étaient souvent trop lourdes à supporter pour eux. Mais la perception de l'Impôt était nécessaire, car elle était "un gage et un symbole de leur soumission": elle constituait une première condition de leur intégration dans un ordre d'administration coloniale. Une fois intégrés dans un ordre colonial, il leur était demandé ensuite de suppléer à leur faible contribution monétaire par leur propre force de travail qui était indispensable à la mise en place des infra-structures du système colonial (c'est un problème que nous aborderons plus tard). Par contre, les populations islamisées ont connu une économie commerciale assez développée. Éleveurs par essence, vivant dans la brousse, c'est parmi eux que les Foulbé ont été les moins habiles au commerce. Cependant les troupeaux d'animaux qu'ils ont possédés ont eu une valeur commerciale énorme. Les gouvernements coloniaux portèrent une attention spéciale sur le gros bétail des éleveurs²²⁾. La taxe de pacage fut lourdement imposée sur les animaux, surtout bovidés. Les contributions

20) Circulaire relative à la perception de l'Impôt et des diverses taxes et redevances du 1^{er} janvier 1917.

21) Pourtant, ceci ne signifie pas nécessairement que les techniques agraires n'ont pas été développées chez les Kirdis. cf. [FRÉLICH: 1968].

22) La valeur totale des têtes de gros bétail fut évaluée à 21 millions de marks à l'époque allemande [MARTIN: 89]. La valeur totale de l'exportation du Cameroun fut de 23 millions de marks en 1912 [MARTIN: 87].

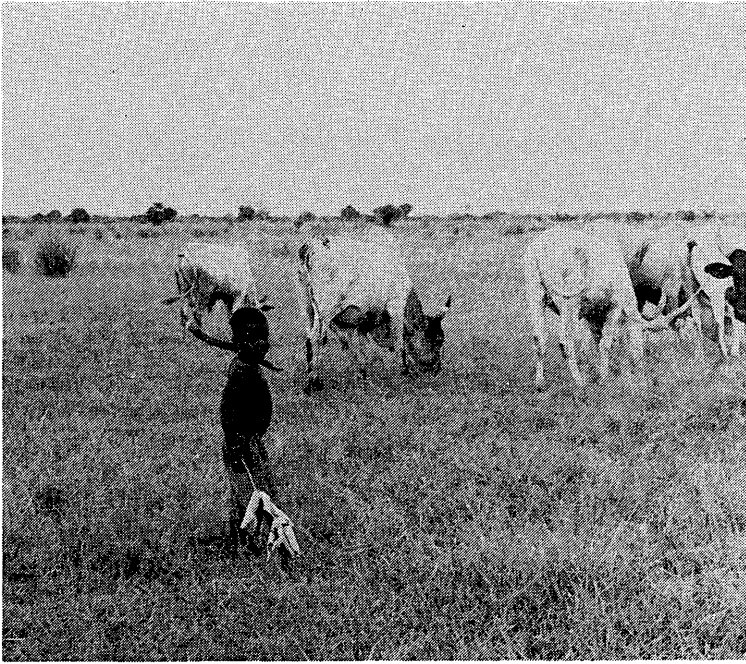


Photo. 4. Bœufs et petit berger

financières des populations islamisées, surtout celles des Foulbé, étaient très fortes par rapport à celles des Kirdis.

Nos analyses nous feront réfléchir encore une fois à la thèse courante sur l'exaction et abus des Lamibé ou Foulbé sur les Kirdis: avant tout, à notre avis, il y avait peu de chose à soutirer aux Kirdis sauf leur force de travail. S'il y eut quelques peuples sollicités du point de vue purement économique, ce furent les Foulbé en tant que possesseurs de troupeaux.

(2) Inégalité des taux de l'Impôt

La première installation de l'Impôt de capitation date de 1903, mais dans la seule région de Douala. Le premier arrêté de 1908 concernant l'introduction de l'Impôt définit 6 mark par personne et par an pour tout adulte mâle capable de travailler ou bien trente jours de travail public. Une remise de 10% fut accordée aux chefs servant d'agents de perception. Le taux de l'Impôt monta à 10 marks en 1913. Mais dans le Nord-Cameroun où l'économie monétaire venait d'être introduite, l'Impôt de capitation ne prit pas effet: les Lamibé payaient le tribut au gouvernement colonial²³⁾.

Le gouvernement français reprit pratiquement la même formule au début: 10 francs par personne et par an; un franc pour le prix de la journée de travail (donc

23) [LABOURET: 106; EYONGETAH et BRAIN: 91-92]. Le montant des tributs payés par les Lamibé atteignit 30,000 marks en 1905, 3 millions de marks en 1914 [EYONGETAH et BRAIN: 92].

10 jours de travail public), possibilité de paiement en nature (ivoire et caoutchouc) et une remise de 10% aux chefs-intermédiaires²⁴⁾. Mais les nouvelles taxes furent introduites progressivement: taxe de pacage pour les régions d'élevage du Fouban et du Nord-Cameroun en 1917²⁵⁾, taxe de capitation sur les Femmes en 1920²⁶⁾, taxe d'A. M.I. (Assistance Médicale Indigène) en 1927²⁷⁾.

Les taux de l'Impôt étaient prescrits chaque année et variaient selon les régions et les groupes ethniques. A mesure que la domination coloniale progressait avec l'économie monétaire, les taux de l'Impôt augmentaient, mais de manière très variable. En 1921, le taux de l'Impôt est de 10 francs pour tous les hommes sauf pour les hommes de certaines régions du Nord-Cameroun (5 francs) et celui pour les femmes est 5 francs sans variation²⁸⁾. Mais comme le montrent les Tableaux 4, 5, les hommes urbains du littoral payèrent 32 francs en 1931, 41 francs en 1939; dans le Nord, les hommes islamisés et les *maccube* Mboums de Ngaoundéré payèrent 17.50 francs en 1931, 18 francs en 1939, alors que certains Kirdis seulement 1 ou 2 francs.

Cette variation forte des taux de l'Impôt de capitation correspond au développement de l'économie monétaire très inégal selon les régions et les groupes ethniques à la fois et également aux degrés divers de l'installation de l'administration coloniale. Les contrastes les plus frappants sont ceux qui opposent le Sud et le Nord, et les peuples islamisés et les Kirdis du Nord-Cameroun.

Les contrastes des taux de l'Impôt entre le Sud et le Nord correspondent à un éloignement grandissant de la région littorale atlantique. Elles prouvent les difficultés grandissantes que l'installation de l'administration coloniale et la pénétration de l'économie monétaire devaient rencontrer, au fur et à mesure qu'elles voulaient avancer plus loin de la région littorale. Les populations chargées de l'Impôt le plus élevé appartenaient au "Croissant fertile" camerounais, dont la prospérité était due à la construction du chemin de fer Nkongsamba-Douala-Edéa-Yaoundé²⁹⁾. Or ces inégalités se trouvent non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle régionale même du Nord-Cameroun entre la région du Plateau de l'Adamaoua plus proche du Sud et les régions plus septentrionales; ainsi, les Foulbé et les autres populations islamisées de Ngaoundéré payaient 17.50 francs par personne, homme et femme à la fois, en 1931 (et 18 francs en 1930), mais à Garoua, 14 (16) francs par homme et 8 (10) francs par femme, à Maroua, 14 (16) francs par homme et 5 (10) francs par femme.

Le second contraste répond à une différence socio-économique existante parmi les groupes ethniques du Nord-Cameroun. Les populations islamisées (y compris les *maccube*) reconnaissant l'autorité des chefs musulmans payaient généralement

24) Circulaire relative à la perception de l'Impôt et des diverses taxes et redevances du 1^{er} janvier 1917.

25) Arrêté du 31 déc. 1916.

26) Arrêté du 13 sep. 1919.

27) Arrêté du 5 oct. 1926.

28) Arrêté du 7 oct. 1920.

29) Sur les problèmes de l'Impôt de capitation dans le Sud, voir [GUYER: 1980].

Tableau 4. Taux de l'Impôt de capitation par personne I
(Arrêté du 6 Juillet 1930 pour l'année 1931)

Régions	Hommes	Femmes
Douala	30	30
Yabassi		
a) vallé de Wouri	32	22
b) Races Bassas, Bandem, Boung Keng Banem, Juigi	30	20
c) Autres groupements	25	15
Edéa	32	27
Ebolowa		
Sub. d'Ebolowa et de Sangmélina	28	20
Sub. de Djoum et d'Ambam	20	10
Yaoundé	27	22
Kribi		
Sub. de Kribi et Lolodorf	30	20
Sub. de Campo	20	10
Bafia		
Sub. de Bafia	25	22
Sub. de Yoko	12, 50	12, 50
Abong-Mbang		
Sub. d'Abong-Mbang	15	12, 50
Sub. de Doumé	17, 50	17, 50
Sub. de Lomié		
a) Races Dzimous, Ndjems, Panse et Boulous	17, 50	12, 50
b) Races Badjoué	12, 50	7, 50
Batouri		
a) Races: Bamvélés-Ossaks, Bamvélés-Bobilis, Makas du Nord, Péthems, Pol, Bayas de Bertoua, Bakoums, Kakas, Médjimés	15	15
b) Races: Képérés de Koutchaba, Képérés de Deng-Deng, Bayas Laï de Pétaré-Oya, Bayas de N'goura, Bayas de Batouri	12, 50	12, 50
c) Races: Bayas de Deng-Deng, Mvoutésdè de Paugar	5	5
Yokodouma	20	10
N'kongsamba		
Sub. de N'kongsamba	20	20
Sub. de M'bang	30	27
Dschang	22	5
Région du Nord		
Ngaoundéré		
a) Races: Foulbés, Mboums de Ngaoundéré, Bororos, Haoussas, Bornoans, étrangers originaires du Sud	17, 50	17, 50
b) Races: Mboums, Dourous, Tikars, Bouls	15	15
c) Kirdis tributaires du Lamido de Banyo	12, 50	12, 50
d) Kirdis tributaires du Lamido de Kontcha	5	5
e) Bayas	3	3
Garoua		
a) Foulbés et Kirdis évolués	14	8

b) Kirdis de Mousgoum, de Boubandjida, des groupements de Doumo et Vogo	5	5
c) Kirdis des Tengelin, du Kangou, Libé, Kontcha, Guela, Briou Bidsard et Lam	4	2
d) Kirdis de la Sub. de Guider outre que ceux indiqués ci-avant, Kirdis de race Tchamba des Alantikas, Kirdis de race Mao Bantadje	3	2
e) Kirdis de race Koma des Alantikas, Kirdis des Namchis dépendants des Lamidos de Garoua, Tchéboa et Bourrigang	2	2
f) Kirdis des Namchis appartenant à ces villages dépendant directement du chef de la Sub. (Hosséré Mango)	1	1
Maroua		
a) Populations islamisées: Foulbés, Arabes, Haoussas, Bornouans, Mandaras et population flottante	14	5
b) Kirdis Mousgoum	8	2
c) Kirdis Bananas et Toubouris de la Sub. de Yagoua	3	1
d) Tous autres Kirdis	1	1

Art. 2 Sont exemptés de la taxe de capitation

- 1° Les indigènes jouissant dans leur pays d'origine d'un statut européen;
- 2° Les miliciens et les gardes indigènes en service (pour la taxe de capitation personnelle);
- 3° Les vieillards;
- 4° Les individus atteints d'infirmités les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins;
- 5° Les enfants au-dessous de 14 ans et les élèves des écoles;

un Impôt trois ou quatre fois, parfois dix ou quinze fois plus élevé que les Kirdis. Ce contraste est plus frappant que celui du sud-nord dans le Nord-Cameroun, toutefois, lui aussi, constitue un contraste régional (cf. Tableau 11). Des contrastes intra-régionaux aussi frappants n'existaient pas dans le Sud. Le même contraste se retrouve encore parmi les populations soumises à l'autorité des Lamibé, mais à degrés très différents. Par exemple, dans le Lamidat de Rey-Bouba (Subdivision de Bouban Djidda), les différences des montants de l'Impôt à payer selon les quatre groupes: assimilés, Daamas et Monos, Dourous et les autres, reflètent exactement les distances que chaque groupe entretenait avec l'autorité de Lamido: les Daamas et Monos deuxième groupe contribuable sont autochtones de la région de la capitale de Rey-Bouba et établirent une relation très intime avec les Foulbé depuis longtemps; l'installation des Foulbé dans cette région était assez pacifique; les Dourous troisième groupe forment la population autochtone voisine de la Capitale; le groupe "les autres" est constitué par les Lakas, Mboums, Mbérés et Bayas, tous habitant dans des régions périphériques du Lamidat qui ne connaissaient pas nécessairement le *fulfulde* (cf. carte 2).

Le contraste s'accroît si l'on prend en considération l'énorme taxe de pacage à laquelle les éleveurs et cavaliers foulbés étaient soumis. Cette taxe, introduite au même moment que le système de l'Impôt français, portait sur les chevaux, les boeufs, les ânes, les ovins et caprins; le montant annuel s'élevait à 2 francs par cheval, un franc par bovidé, 0,50 francs par âne et 0,25 francs par mouton et chèvre. La taxe

Tableau 5. Taux de l'Impôt de capitation par personne II'
(Arrêté 2 Décembre 1938)

Régions	Hommes	Femmes
Wouri	41	34
Sanaga Maritime:		
Sub. d'Edéa et d'Eséka	41	34
Sub. de Babimbi:		
groupement Bati	27	24
Autres	34	27
Nyong et Sanaga:		
Sub. de Yaoundé:		
Yaoundé et Banés	37	30
autres	33	28
Sub. de M'balmayo	37	30
Sub. de Saa:		
Etons Est	36	28
Mangrissas	33	28
Sub. d'Akonolinga: Sud	32	27
Nord	24	16
Sub. de Nanga-Eboko: Sud	24	16
Nord	15	12
N'tem:		
Sub. d'Ebolowa et de Sangmélina		
Toutes populations sauf celles de Bançbis et sauf les Boulous venus de Lomié	37	30
Bengbis (ex-région M'boutoua Atchmenban)	32	27
Boulous venus de Lomié	25	17
Sub. d'Ambam et de Djoum	28	16
Noun:		
Toutes Sub. sauf la Sub. de Bafang	28	8
Sub. de Bafang: Bamiléké	20	10
Diboums	28	18
M'kam:		
Vallée des Wouri, Bodiman	41	34
Yabassi, Badjoub, Banyo, Bassas, Baudem, M'dem, Banem-Yingui	38	31
Autres	31	24
Adamaoua:		
Foulbés, Mboums, Haoussa, Arabes, Bororos, Bornoans et étrangers de Ngaoundéré	18(17,50)	13(17,50)
Tikars	15	12
Autres Mboums, Kirdis de Bouls, Kakas et Dourou	10	10
Bayas et Kirdis de Kontcha	10(5)	5(5)
Bénoué:		
Sub. de Garoua:		
Foulbés et assimilés, y compris les Machubés	16	10

Moundang des cantons Moundang et Mayo Paoulo, Manbays, Falis de Ngomena	12	8
Dourous	7	5
Autres populations	5	5
Sub. de Poli:		
Foulbés et assimilés, y compris les Machubés	16	10
Saras, Lakas, M'boums et Koutines du Lamidat de Tchamba et Cantons de Laro Voko	7	7
Autres populations	4	4
Sub. de Bouban Djidda		
Foulbés et assimilés, y compris les Machubés	16	10
Daamas et Monos	7	7
Dourous	7	5
Autres populations	4	4
Chari	16	10
Logone:		
Foulbés et assimilés	16	10
Kirdis Mousgouns	12	7
Kirdis de Toubouris, Bananaa et Massas	6	4
Autres populations	4	4
Mandara:		
Foulbés et assimilés	16	10
Mousgouns de la Sub. de Mora	14	9
Mambays de la Sub. de Guider	12	8
Kirdis Guelebda	6	4
Autres de la Sub. de Guider sauf Bori-Péské et Kirdis Dabas de Mousgoi	5	5
Autres de la Sub. de Mora et Kirdis Dabas	3	3
Autres de la Sub. de Mokolo et Bori-Péské	2	2
Moungo	41	43
M'bam:		
Sub. de Bafia:		
Groupements Bafias, Bapés, Yamettas, Lemaudès, Sanagas (non compris le groupement M'goro Djanti), Yambasas	28	23
Group. Baloums et M'goro Djanti	26	10
Group. Babouté (N'gila)	20	15
Sub. de N'dikininéki	25	17
Sub. de Yoko	15	12
Kribi:		
Sub. de Kribi et de Lolodorf	41	34
Sub. de Campo	15	10
Lomié et Kadei:		
Sub. de Batouri:		
Médjimés, Bargangtous, Kakas, Maka	20	15
Kakas Béres	15	13
Bayas	10	10

Sub. de Bertoua		
Bamvélés, Maka, Babilis, Pols et Képérés de Deng-Deng	20	15
Képérés de Moutohabas, Bayas	12	12
Sub. de Bétaré-Oya	12	12
Bouba Mgoko:		
Sub. de Yadadouno	20	15
Sub. de Molourdou	17	12
Haut-Nyong:		
Sub. d'Abong-M'bang	27	21
Sub. de Doumé		
Group. Bakou	23	16
Autres	27	21
Sub. de Lomié	20	15
Sub. de Messamena	24	17

sur les chevaux fut portée à 5 francs en 1933 puis à 10 francs en 1938; celle des bovidés 3 francs en 1933 puis à 6 francs dans la région de Foumban et à 4 francs dans tout le Nord-Cameroun sauf la région de Mokolo; celles des ânes, ovins et caprins furent supprimées en 1938 après avoir connu de légères augmentations. (cf. Tableau 6). Parmi les animaux taxés, les plus importants par rapport au nombre de têtes et au taux de l'Impôt par tête étaient les bœufs. La taxe du cheval était certes plus élevée que celle-ci, mais le nombre de têtes de chevaux était plus faible (cf. Tableau 7). Les éleveurs de gros bétail possédant 20 têtes devaient payer 60 francs en 1933, 80 francs en 1939, en outre de l'Impôt de capitation. Cependant 20 têtes de gros bétail ne constituent pas de grands éleveurs parmi les Foulbé d'autrefois. Il n'est pas difficile de trouver des éleveurs qui possèdent cent ou deux cents têtes de troupeaux. Prenons un modeste éleveur qui possède 20 têtes de gros bétail, un cheval et vingt

Tableau 6. Taxe de pacage (francs par tête)

	1916 31 déc.	1918 17 nov.	1920 7 oct.	1933 14 janv.	1938 2 déc.
Cheval	2	2	2	5	10
Bovidé	1	1	1,25*	3	6*** 4**** 3*****
Ane	0,50	0,50	0,50	1	aboli
Ovin et Caprin	0,25	0,10	0,10	0,15	aboli

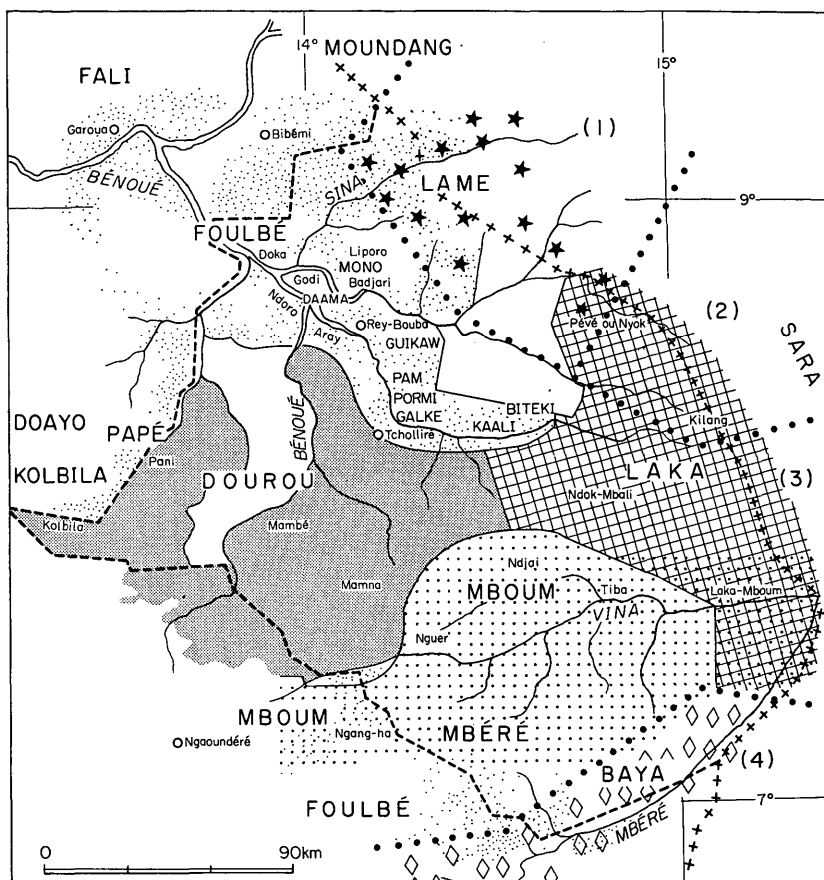
* pour les Régions de Ngaoundéré et Foumban

** pour les autres du Nord-Cameroun

*** pour la Région de Foumban

**** pour le Nord-Cameroun sauf la Région de Mokolo

***** pour la Région de Mokolo (sources: Journaux Officiels du Cameroun Français)



Carte 2. Carte des groupes ethniques dans le Lamidat de Rey-Bouba
(Sources: MOHAMMADOU)

- Divisions linguistiques: (1) Afro-Asiatique
 - (2) Nilo-Saharien
 - (3) Niger-Congo; Adamaoua
 - (4) Niger-Congo; Oubangui
- Foulté: Niger-Congo: Ouest-Atlantique-Nord

têtes de moutons: il doit payer, en 1933, 14 francs de l'Impôt de capitation, 68 francs de l'Impôt de pacage (60 francs pour les bœufs, 5 francs pour le cheval, 3 francs pour les moutons), donc 82 francs au total, et 106 francs en 1939 (16 francs pour l'Impôt de capitation, 80 francs pour les bœufs, 10 francs pour un cheval). Ces sommes dépassent de quinze fois ou vingt fois plus les taux de l'Impôt des Kirdis qui pour la plupart payaient moins de cinq francs, parfois un ou deux francs seulement! (cf. Tableau 11)

Il n'était pas facile en fait de recenser le nombre exact des troupeaux en constant déplacement dans la brousse. Mais malgré cela, selon une statistique de

Tableau 7. Recensement de cheptel
—Subdivision de Garoua*—

	Bœufs		Chevaux		
1926	1932	1937	1926	1932	1937
12.536	6.781	15.651	868	610	752

—Lamidat de Rey-Bouba***—

Bœufs	Chevaux
1938 : 10,734	277

—Cameroun en 1944***—

	Bœufs	milliers de têtes Chèvres et moutons	Chevaux
Secteur Nord	450	900	12,0
Adamawa	420	20	1,5
Secteur Sud	25	300	1,2
Totaux	875	1.220	14,7

* Rapport du Chef de la Subd. de Garoua du 4 mai 1937

** Rapport de tournée du 28 avr. au 18 mai 1939

*** Annuaire statistique du Cameroun 1938-1945

1944, la somme totale des taxes enlevées sur le bétail du Nord-Cameroun atteignit 5 millions de francs: cette somme grossit la recette de 9 millions de francs de l'Impôt de capitation de 57% de son montant (cf. Tableau 8). Se fondant sur ces chiffres de 1944 et la statistique des populations de la même époque, nous avons obtenu les Tableaux 8, 9, 10, 11. Ceux-ci montrent que les régions des Foulbé ont été les contribuables les plus importants de l'Impôt au niveau de la somme ainsi qu'au niveau du taux de l'Impôt par personne. Les chiffres de Mora montrent toujours une valeur médiane: l'ancien Royaume de Mandara de tradition islamique plus longue que ceux des Foulbé appartient au monde musulman, mais n'est pas une région d'élevage; en ce sens, il appartient au même monde que les Kirdis-cultivateurs. Dans le Tableau 10, le pourcentage de la somme des Impôts de capitation et de pacage des régions des Kirdis n'est pas assez bas par rapport à celui de la somme de capitation: mais en effet, 8% sur 24% est occupé par la somme de l'Impôt de pacage, probablement attribué aux Foulbé (le Lamidat de Kalfu existe dans la Subdivision de Yagoua et une fraction du Lamidat de Binder du Tchad dans la Subdivision de Kaélé; dans la Subdivision de Meiganga se concentrent de très nombreux troupeaux de bovidés possédés par les Bororo, Foulbé nomades, donc spécialistes d'élevage): la contribution des Kirdis de la région des Kirdis n'atteint que 17%, au plus, de la somme des Impôts (la somme de l'Impôt de capitation de la région des Kirdis 2.461.890 francs ÷ la somme des Impôts × 100) (cf. carte 3).

Tableau 8. Somme de l'Impôt en 1944 (francs)

Régions et subdivision	Impôt de capitation	Impôt de pacage	Totaux
Adamaoua			
Ngaoundéré	1.441.545	953.709	2.395.254
Banyo	626.795	395.634	1.022.429
Tibati	389.471	295.913	685.385
Meiganga	183.532	389.100	572.632
Totaux	2.641.343	2.034.357	4.675.700
Bénoué			
Garoua*	1.491.408	181.482	1.672.890
Poli	233.633	20.903	254.536
Guider	471.464	57.525	528.989
Totaux	2.196.505	259.910	2.456.415
Nord-Cameroun			
Maroua	1.960.204	1.372.890	3.333.094
Yagoua	692.231	547.685	1.239.916
Mokolo	542.555	138.390	680.945
Kaélé	338.484	243.405	581.889
Mora	435.226	306.335	741.561
Fort-Foureau	451.225	336.200	787.425
Totaux	4.419.925	2.944.905	7.364.830
Totaux généraux	99.257.773	5.239.172	14.496.945

Sources: Journaux Officiels du Cameroun Français 1944

* y compris la Subdivision de Bouban Djidda (Lamidat de Rey-Bouba)

Tableau 9. Rapport: population/Impôt en 1944 I

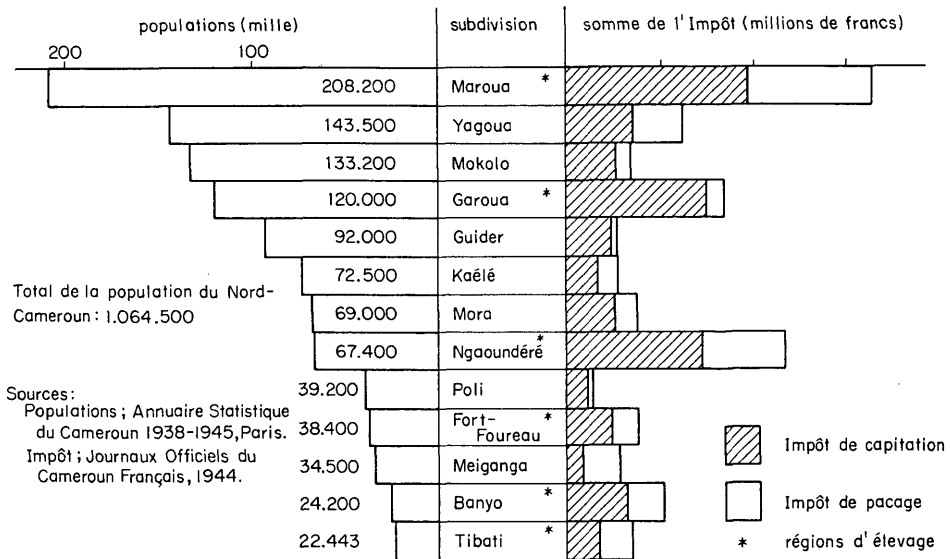
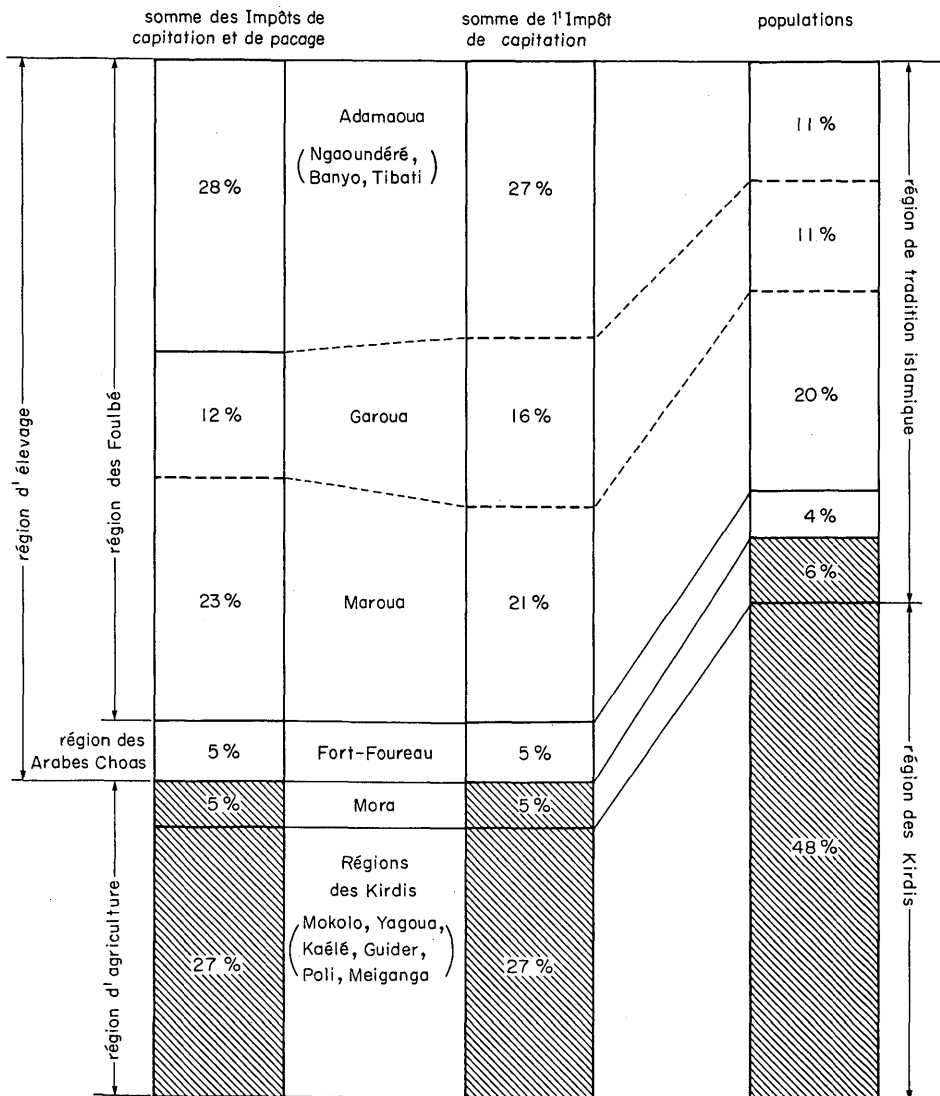


Tableau 10. Rapport: population/Impôt en 1944 II



(3) Ressources monétaires des populations les plus lourdement imposées

Tous ces contrastes entre populations islamisées et Kirdis du Nord-Cameroun traduisent d'une part un niveau économique plus avancé chez les premiers et d'autre part une emprise politique plus forte dans le domaine économique chez ces mêmes populations islamisées que chez les Kirdis.

Les populations contribuant le plus lourdement à l'Impôt se répartissent en trois groupes selon les sources monétaires principales à leur disposition: groupe éleveur

Tableau 11. Montant de l'Impôt en moyenne par personne.
(en 1944, francs)

Subdivision:	Impôt de capitation	Impôt de pacage	Total des Impôts de cap. et de pac.
Banyo*	25,90	16,35	42,25
Ngaoundéré*	21,39	14,15	35,54
Tibati*	17,39	13,19	30,62
Fort-Foureaux*	11,75	8,76	20,51
Maroua*	9,42	8,59	16,00
Garoua*	12,43	1,51	13,94
Mora	6,31	4,44	10,75
Yagoua	4,82	3,82	8,64
Kaélé	4,67	3,36	8,03
Poli	5,99	0,53	6,49
Guider	5,12	0,63	5,75
Mokolo	4,04	1,04	5,11
Meinganga**	5,32	11,28	16,60
Moyenne	8,70	4,92	13,46

* régions d'élevage

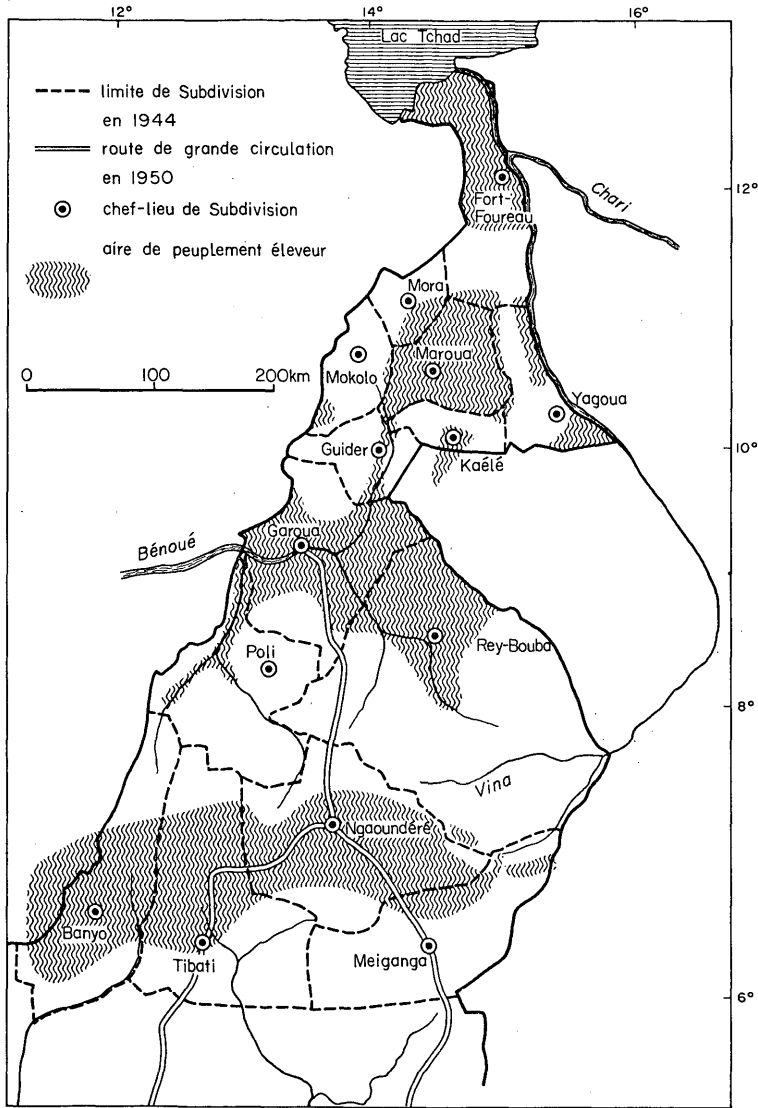
** Meinganga n'est pas une subdivision sous la domination du Lamidat, mais les Bororo, Foulbé nomade, s'y concentrent.

Sources: Journaux Officiels du Cameroun Français 1944 et Annuaire Statistique du Cameroun 1938-1945, Paris.

composé des Foulbé, Bororos (Foulbé nomades) et Arabes Choas; groupe commerçant des Haoussas et Bornouans; groupe serviteur comprenant les Kirdis évolués, assimilés et *maccube*.

(i) Richesse des éleveurs

L'élevage, surtout celui des nomades, s'appuie sur un mode de production qui demande une certaine accumulation de têtes de bétail. Celle-ci constitue une richesse tout du moins virtuelle, car les pasteurs nomades ne vendent pas très facilement leur bétail. Toutefois, le développement des populations urbaines que les pays haoussas et bornouans ont connu depuis le dix-huitième siècle aurait augmenté la valeur de commerce du bétail et suscité petit à petit chez les éleveurs un intérêt à la commercialisation des animaux. L'époque coloniale arrivant, cette tendance a été poussée au rythme plus accéléré: le colonialisme entraîna le développement des grandes villes dans la région forestière proche de la côte atlantique; celles-ci, dépourvues de viande, dépendaient fortement des animaux, surtout bœufs, que la région de savane leur fournissait; le colonialisme a rendu plus faciles aussi les communications entre la région forestière et les régions savane et sahel. Comme nous l'avons remarqué, le Cameroun est fortement handicapé par la difficulté des communications intérieures, notamment entre le Sud et le Nord: ceci a retardé le Nord-Cameroun dans sa marche vers le développement économique, de même



Carte 3. Divisions administratives et distributions des éleveurs

qu'il l'a protégé contre le processus violent de modernisation. Le déplacement du bétail sur pied, cependant, contrairement aux autres produits agricoles, n'a pas posé de problème pour le transport³⁰⁾.

En effet, les troupeaux descendaient vers les régions côtières à pied. Le nombre de têtes de bétail ainsi déplacés atteignit déjà 20.000 têtes de gros bétail en

30) Sur les problèmes de transport et force de production en Afrique Noire, voir [KAWADA].

1911 [MARTIN C.: 89]. Aux environs de 1950, la consommation de gros bétail dans le Nord-Cameroun fut évaluée de 40.000 à 50.000 têtes, celle du Sud-Cameroun dont le fournisseur principal était l'Adamaoua à 40.000 têtes et 40.000 têtes de gros bétail auraient été exportés dans le Nigéria; la commercialisation totale de gros bétail fut donc évaluée à 120.000 têtes au moins [GUERNIER: 232]. Nous n'avons pas de documents sur la commercialisation du bétail dans les années trente. Mais prenons la moyenne, 30.000, entre les 20.000 têtes exportées en 1911 dans le Sud-Cameroun et 40.000 comme le chiffre des têtes commercialisées dans chacune des trois régions: la commercialisation totale est de 90.000 têtes environ. Le prix du gros bétail en moyenne était de 80 francs à cette époque dans le Nord-Cameroun; la valeur totale des bœufs commercialisés est donc de 7.200.000 francs³¹⁾.

Quant aux produits agricoles, 5.132 tonnes d'arachides furent exportées du Nord-Cameroun en 1936³²⁾. L'arachide était achetée à Garoua à 330 francs la tonne en 1934³³⁾; la valeur totale des arachides commercialisées était donc de 1.700.000 francs à peu près au milieu des années trente. L'arachide était le seul produit agricole de valeur commerciale dans cette région à cette époque.

La production commerciale de gros bétail est par conséquent de quatre fois plus élevée que celle de l'arachide à cette époque. Si on prend en considération les productions complémentaires de l'agriculture et de l'élevage, destinées principalement au commerce local, la disproportion commerciale entre les deux modes de production est encore plus grand, car les éléments du second tels que petit bétail, produits laitiers ont une valeur commerciale plus élevée que ceux du premier et ils ont été même quantitativement plus commercialisés; les têtes de petit bétail commercialisées sont de trois à quatre fois plus nombreuses que celles de gros bétail dans le Nord-Cameroun [GUERNIER: 232].

Prêtant attention à la richesse virtuelle des éleveurs, le gouvernement colonial leur a imposé une taxe lourde de pacage: une taxe annuelle de 3 francs par bovidé correspond au vingtième ou trentième du prix courant d'un bœuf³⁴⁾; c'est un taux encore plus élevé que celui du *jakka* (*zakāt* en arabe), taxe religieuse islamique, prélevé par les Lamibé, puisque celui-ci était principalement d'un taureau de 2 ans toutes les trente têtes ou une génisse de 4 ans pour toutes les quarante têtes [MOHAMMADOU 1977: 290-291; FRÉLICH 1954: 48]. A propos du *jakka*, Fréchou écrit: "La perception de ces impôts était pour les propriétaires un motif de dissimuler les effectifs possédés, et, pour les chefs, l'occasion d'abus. Combattus

31) cf. Tableau 17. Cette valeur est comparable à celle pratiquée au Niger
prix du gros bétail au Niger (francs français par tête)

1927	200-250	1936	130	
1934	90	1938	150-275	[BAIER: 244]
1935	92	1941	200-400	

32) cf. Tableau 3.

33) Lettre de l'administrateur du 15, fév. 1934.

34) cf. Tableau 17 et note 31.

par les autorités administratives, ils ne sont plus prélevés régulièrement³⁵⁾.” Mais à l’époque coloniale, le motif de la dissimulation des effectifs était plutôt la taxe de pacage lourdement imposée par le gourvenement colonial. Le taux très élevé de cette taxe apparaît plus net encore lorsqu’on le compare à celui prélevé sur les chevaux : un administrateur de Garoua paya en 1937 1.500 francs pour un beau cheval noir envoyé par le Lamido de Rey-Bouba³⁶⁾ ; le taux de l’Impôt sur le cheval était 5/1.500, donc 1/300, dix fois moins lourd que celui sur les bœufs³⁷⁾.

Lourdement chargés d’Impôt les éleveurs se sont efforcés d’échapper aux recensements de leur animaux ou ont commencé à fuir les régions où le contrôle administratif était sévère, donc les régions autour des centres d’administration coloniale telles que les Lamidats de Garoua et Bé³⁸⁾. Pour assurer la perception de l’Impôt de pacage, le gouvernement colonial avait mis en place deux politiques complémentaires entre elles. D’une part, il accorda, à partir du 1923, une remise plus favorable aux chefs-percepteurs de l’Impôt que dans le cas de l’Impôt de capitation ; en même temps, il imposa une double taxe sur les animaux des troupeaux provenant de l’extérieur du territoire : pour les chefs collecteurs dans les régions de Ngaoundéré et du Fouban, une remise de 20% sur les sommes perçues au titre de la taxe sur les bovidés, et pour ceux des autres du Nord-Cameroun, une remise de 20% sur les sommes perçues au titre de la double taxe sur les bovidés provenant de l’extérieur du territoire³⁹⁾. D’autre part, les déplacements libres des Foulbé d’un Lamidat à l’autre furent interdits. Même les déplacements à l’intérieur d’un Lamidat furent soumis au contrôle des Lamibé. Un rapport dit : “Quant aux mouvements de population à l’intérieur du Lamidat, c’est un inconvénient bien moins grave. Il serait excessif d’astreindre les Foulbé à une immobilité absolue. Ce qu’il importe surtout, pour l’instant, c’est de les obliger auparavant, à solliciter l’autorisation du lamido—autorisation de principe, bien entendu mais qui nous permettra de tenir nos contrôles à jour⁴⁰⁾.” En effet, la taxe de pacage gouvernementale entra en forte concurrence avec celle du *jakka* qui constituait également la principale ressource économique des Lamidats⁴¹⁾. Les Lamibé n’ont pas été donc très coopératifs au recensement des têtes du bétail. Mais le gouvernement colonial obtint un recense-

35) [FRECHOU : 52] Ce point de vue est également soutenu par BURNHAM, Ph. et DOGNIN, R. (cité par BURNHAM p. 589).

36) Lettre de l’administrateur du 16, juin 1937 adressée au Lamido de Rey-Bouba.

37) Mais, selon un autre document, un cheval était estimé à la valeur de trois bœufs à l’époque allemande ou au début de l’époque française [FRÉLICH 1954 : 61].

38) Rapport de tournée du 28 avr. au mai 1939.

39) Arrêté du 28 feb. 1923.

40) Rapport de tournée du 28 avr. au 18 mai 1939.

41) A part les razzias, seuls les Foulbé étaient astreints à l’impôt, *zakāt*, à l’époque pré-coloniale dans le Lamidat de Rey-Bouba [MOHAMMADOU 1979 : 256]. Selon Frélich, le Lamido de Ngaoundéré évaluait tous les biens en bœufs : un serviteur était évalué à la valeur de deux bœufs ; une vieille servante à la valeur d’un bœuf [FRÉLICH 1954 : 61].

ment de plus en plus exact, profitant des services vétérinaires. Ainsi, le Lamido de Rey-Bouba dut recevoir une lettre du Chef de la Région de la Bénoué; cette lettre, datée du 16, juin 1937, dit:

“Tu as raison de faire le recensement de tes hommes mais il faut faire aussi celui des bœufs. M. le Vétérinaire Bardez a déjà vacciné chez toi plus de six mille bœufs alors que tu n’en as pas déclaré que trois mille. Le gouverneur va croire que tu caches tes bœufs pour ne pas payer l’impôt ou que tu ne sais pas combien tu as de bœufs et que tu n’es pas un grand chef. Je ne veux pas que les fonctionnaires, quand ils passeront chez toi, trouvent que les recensements sont mal faits. Si les possesseurs de troupeaux font de fausses déclarations, il faut me les envoyer et je les punirai. Que Dieu te protège et te conserve la santé et le pouvoir.”

Le recensement des bœufs du Lamidat de Rey-Bouba s’éleva à 10,734 têtes en 1938⁴²⁾, c’est-à-dire, 4.734 têtes d’augmentation sur l’année précédente autrement dit, 18.000 francs d’augmentation pour la recette de la taxe. Ainsi, en raison de leur richesse, les Foulbé ont été intégrés de plus en plus à l’autorité des Lamidats mais toujours au profit de l’administration coloniale.

(ii) Richesse des commerçants musulmans

Il est moins nécessaire ici d’expliquer pourquoi les Haoussas et Bornouans, peuples de longue tradition commerciale, sont parmi les populations les plus imposées. Pourtant il faut bien préciser le sens que prirent leurs activités commerciales à l’époque coloniale. Il n’est pas tout à fait exact de dire, comme L. H. Gann, que les commerçants islamisés ont été bénéficiaires de la “pax” coloniale [GANN: 229], bien qu’ils aient trouvé un nouveau champ d’activités dans le commerce reliant la région forestière et la savane. En effet, d’abord, la colonisation les a privés de leurs routes traditionnelles commerciales par la voie du Sahara, et en second lieu, les commerces les plus valorisants nouvellement mis en place entre la côte et l’intérieur étaient le domaine réservé à la domination européenne. En l’occurrence, la route principale entre le Nord et le Sud par la Bénoué était monopolisée par le Royal Niger Company. Seule la route traversant le Plateau de l’Adamaoua, parce que inutilisable par les européens, fut laissée aux colporteurs africains. En tout cas, à l’époque allemande, en raison des efforts administratifs, les commerçants musulmans ont commencé à pratiquer leurs activités entre le Nord et le Sud: notamment, le commerce de l’ivoire et le commerce intermédiaire où ils vendaient aux Allemands du caoutchouc qu’ils avaient acheté dans la région forestière en échange du bétail amené du Nord-Cameroun [GANN: 229; JOHNSON].

(iii) Richesse des serveurs?

Les assimilés ou les *maccube* ou les Kirdis évolués, quelque que ce soit leur appellation, ont été les peuples de statut d’esclave les plus attachés à la vie Foulbé. Ils n’étaient ni éleveurs, ni commerçants. Ils devaient être les peuples “exploités” par leurs maîtres. Alors pourquoi ont-ils été comptés parmi les premiers contribuables

42) Rapport de tournée du 28 avr. à mai 1939.

à l'Impôt. Ce fait, qui n'a jamais été remarqué jusqu'à maintenant ainsi que celui de la taxe lourdement imposée aux Foulbé, montre deux choses.

La première est qu'ils ont été, dans les faits, riches à cause des relations très intimes les attachant à la vie riche des populations musulmanes, notamment celle des Foulbé. Même au moment de l'indépendance, il y avait encore beaucoup de peuples "nus" sans autres vêtements que le cache-sexe, parmi les Kirdis et aussi parmi les peuples qui étaient assujettis, mais dans une relation très lâche, à l'autorité des Lamibé, tels que les Bayas, les Mboums et les Lakas dans le cas du Lamidat de Rey-Bouba. La première tâche du nouveau gouvernement fut d'interdire aux personnes non vêtues l'accès aux places publiques. Par rapport à eux, les *maccube*, surtout les "*maccube baaba*" (littéralement esclaves du Père, "Père" est l'appellation du Lamido de Rey-Bouba) ou les "*maccube lamido*", s'habillaient très luxueusement, parce qu'ils recevaient des vêtements de leurs maîtres en compensation des services qu'ils leur rendaient⁴³). Les bandes de coton servaient de monnaie encore récemment au Nord-Cameroun: les vêtements qu'ils recevaient étaient une rémunération par excellence à l'époque de l'économie pré-monétaire⁴⁴). Dans le Lamidat de Rey-



Photo. 5. *maccube*-fantassins luxueusement vêtus (devant le palais de Rey-Bouba)

43) Lorsque nous étions à Yaoundé, l'on tint une exposition des images de la conquête allemande du Nord-Cameroun dessinées par les Allemands: à mon étonnement, les soldats africains des armées allemandes étaient torsés nus, tandis que les guerriers des Lamidats étaient bien vêtus comme en cuirasse.

44) Les fers de houe servaient aussi de monnaie. cf. [LACROIX 1952: 37], [MOHAMMADOU 1979: 263]. Selon Frœlich, un boubou était évalué à un bœuf, donc, deux boubous à un esclave au début de l'époque coloniale [MOHAMMADOU 1979: 61].

Bouba, l'expression "*maccube baaba*" à une importance aussi grande que "Her Obedient Servant": c'était la même chose dans le Lamidat de Garoua; le fait de les désigner comme sujets du Lamido ou "Matchoube Lamido", était pour eux un motif de fierté et non de honte" [MOHAMMADOU 1977: 122-113]. Selon E. Mohammadou, la dégradation de ce terme a commencé avec l'époque coloniale [MOHAMMADOU 1977: 284].

Mais nous doutons qu'ils bénéficièrent de l'économie monétaire. Avant tout, dans le cas des *maccube* de case, ce ne sont pas eux-mêmes qui payaient l'Impôt, mais leurs maîtres. Habiller, nourrir, procurer une femme et payer l'Impôt, ce sont les principales contreparties que les *maccube* ont pu recevoir en échange des services rendus à leurs maîtres. Frœlich remarque: "leur situation matérielle n'était pas mauvaise, surtout lorsqu'il s'agissait de captifs de case;" ils devaient tout leur travail au maître, mais, en échange, celui-ci les nourrissait, les habillait, leur procurait une femme et payait leur impôt [FRÆLICH 1954: 19]." Donc, placer les *maccube* dans la catégorie la plus lourde de l'Impôt apparaît d'abord comme une politique de profit de la relation maître-esclave pour exploiter la richesse des maîtres Foulbés. Mais il y avait une autre richesse que l'on pouvait exploiter en profitant de la relation maître-esclave: c'était la main-d'œuvre des *maccube*; celle-ci, nécessaire pour les diverses prestations gouvernementales, était recrutée sous l'autorité des Lamibé⁴⁵. Comme c'étaient les chefs-recruteurs qui recevaient la rémunération des travailleurs, ces prestations n'ont pas nécessairement fourni de l'argent aux *maccube*-travailleurs⁴⁶; mais elles fournissaient certainement aux chefs les revenus monétaires nécessaires à payer l'Impôt de leur sujets. Le développement de l'agriculture commerciale, aussi, est du à l'intermédiaire des Lamibé: même dans ce cas, ce sont aussi les peuples les plus soumis à l'autorité des Lamibé qui en sont devenus les premiers soutiens. Il nous faut maintenant aborder les problèmes du développement de l'agriculture industrielle et du recrutement de main-d'œuvre pour les diverses prestations toutes faites sous l'autorité des Lamibé.

4) Promotion de l'agriculture commerciale

(1) Commencement de l'exploitation économique

Dans la dernière moitié des années 1920, à côté des opérations militaires menées contre les Kirdis insoumis, se mirent en place les éléments de base d'une infrastructure propre au développement économique: une piste carrossable en saison sèche entre Garoua et Rey-Bouba fut construite en 1924; puis, la route Garoua-Ngaoundéré en 1929; installation d'une école d'apprentissage agricole à Garoua pour faire apprendre la culture à la charrue. Dans les années 1930, se fondant sur ces réalisations premières, l'exploitation économique du Nord-Cameroun démarre.

45) Les expéditions de Ngaoundéré pour ramener les esclaves se répétèrent jusqu'aux années 1920; leur but était de procurer de la main-d'œuvre aux gouvernements coloniaux [BURNHAM: 582].

46) André Gide note que ses porteurs recrutés par le Lamido de Rey-Bouba gardaient leurs rémunérations pour les destiner à leur chef [GIDE 1928: 171].

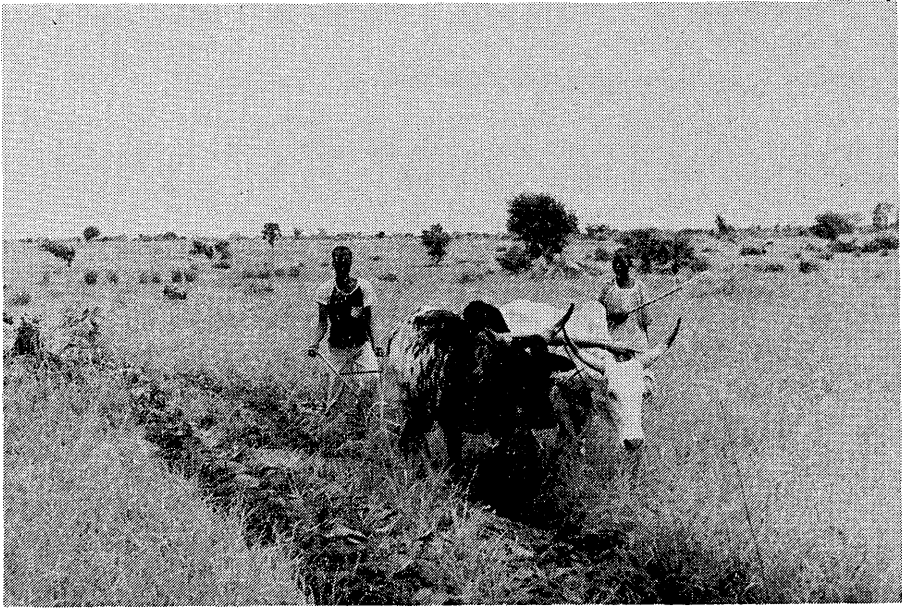


Photo. 6. Culture à la charrue

Les Lamibé de Rey-Bouba et Bibémi, même un Lamido d'un petit Lamidat comme celui de Pouss possédaient déjà leurs camions au début de 1930⁴⁷⁾. D'un autre côté, la réalisation de la route carrossable Ngaoundéré-Garoua suscita l'immigration des Dourous en bordure de cette route nouvelle, depuis les régions des montagnes et des bords de l'ancienne piste: elle facilita la commercialisation de leurs produits agricoles, surtout le mil vers Garoua et les ignames vers Ngaoundéré⁴⁸⁾. Elle a aussi favorisé l'exécution des tournées d'administrateurs, conducteurs de travaux agricoles et des services médicaux, cependant encore peu nombreux⁴⁹⁾.

47) Lettres de l'administrateur du 19 juil. 1930 pour le Lamido de Pouss, du 23 jan. 1931 pour le Lamido de Bibémi et du 13 juil. 1930 pour le Lamido de Rey-Bouba. Le gouvernement colonial permit aux chefs supérieurs d'acheter des camions en 1925 [GUYER 1978: 589].

48) Rapport de tournée du 17 oct. au 8 nov. 1938.

Migration des Dourous causés par la construction de la route Ngaoundéré-Garoua

région	1926	sep. 1935	mars 1938	oct. 1938
Route		1115	1397	3080
Montagne	483	104	575	1233*
Piste	2064		74	10
Total	2547	1219	2091	4323

* L'accroissement de la population de la Région Montagne est dû au recensement des populations nouvellement découverte par cette tournée.

Les Dourous sont actuellement des grands cultivateurs de l'igname. Mais le développement de la culture de l'igname aurait été suscité par cette migration. cf. [HATA]

Les élèves sortis de l'école d'agriculture commencèrent à travailler aux champs en 1930: en mai 1930, quatre bœufs dressés et trois élèves éduqués pour la culture à la charrue furent envoyés au Lamidat de Bibémi et huit bœufs et trois élèves au Lamidat de Rey-Bouba; en retour, un nombre égal de bœufs et d'élèves furent exigés des Lamibé pour l'école agricole de Garoua⁵⁰. La lettre du 27 du même mois, adressée par le chef de la Circonscription de Garoua à tous les Lamibé sous sa dépendance, y compris celui de Rey-Bouba, dit: "Il est bon d'exiger dès maintenant que tous les hommes de ton commandement aient des cultures suffisantes: un hectare par personne. (...) L'exécution des cultures vivrières sera contrôlée et les paresseux seront punis."

La promotion administrative des cultures industrielles, dont des essais furent tentés dès 1927 [GUILLARD: 269], fut mise en vigueur dans les années 1930: coton et arachide dans les premières années; l'arachide prenait bientôt une place de choix au Nord-Cameroun, tandis que la culture du coton devenait la culture forcée au Tchad. Mais les cultures vivrières n'étaient pas encore délaissées: elles devaient d'abord répondre à la demande croissante de ravitaillement de la population urbaine de Garoua, ville centrale du Nord-Cameroun à la fois aux niveaux politique et commercial, siège de l'administration coloniale et port de la Bénoué; elles devaient aussi relever le niveau de vie constamment exposée à la menace des dommages des sauterelles et encline à une vie encore instable⁵¹.

(2) Rôles des Lamibé

L'exploitation économique fut confiée aux Lamibé⁵²: les Lamibé furent obligés de prendre une fonction de surveillance sur le développement agricole et d'exécuter une fonction punitive à cette fin dans certains cas nécessaires, sinon leurs trônes pouvaient être menacés de privation; ceci contribua à renforcer encore leur domination sur leurs populations, mais cette fois surtout sur la classe *maccube* parce que ceux-ci étaient pour la plupart cultivateurs. Le 21, juillet 1930, le Chef de la Circonscription de Garoua envoya la lettre suivante à tous les Lamibé sous sa

49) C'est le rapport de tournée du 24 nov. au 31 déc. 1938 qui dit: "Qu'avons nous fait pour Rey-Bouba, depuis vingt ans?" En neuf ans, dix tournées, parmi lesquelles deux seulement ont été consacrées à l'indigène: visite des villages et recensement de la population. D'une autre côté, la somme de l'impôt de capitation que le Lamido a payé pendant dix ans est de plus de 750.000 francs.

50) Lettres de l'administrateur du 17 mai 1930 aux Lamibé de Bibémi et de Rey-Bouba.

51) Actuellement, le dommage des sangliers est le plus grave autour de Rey-Bouba. Certains champs du riz et de l'arachide sont souvent complètement détruits malgré les surveillances fréquentes.

Population de Garoua

1891	1500	[MIZON 1895: carte géographique]
1902	2500	[CORNEVIN 1974: 575]
1925	6000	[BRUNEAU: 98]

52) Les Lamibé étaient membres de la Commission Agricole (lettres de l'administrateur du 24 janv. 1931 adressées à tous les Lamibé de la Circo. de Garoua).

domination. Nous citons toute la lettre à cause de l'importance de celle-ci en tant que document historique.

“J’ai appris que dans beaucoup de tes villages les indigènes n’avaient pas fait de plantations vivrières —mil, patates, manioc, arachide, etc. — en quantité suffisante. Il m’a été rapporté également que dans certaines familles les graines de coton qui leur ont été distribuées récemment n’étaient pas encore semées.

Je tiens à t’avertir une fois encore, et la dernière, que je ne puis admettre une telle négligence et une telle paresse. Il est nécessaire cette année, plus encore que les autres années, que les surfaces plantées soient augmentées considérablement dans chaque village, pour que toute la population trouve à manger suffisamment et que des vivres soient mis en réserve, pour le cas où les sauterelles causeraient encore de graves dégâts.

Pour le coton, je veux qu’aucune des graines que j’ai fait donner à tes gens— tu sais que j’ai noté le nom de tous ceux qui en ont reçu—ne soit perdu. C’est toi que j’en tiendrai pour responsable. Je te préviens à nouveau que j’enverrai tout mon personnel et que j’irai moi-même voir les champs où du coton aura été semé.

Quand on donne des conseils aux enfants, pour leur bien, et qu’ils ne veulent pas obéir, le père de famille doit les réprimer et les obliger à l’écouter. Fais en sorte que je ne sois pas obligé de punir, car on me connaît au Cameroun, je punis rarement mais très sévèrement.

Dès réception de cette lettre, étant donné que tous les semis qui n’ont pas encore été faits, doivent être effectués immédiatement pour pouvoir donner des récoltes, tu feras prévenir, par des envoyés spéciaux, tous tes chefs de villages d’augmenter aussitôt leurs plantations et de semer tout leur coton, suivant les indications qui leur ont été fournies ici.

Tu diras à tes chefs que tes ordres leur sont donnés dans leur intérêt: tu voudras bien te déplacer toi-même pour contrôler leur exécution, et tu préviendras les chefs et notables que s’ils semblaient ne pas t’entendre et n’obéissaient pas, ils s’exposeraient à des châtiments sévères, et que je mettrai chez eux, s’il était nécessaire, des miliciens en grand nombre. Je ne le ferais qu’à regret, mais si j’y étais forcé, c’est parce que tu n’aurais pas pu commander à tes populations, que tu ne serais plus digne d’être un chef, et que le moment serait venu pour toi de te reposer et d’être remplacé, car je veux que les lamidos soient pour m’aider à diriger le pays, des auxiliaires sur lesquels je peux compter absolument, surtout lorsqu’il s’agit d’assurer la nourriture et le bien-être des populations: et je veux également que les lamidos commandent énergiquement leurs chefs de village, et que ceux-ci, assistés des notables, exigent à leur tour que leurs gens ne fassent pas preuve de paresse et d’indolence dans une période où l’intérêt de tous est en jeu.

Je suis certain que tu justifieras la confiance que j’ai en toi, et que tu tiendras à montrer que tu es vraiment le grand chef que tu dois dire.

Je te salue.”

De même, dans le Lamidat de Rey-Bouba, c’est à la charge du Lamido que fut confié le projet de construction des greniers pour l’ensilage du mil dans chaque

village et celui de l'installation en bordure de la Route Ngaoundéré-Garoua des Dourous restés encore loin de la Route, c'est-à-dire dans une région économiquement moins profitable⁵³⁾.

Le Lamido de Rey-Bouba lui-même devint planteur de cultures commerciales, surtout de l'arachide, s'appuyant sur le travail de ses *maccube*. Voici ce que rapporte l'administrateur Baudelaire en 1939: "Le Lamido possède personnellement de grandes plantations à Rey, à Kongrong et sur l'autre rive du Mayo Rey, vers Natsuri. Cette année, grâce au camion qu'il a acheté, il a expédié plus de 30 tonnes de l'arachide sur Garoua"; le riz, "destiné au ravitaillement de Garoua", était aussi cultivé sur de grandes étendues par le Lamido aux environs de Rey et de Kongrong ainsi que le *muskwari*, gros mil de repiquage cultivé dans la plaine d'inondation séchée pendant la saison sèche⁵⁴⁾.

Mais la production commerciale de l'agriculture restait à un niveau très faible, comme le montre le tonnage de l'arachide exportée en 1939 par le Lamido; sa valeur ne fut que de 20.000 francs au plus⁵⁵⁾, tandis que la somme de l'Impôt de capitation à payer pour le Lamido fut de 72.000 francs en 1938 et de 138.000 francs en 1939 et la taxe de pacage de 43.000 francs⁵⁶⁾. Elle était tellement faible qu'un marché ne fut pas ouvert jusqu'au début des années 1950 dans le Lamidat de Rey-Bouba, ni à Tcholliré, ni à Rey-Bouba⁵⁷⁾. Pour comble de faiblesse, la production commerciale de l'agriculture dépendait de l'autorité du Lamido et le transport dépendait de son camion. La distance entre Garoua et Rey-Bouba est de 150 km et celle entre Rey-Bouba et Touboro, ville centrale actuelle de la partie méridionale du Lamidat, est également de 150 km; ce sont des distances trop pénibles pour les transports par portage humain et à dos d'ânes; ce dernier d'ailleurs n'a pas été développé dans cette région à cause du climat trop humide et des nombreuses rivières trop difficiles à traverser pour ces animaux. Enfin, elle ne pouvait pas faire pénétrer suffisamment l'économie monétaire dans la vie populaire pour permettre à celle-ci les activités

53) Rapports de tournée du 17 oct. au nov. 1938 et du 28 avr. au 18 mai 1939.

54) Rapport de tournée du 28 avr. au 18 mai 1939.

55) Le prix de l'arachide était de 330 francs la tonne en 1939 (lettre de l'administrateur du 15 fév.), bien que le prix de l'arachide ait monté deux fois plus à la fin des années 1930 (d'après l'indice du prix de l'arachide de l'A.O.F. [POQUIN: 261]).

56) La faible productivité commerciale de l'agriculture du Nord-Cameroun est très frappante en comparaison avec celle du Sénégal.

En 1950 environ [GUERNIER: 189-190]

population	exportation totale de l'arachide	exportation de l'arachide par habitant
Nord-Cameroun	4.000 tonnes	4 kg
Sénégal	300.000 tonnes	15 kg

57) Il y avait aussi une raison politique: empêcher la pénétration des influences étrangères haoussa et européennes dans le Lamidat (information obtenue par les entretiens avec MM. Mohammadou, E. et le Lamido de Rey-Bouba). Pourtant, selon nous, c'est parce que la productivité commerciale était très faible que la raison politique pouvait être dominante.

libres propres à l'économie de marché, ceci renforçait l'autorité du Lamido et la dépendance des populations auprès de celui-ci.

5) Recrutement de main-d'oeuvre

(1) La première richesse

Sous l'Indirect Rule, une des plus grandes fonctions que les Lamibé devaient remplir était celle du recrutement de la main-d'oeuvre pour les diverses prestations gouvernementales: l'accomplissement de cette fonction entraînait une domination plus directe que les autres sur les populations. La conférence de Genève de 1930 interdit la pratique du travail forcé en colonies. Néanmoins dans le Nord-Cameroun, même après cela, cette pratique continua par l'intermédiaire des Lamibé.

En fait, la main d'oeuvre était la richesse par excellence dans une région difficile à exploiter économiquement comme celle du Nord-Cameroun. Dans son rapport de mission, Bruneau de Laborie reconnut les effets défavorables que l'élévation de l'Impôt causerait dans le Nord-Cameroun; mais ensuite, il écrivit; "Ici le premier des biens, c'est la main d'oeuvre; les sacrifices qu'on fait pour la retenir—pour l'attirer—sont des sacrifices rémunéraires [BRUNEAU: 98]". Or, ce sont surtout les peuples cultivateurs, que ce soient les Kirdis ou les *maccube*, qui faisaient l'objet de l'exploitation de la main d'oeuvre. Les populations islamisées, en particulier les Foulbé, acceptaient très difficilement les prestations: les Foulbé de Rey-Bouba n'hésitaient pas à racheter leurs prestations lorsqu'ils étaient invités à choisir entre le rachat et le travail⁵⁸). C'est parce que les Foulbé disposaient des ressources monétaires suffisantes pour racheter leurs prestations. Par contre, comme nous l'avons déjà répété plusieurs fois, la vie monétaire des cultivateurs restait à un niveau très faible. Dans son "*Retour du Tchad*", André Gide note que les Dourous le long de la piste Ngaoundéré-Rey-Bouba, high way de l'époque, acceptèrent du sel gemme de préférence à des monnaies pour les services qu'ils firent à Gide [GIDE: 154]; de l'autre côté, certains porteurs de Gide se livrèrent au jeu avec leurs rémunérations, tandis que les porteurs fournis par le Lamido de Rey-Bouba s'en abstinrent, leurs rémunérations étant destinées à leur chef [GIDE: 169-171]. Cette abstinence, qui émut Gide, ne signifiait pas nécessairement une exaction du Lamido, car elle serait recompensée d'une autre manière: en effet, les porteurs de Rey-Bouba furent chargés de la mission de réceptionner une "machine à coudre" à Douala [GIDE: 169-171] et les boubou à jolies broderies dont la fabrication plus quantitative serait rendue facile par cette machine seraient certainement distribuées aux *maccube* en compensation de leur travail. Mais leur dépendance personnelle vis-à-vis du Lamido devient d'autant plus forte que celui-ci apparaît plus comme leur bienfaiteur⁵⁹); le Lamido ne cesse pas de l'être, tant que lui est imposée la

58) Rapport de tournée du 28 avr. au 18 mai 1939. cf. [FRÆLICH, 1954a, p. 53]

59) Un dispensaire en matériaux du pays (deux paillotes reliées par un auvent de *seccos*) fut aussi construit en 1936 par le soin du Lamido à Rey-Bouba (rapport de tournée du 24 nov. au 31 déc. 1938).

responsabilité pour le développement économique; toutefois, cette responsabilité ne peut cesser de lui incomber, tant que le développement économique a besoin d'une certaine contrainte plus ou moins directe des populations. Comme nous le verrons ensuite, la main d'œuvre restait encore "le premier des biens" même dans les années 1930.

(2) Correspondances entre les Lamibé et les Administrateurs

Aux Archives Nationales de Yaoundé, nous avons trouvé les lettres échangées à l'époque 1930-1934 entre les Lamibé de la Circonscription de Garoua et les Administrateurs de Garoua. Ce sont les premiers documents qui nous enseignent la réalité de la politique coloniale. Leur nombre total est de 134: celui des lettres adressées par les Lamibé aux administrateurs est de 29; celui des lettres des administrateurs atteint le chiffre de 105. L'envoi des lettres par mois et par année est fortement irrégulier (cf. Tableau 12). Nous ne savons pas si elles constituent seulement une partie ou le tout des lettres échangées à cette époque entre les Chefs de la Circonscription de Garoua et les Lamibé sous leur domination. Elles constituent en tout cas la totalité des documents d'un paquet de dossiers classés sous le titre "Correspondance avec les Lamidos (vt 17/208/A)". Commençons d'abord par analyser les lettres des administrateurs adressées aux Lamibé; ces lettres, dans la plupart des cas, sont des ordres administratifs à suivre et exécuter.

Il y a deux sortes de lettres, les unes adressées à un seul Lamido, les autres à plusieurs Lamibé à la fois: le nombre des lettres est de 92 dans le premier cas et de 13 dans le deuxième. Presque la moitié du total des lettres concerne seulement le Lamido de Rey-Bouba: 59 parmi 105 lettres. Celui-ci est aussi presque toujours compté lorsque les lettres sont envoyées à plusieurs Lamibé: 20 pour 23 cas totaux. Donc 79 lettres sur 105, c'est-à-dire 75 pour cent des lettres totales, sont adressées au Lamidat de Rey-Bouba. (cf. Tableau 13)

Tableau 12. Lettres des administrateurs de Garoua destinées aux Lamibé sous leur domination

mois	1930	1931	1932	1933	1934	totaux
janvier	0	4	0	1	1	7
février	0	0	1	0	4	5
mars	0	1	0	3	0	4
avril	1	2	2	2	1	6
mai	11	0	1	6	0	18
juin	20	3	1	0	0	24
juillet	7	0	1	3	0	11
août	2	1	0	1	0	4
septembre	0	1	3	3	0	7
octobre	4	4	3	0	2	13
novembre	0	2	1	0	0	3
décembre	1	3	0	0	0	4
Totaux	46	21	13	18	7	105

Tableau 13. Destination des lettres des administrateurs

destination	1930	1931	1932	1933	1934	Totaux
Rey-Bouba	21	15	6	13	4	59
plusieurs (celles comprenant Rey-Bouba)	12 (11)	2 (2)	6 (5)	2 (1)	1 (1)	23 (20)
Baschéo	4	0	0	0	0	4
Bibémi	2	3	0	1	0	6
Garoua	1	0	1	1	0	3
Demsa	1	0	0	0	1	2
Tchamba	1	0	0	0	0	1
Dembo	1	0	0	0	0	1
Bé	1	1	0	0	0	2
Pousse	1	0	0	0	0	1
Beka	1	0	0	0	0	1
Tschéboa	0	0	0	1	1	2
Totaux	46	21	13	18	7	105

Tableau 14. Classement des lettres adressées aux Lamibé par les administrateurs de Garoua selon le thème I

thèmes	1930	1931	1932	1933	1934	Totaux	%
ordre public	2(2)	5(4)	0	2(2)	0	9(8)	8(9)
restitution des réfugiés	9(5)	1(1)	1(1)	2(1)	0	13(8)	11(9)
promotion de l'agriculture	7(6)	6(5)	1(1)	0	2(2)	16(14)	14(15)
promotion de l'élevage	3(3)	0	2(2)	1(1)	0	6(6)	5(6)
prestations	7(4)	5(5)	5(3)	12(10)	2(2)	31(24)	26(26)
avertissement de l'Impôt	1(0)	0	1(1)	3(2)	3(1)	8(4)	7(4)
éducation	8(6)	0	0	0	0	8(6)	7(6)
chasse et réserve	3(3)	2(2)	0	1(1)	0	6(6)	5(6)
problème de scieur	0	3(3)	1(1)	0	0	4(4)	3(4)
affaires civiles	4(4)	3(2)	2(2)	0	0	9(8)	8(9)
les autres	4(3)	2(1)	1(1)	0	0	7(5)	6(5)
Totaux	48(36)	27(23)	14(12)	21(17)	7(5)	117(93)	

(5): nombres des lettres et pourcentages concernant le Lamidat de Rey-Bouba

Les contenus des lettres sont classés par thème dans le Tableau 14. Quelques lettres comprenant plusieurs thèmes, le nombre total de ceux-ci dépasse celui des lettres. Le thème le plus fréquent est celui qui concerne une affaire de prestations: 31 lettres, plus d'un quart des lettres totales. Le second sujet le plus fréquent est celui de la promotion de l'agriculture. Le troisième est celui des réfugiés qui quittèrent le territoire d'un Lamidat et s'installèrent dans celui d'un autre, souvent sans payer l'Impôt. Les quatrièmes sont ceux de l'ordre public (problèmes de révoltes, tournées des administrateurs) et des affaires civiles (héritage, succession,

Tableau 15. Classement des lettres adressées aux Lamibé par les administrateurs de Garoua selon le thème II

thèmes	nombre des lettres	%
Exploitations de base	39(28)	33(30)
prestations	31(24)	
Impôts	8(4)	
Affaires politiques	31(24)	26(26)
ordre public	9(8)	
restitution des réfugiés	13(8)	
affaires civiles	9(8)	
Promotions de l'industrie	22(22)	19(24)
promotion de l'agriculture	16(14)	
promotion de l'élevage	6(6)	
les autres	25(19)	21(20)
Total	117(93)	

mariage, procès civil: celui contre le non-paiement du Lamido de Rey-Bouba pour un pirogue qu'il a acheté et celui concernant la propriété des bœufs).

En les classant d'une manière plus générale comme dans le Tableau 15, on peut obtenir une idée plus claire des tendances des politiques coloniales qui se pratiquaient à cette époque vis-à-vis des Lamidats, notamment celui de Rey-Bouba. Les thèmes concernant les exploitations de base, prestations et impôt, occupent 33 pour cent des thèmes au total, tandis que les lettres en ce qui concerne les affaires politiques présentent 26 pour cent des thèmes: l'addition de ces deux registres dépasse la moitié du total. Les problèmes économiques ne s'expriment que dans 19 pour cent des thèmes: 16 lettres pour l'agriculture et 6 lettres pour l'élevage.

(3) Entretien de la route Ngaoundéré-Garoua

Dans le lot des 3 lettres figurant dans le thème de prestation, 19 concernent l'entretien des routes, spécialement celui de la route Ngaoundéré-Garoua (17 lettres). Celle-ci a constitué et constitue encore aujourd'hui une portion de l'unique route carrossable reliant le Nord-Cameroun à Ngaoundéré, ville du centre de l'Adamaoua à partir de laquelle deux routes carrossables et un chemin de fer partent actuellement vers le Sud. La portion de cette route appartenant à la Circonscription de Garoua est longue au moins de 200 km. Elle devait traverser quatre affluents de la Bénoué descendant des Chaînes Papé, Mayo Boki, Mayo Sala, Mayo Mbam et Mayo Alim; les trois derniers se situent sur le territoire du Lamidat de Rey-Bouba, le premier sur celui de Garoua. Il fut demandé en conséquence au Lamidat de Garoua d'entretenir le passage du Mayo Boki et au Lamidat de Rey-Bouba l'entretien des autres (Tableau 16).

Le rôle des Lamibé n'était pas limité à celui du recrutement; les Lamibé étaient aussi obligés d'adopter un rôle policier ou punitif contre les travailleurs enfuis et

Tableau 16. Lettres demandant la main-d'œuvre ou le ravitaillement aux chantiers de la route Ngaoundéré-Garoua

date	destination	chantiers			
		Mayo Boki	Mayo Sala	Mayo Mbam	Mayo Alim
13 mai 1930	Rey-Bouba		+		
30 juin	Rey-Bouba		+	+	+
16 août	Rey-Bouba		+	+	+
10 oct.	Rey-Bouba				12
15 déc.	Rey-Bouba		15		15
13 mai 1931	Garoua	175			
13 sep.	Rey-Bouba				175
25 avr. 1932	Rey-Bouba		50		
3 mai	Garoua	+			
4 mai	Rey-Bouba	+		100	
8 mai	Rey-Bouba			100	
10 mai	Rey-Bouba			30	
16 mai	Rey-Bouba		+		
25 juil.	Rey-Bouba		pirogue		
12 sep.	Rey-Bouba		vivres		
31 jan. 1933	Rey-Bouba				150
27 oct.	Rey-Bouba				vivres

(chiffres: nombre de travailleurs demandés à recruter; + : nombre non-marqué)

les chefs de villages peu co-opératifs⁶⁰⁾.

En outre, les Lamibé étaient responsables du ravitaillement en nourriture des travailleurs. C'est une lettre datée du 13, septembre 1932 qui pour la première fois mentionna la notion d'une rémunération: on y annonce au Lamido de Rey-Bouba le paiement de 80-100 francs par tête pour 5 bœufs envoyés chaque mois pour moins de 175 travailleurs au Mayo Alim, 6 bœufs pour plus de 175 travailleurs. Les prix de ravitaillement sont aussi notés dans les lettres du 12, septembre 1933 et du 27, octobre 1934 adressées au Lamido de Rey-Bouba. (cf. Tableau 17⁶¹⁾)

Devenus responsables du recrutement de travailleurs et de leur nourriture, les Lamibé auraient pu se forger une richesse pécuniaire. Mais le but d'une telle politique était de faciliter le paiement des impôts dans une région où l'économie monétaire était peu développée: la lettre du 12, septembre 1933 sollicite au Lamido de Rey-Bouba de payer l'Impôt, tantôt dans des termes blessant son amour propre; "c'est toi qui as le moins payé de tous les lamidos et même des Kirdis⁶²⁾", tantôt dans un vocabulaire flatteur et prometteur de cadeaux honorables mais sans valeur;

60) Lettres de l'administrateur du 7 juil. 1930 au Lamido de Demsa et du 16 août 1930 au celui de Rey-Bouba.

61) Mais l'entretien de la route Garoua-Rey-Bouba dépendait complètement des dépenses du Lamidat de Rey-Bouba (rapport de tournée du 24 nov. au 31 déc. 1938).

Tableau 17. Prix des vivres
(francs, par tête pour les bœufs et par kilo pour les autres)

matières		1932	1933	1934
boeufs	un bœuf de trois ans	80		60
	un bœuf de quatre ans	à 100		80
	une vache			90
mil	mil blanc		0.40	0.35
	mil rouge			0.25
riz			1.00	0.50
arachide				0.30

sources: lettres de l'administrateur du 13 mai 1932, 12 sep. 1933 et 27 oct. 1934, toutes destinées au Lamido de Rey-Bouba.

“un beau poignard de la part du Gouverneur” et “la Légion d’Honneur”, mais pour enfin dévoiler son but; “On aura besoin de beaucoup de riz et de mil pour le Mayo Sala. (...) Il faut préparer beaucoup de mil et de riz dont la vente rapporte de l’argent”, et concluant ainsi; “Je t’avertis avec de bonnes paroles mais il y aura un gros palabre si tu n’as pas payé ton impôt”. Répondant tout de suite, le Lamido envoya “16 paniers de riz, 20 bourmas de miel, 11 charges de pommes de terre et 6 bourmas de beurre” avec son argent personnel 21.000 francs que le gouvernement colonial lui avait donné pour la perte de ses chevaux à l’expédition contre les révoltes Bayas et Lakas⁶³). La somme n’atteignit pas encore celle de l’Impôt à payer. Le Lamido dut recevoir encore une autre mise en demeure⁶⁴). C’est la lettre de réclamation de l’année suivante qui pour la première fois mentionna la vente de l’arachide⁶⁵).

Comme le but de la prestation était tel, le Lamido de Rey-Bouba eut de la peine à accepter la demande pour l’envoi de travailleurs à la construction du poste de Poli hors du terriroire du Lamidat, où une pacification militaire venait d’être réalisée. Le Chef de la Circonscription de Garoua accepta la protestation du Lamido, lui disant que “la lettre... a sans doute été mal rédigée ou mal traduite⁶⁶.” Toutefois, le Lamido n’apprécia pas que les intérêts que le Lamidat pourrait tirer des prestations lui fussent ravis par d’autres. Quatre lettres concernent l’affaire d’un scieur: celui-ci était allé sous l’ordre du Chef de la Circonscription dans le territoire du Lamidat pour y couper les arbres, mais en fut empêché par les gens du Lamidat; ce scieur était sudiste. On régla cette affaire en remplaçant celui-ci par une personne du Lamidat:

62) Mais en effet, le Lamido payait toujours son Impôt (rapport de tournée du 24 nov. au 31 déc. 1938).

63) Lettre du Lamido de Rey-Bouba du 18 sep. 1933.

64) Lettre de L’administrateur du 23 sep. 1933.

65) Lettres de l’administrateur du 15 fév. 1934 aux Lamibé de Rey-Bouba, Demsa et Tchéboa.

66) Lettre de l’administrateur du 9 avr. 1931 au Lamido de Rey-Bouba.

la lettre du 23, novembre 1932 dit;” comme je veux faire gagner de l’argent à tes hommes, je fais remplacer le scieur ONANA, originaire du Sud, par ton scieur DJIRE”; les outils nécessaires furent aussi envoyés au Lamido environ un an après cela⁶⁷⁾.

L’arrêté du 17 février 1934 créa l’école professionnelle de Garoua; celle-ci avait pour objet “l’initiation aux professions manuelles et l’apprentissage d’un métier aux élèves âgés d’au moins douze ans [LABOURET: 45]: elle comprenait deux sections, celle du bois (menuiserie, charpenterie et ébénisterie) et celle du fer (forge et ajustage). Selon Labouret, c’est parce que la main-d’œuvre spécialisée amenée du Sud refusait de s’établir dans le Nord que l’école professionnelle fut instituée à Garoua [LABOURET: 45]. Nous pouvons ajouter que c’est aussi parce que le Nord-Cameroun voulait poursuivre son processus de modernisation sans y perdre ses propres intérêts.

Les 11 autres lettres classées sous le thème des prestations sont réparties en sous-thèmes suivants:

—portage pour la chasse des administrateurs	2 lettres ⁶⁸⁾
—intermédiaire des lettres entre le Tchad et le Cameroun	2 lettres ⁶⁹⁾
—ravitaillement en bois	2 lettres ⁷⁰⁾
—ravitaillement de nourriture à la poste	1 lettre ⁷¹⁾
—recrutement de main d’œuvre sans but précisé	4 lettres ⁷²⁾

Nous n’avons pas pu trouver les lettres échangées entre les Lamibé et les administrateurs dans la dernière moitié des années 1930. Mais comme nous l’avons déjà remarqué, les recensements de populations et du bétail ne sont faits que partiellement jusqu’en 1939. C’est le rapport du 27 avril 1939 qui déclara: “Il s’agit, maintenant que l’inventaire en est à peu près terminé, de s’attacher au développement économique de la Subdivision”; ceci signifie que c’est après la Seconde guerre mondiale que le développement économique démarra définitivement dans le Lamidat de Rey-Bouba.

6) Politique de sédentarisation

Par les analyses précédentes, nous avons essayé de montrer que tous les rôles confiés aux Lamibé contribuaient au renforcement de la domination directe des populations par les Lamibé, c’est-à-dire, leur systèmes administratifs. Ce renforcement fut couronné par la politique de sédentarisation. Celle-ci occupait toujours une place centrale dans les politiques coloniales: selon le terme de J. Lombard, la “territorialisation des pouvoirs [LOMBARD: 98]” constituait le premier souci du colonialisme. Ph. Burnham a montré, en prenant les cas des Baya et des Bororo de

67) Lettres de l’administrateur du 31 août, 7 oct., 17 déc. 1931 et 23 nov. 1932.

68) Lettres du 15 juin 1931 et 25 mars destinées au Lamido de Rey-Bouba.

69) Lettres du 3 mai 1931 et 23 fév. 1932 destinées au Lamido de Rey-Bouba.

70) Lettres du 20 mai et 31 juil. 1933 destinées au Lamido de Rey-Bouba.

71) Lettre du 16 jan. 1931 destinée au Lamido de Rey-Bouba.

72) Lettres du 7 juin destinée aux Lamibé de Tchamba et Béka, du 7 juil. 1930 à celui de Demsa et du 1 août à celui de Tchéboa.

Meiganga du Nord-Cameroun, que la politique française de race n'était pas autre chose qu'une politique de sédentarisation [BURNHAM]. Mais ce que nous voulons accentuer ici est que la politique de sédentarisation sous l'Indirect Rule avait pour effet de renforcer la dépendance personnelle des populations vis-à-vis des chefs.

Cette politique avait pour but de maintenir l'ordre politique, empêcher la fuite de l'Impôt et de stabiliser la vie économique. Elle a mis les Foulbé ainsi que les autres peuples sous la contrainte directe des Lamibé.

(1) Sédentarisation des Foulbé

Pour la politique de sédentarisation des Foulbé, comme nous l'avons dit, le motif de l'empêchement du non-paiement de l'Impôt était important, mais le motif politique ne l'était pas moins, car, au contraire des cultivateurs, le paiement de l'Impôt était presque le seul devoir, l'unique contrainte imposée sur les Foulbé par l'administration coloniale. Il n'est pas tout à fait exact de dire, comme on le dit souvent, que les Foulbé étaient beaucoup moins rebelles à l'administration coloniale que les Kirdis, parce que la manière de domination coloniale était différente dans les deux cas et que, donc, le mode de rébellion était également différent entre eux deux. Mis à part les Foulbé citadins, la simple fuite dans la vaste brousse constituait une libération définitive pour les Foulbé éleveurs, que ce fussent les Mbororo'en ou Foulbé sédentaires. Même pour les Foulbé citadins, éviter le recensement du bétail était déjà une demi-rébellion. Mais la simple fuite n'était pas possible pour les peuples cultivateurs plus ou moins sédentaires: pour eux les rébellions prenaient une forme active.

Voici un cas de fuite qui prit apparemment un aspect de rébellion. Parmi les 29 lettres des Lamibé adressées aux administrateurs, 7 lettres concernent un mouvement Mahdiste⁷³⁾. A l'époque allemande, surgit un grand soulèvement des Mahdistes conduit par les deux marabouts, Goni Waday de Ngaoundéré et Mal Alhadji de Maroua; ce soulèvement auquel plusieurs chefs des Foulbé participèrent fut écrasé par les mitrailleuses des Allemands; de nombreux responsables de révoltes furent exécutés à N'gaoundéré, Garoua et Maroua. Même à l'époque française, peu après la révolte des Baya et Lakas, surgit un mouvement Mahdiste: il s'agissait d'un groupe conduit par un marabout Foulbé, originaire de Ngaoundéré, nommé Hamadalil Bahiya. Celui-ci quitta Ngaoundéré en décembre 1930 avec "sa famille, ses serviteurs et ses bœufs"; passant dans les Lamidats de Rey-Bouba et Bibémi, il s'installa au Tchad, lorsque son groupe devint un grand groupe composé de "28 hommes libres, 38 femmes libres, 18 serviteurs, 41 servantes avec leurs enfants, 321 bœufs, des moutons et chèvres⁷⁴⁾"; y ont participé d'autres Foulbé, pour la plupart, marabouts, parmi lesquels se trouvèrent même des notables du Lamidat de Rey-Bouba⁷⁵⁾. Répondant à la demande de l'administrateur qui lui demandait les informations à ce sujet, la lettre du Lamido de Rey-Bouba dit: "Ce n'est pas

73) cf. Tableau 19.

74) Lettre du Lamido de Rey-Bouba du 16 avr. 1931.

75) Lettre du Lamido de Rey-Bouba du 16 avr. 1931. et lettre de l'administrateur du 22 avr. 1931 destinée au Lamido de Rey-Bouba.

faire pâturer les bœufs que Bahiya Hamadalil veut faire. Il cherche la secte et il ira jusqu'à la place qu'on appelle 'Yairé-Oubba' et là il fera la réunion de la secte Mahdiya;" celle-ci serait pour "vouloir sortir une nouvelle manière sur le Monde⁷⁶⁾." Ce mouvement fut dissout avant de rencontrer une répression militaire: car, d'une part, la maladie affecta leur bétail⁷⁷⁾, et d'autre part, la politique de la restitution des participants de ce groupe dans leurs pays d'origine fut pratiquée par les administrateurs français du Cameroun et du Tchad avant que la secte ne devint suffisamment grande pour se soulever⁷⁸⁾.

Ce qui est très important ici est, comme le montre la lettre du Lamido ci-dessus, qu'il était très délicat de juger si un déplacement des Foulbé avait pour but le pâturage des bœufs ou quelque intention politique: en effet, ces deux buts auraient été étroitement combinés entre eux. 3 des 7 lettres concernant le problème Mahdiste touchent à l'Impôt que le groupe Mahdiste n'a pas payé et au problème de bœufs pris à un participant de la secte par son frère pendant sa participation au mouvement⁷⁹⁾. Ainsi, l'interdiction d'un déplacement libre des Foulbé affecta sérieusement ce groupe à la fois aux niveaux politique et économique.

(2) Empêchement de la fuite des serviteurs

Pour les *maccube* ou les *horbe*, la politique de sédentarisation signifiait une fixation de leur relation avec leur maîtres Lamibé. Les Lettres des Lamibé sont classées par thème dans le Tableau 19. Parmi les 29 lettres du total, 12 lettres concernent le problème des réfugiés, dont 8 sont les lettres où le Lamido de Rey-Bouba demande aux administrateurs de restituer leurs "serviteurs et servantes enfuis" dans son Lamidat et dont 4 concernent une plainte portée contre les Foulbé enfuis dans un autre Lamidat sans payer l'Impôt (dans ce cas il n'y a pas de lettre du Lamido de Rey-Bouba). Les serviteurs et servantes enfuis du Lamidat de Rey-Bouba se retrouvèrent pour la plupart dans le Lamidat de Bibémi; ils furent remis au Lamido de Rey-Bouba sous les ordres des administrateurs. Par ceci, nous pouvons dire qu'il y avait autrefois une sorte de marché libre du travail avant la colonisation: les personnes de condition servile pouvaient se réfugier dans un autre Lamidat, en profitant des antagonismes qui existaient tout le temps entre les Lamidats, lorsqu'elles se considéraient mal traitées ou même quand elles avaient envie de connaître un autre pays. Le rapport du Capitaine Monteil remarque cette situation des esclaves: "La plupart préfèrent l'état de domesticité dans lequel ils se trouvent à l'heure actuelle, état qui satisfait à tous leurs besoins et convient très bien à leur paresse naturelle. Ils savent tous que s'il sont mal traités ils peuvent quitter leur maître et que toute affaire de traite est sévèrement réprimée⁸⁰⁾." Mais la fuite des esclaves n'est possible

76) Lettre du Lamido de Rey-Bouba du 16 avr 1931 et lettre de l'administrateur du 22 avr. 1931 destinée au Lamido de Rey-Bouba.

77) Lettre du Lamido de Bibémi du 2 mars 1931.

78) Lettre du Chef de la Circon. de Garoua du 21 avr. 1931. destinée au Chef de la Circon. de Bongor du Tchad.

79) Lettres du Lamido de Bibémi sans date et datée le 30 mai 1931 et du Lamido de Rey-Bouba du 21 mai et 16 juil. 1931.

Tableau 18. Lettres des Lamibé destinées aux administrateurs

expéditeurs	1931	1932	1933	Totaux
Rey-Bouba	12	2	2	16
Bibémi	9	0	1	10
Fuguil	1	0	0	1
Demsa	1	0	0	1
Garoua	1	0	0	1
Totaux	24	2	3	29

Tableau 19. Classement des lettres des Lamibé selon le thème

thèmes	nombre des lettres
restitution des réfugiés	12(6)
fuite des esclaves.	8(6)
fuite motivée par l'Impôt	4(0)
affaires politiques	12(5)
mouvement Mahdiste	7(3)
problèmes de frontières	2(1)
les autres	3(1)
prestations et impôt	4(3)
les autres	3(3)
Total	31(17)

(6) chiffre concernant le Lamidat de Rey-Bouba.

que dans une situation où existent divers groupes politiques dans une relation compétitive; pourtant, dans une situation coloniale, de pareils groupes ne pouvaient exister en principe, car le pouvoir était le monopole du gouvernement colonial. Certainement, les mauvais traitements des esclaves par les maîtres ont été réprimés⁸¹⁾, mais le lien lui-même entre les deux ne s'est pas relâché, il a été plutôt renforcé par le pouvoir colonial.

3. CONCLUSION

Nous avons analysé, ici, une dynamique politique des Lamidats ou Etats Foulbé du Nord-Cameroun sous l'Indirect Rule, prenant appui plus particulièrement sur le cas du Lamidat de Rey-Bouba. Notre analyse s'est appuyée sur les deux couples de notions analytiques: pouvoir/autorité, domination bureaucratique/domination personnelle.

Parmi les conditions particulières du Nord-Cameroun dans lesquelles l'Indirect

80) Rapport du Capitaine Monteil du 28 déc. 1922 sur le régime de la propriété indigène.

81) Lettre de l'administrateur du 9 sep. 1931 destinée au Lamido de Mbé.

Rule était pratiqué, deux conditions ont été prédominantes. La première est l'isolement géographique du Nord-Cameroun séparé par le Plateau de l'Adamaoua de la côte atlantique: étant aggravé par le partage arbitraire de la région du Lac Tchad, elle a rendu très difficile l'exploitation coloniale du Nord-Cameroun, surtout dans le domaine économique. La seconde est l'existence des systèmes étatiques bien organisés des Lamidats; même leur système de domination considéré comme "esclavagiste" a eu certains aspects humanitaires. En outre, les Lamidats tombèrent entre les mains des Allemands sans beaucoup de dommage, car, n'ayant connu que peu ou pas d'arme à feu, ils furent conquis très facilement. A l'occasion de la Première Guerre Mondiale; l'armée française fut plutôt aidée par certains Lamibé, surtout celui de Rey-Bouba. Ces conditions ont amené les gouvernements coloniaux à choisir l'administration indirecte vis-à-vis des Lamidats.

Toutefois, l'Indirect Rule ne fut pas pratiqué dans tous les Lamidats. Les cadres territoriaux des Lamidats furent réorganisés pour la plupart au profit de l'administration coloniale; annexés à d'autres, les uns perdirent leur indépendance et les autres furent agrandis; certaines provinces furent érigées en nouveaux Lamidats. Le Lamidat de Rey-Bouba offre un cas très rare de Lamidat dont la modification territoriale fut très limitée, bien que le tiers de son ancien territoire ou zone d'influence lui eut été arraché et intégré au Tchad. En un mot, les Lamidats étaient mis sous domination coloniale.

La domination coloniale affectait aussi sérieusement les Lamidats bien maintenus tel que celui de Rey-Bouba. Pour analyser le fait de cette domination, nous avons fait appel à la distinction: pouvoir/autorité. Dépourvus de leur propre pouvoir, ces Lamidats se virent imposer l'exécution administrative des politiques coloniales, dont les principales étaient 1) la conquête des Kirdis ou répression des rébellions¹⁾, 2) la perception de l'Impôt, 3) le recrutement de la main d'œuvre pour les prestations gouvernementales avec ravitaillement de vivres sur les chantiers, 4) la promotion de l'industrie, surtout celle de l'agriculture commerciale, 5) la sédentarisation des populations migrantes. Notre étude de cas a montré que ces politiques contribuaient toutes au renforcement du système administratif du Lamidat.

En même temps, nous avons montré que ce renforcement apparent dans de nombreux domaines englobait de plus les populations dans un seul système administratif fortement centralisé et autoritaire du Lamidat: le lien entre les populations et le Lamido responsable de l'exécution des politiques coloniales s'est renforcé et s'est élargi. En d'autres mots, le système administratif du Lamidat se développait de façon à affecter "toutes les instances de la personne"; il en résultait le renforcement du caractère personnel du mode de domination du Lamidat.

Nous avons aussi montré que le renforcement du système administratif du Lamidat n'était pas celui des Foulbé en tant que groupe ethnique. L'analyse de l'Impôt pesant très lourdement sur les Foulbé éleveurs ou possesseurs de bétail a

1) [WEBER 1971: 292-295]; Sur le dilemme entre les partis et les fonctionnaires, voir "Le métier et la vocation d'homme politique" in [WEBER 1959]. cf. [NISBET]

montré que ce sont plutôt eux qui étaient le plus sévèrement exploités dans le domaine économique. Mais ce qui est plus important ici est ceci : constituant principalement le groupe politiquement dominant, les Foulbé restaient principalement hors du développement du système administratif du Lamidat ; les principaux constituants de ce dernier ont été des *maccube*-fonctionnaires du Lamido. Si on emploie les termes de M. Weber, les Foulbé ont été le groupe constituant des "partis" dominants ; ils n'ont pas été fonctionnaires. Dans la situation coloniale, l'existence des groupes politiques n'était pas nécessaire ; ceux-ci devaient plutôt être éliminés, parce que ce sont les gouvernements coloniaux qui devaient décider les politiques à réaliser aux colonies. Dans ce sens, les Foulbé ne furent jamais bénéficiaires de l'Indirect Rule.

Victor Azarya a analysé comparativement les dynamiques sociales des Foulbé-*aristocrates* de la Guinée, Nord-Nigéria et Nord-Cameroun. Sa problématique est semblable à la nôtre : il met en question l'influence externe du colonialisme sur la dynamique des sociétés dominées. Mais sa conclusion atteint un simple déterminisme de causalité externe : Azarya a critiqué R. A. Nisbet, un des plus éminents théoriciens tenant compte de l'extériorité de la dynamique sociale ; Selon Azarya les réactions ou ajustements au changement suscité de l'extérieur sont eux-même aussi déterminés par des facteurs externes, tandis qu'ils sont laissés, selon Nisbet, à l'initiative des sociétés dominées [AZARYA : 233]. Nous donnons raison à R. A. Nisbet. Selon nous, c'est parce que Azarya n'a pas bien reconnu la force déterminante du colonialisme qu'il est tombé dans le simple déterminisme de l'influence externe. Pour lui, le rapport instauré entre les gouvernements coloniaux et les Etats Foulbé était une "coexistence [AZARYA : 227]:" mais, en fait c'était un rapport de domination-subordination par excellence ; c'était un rapport hiérarchisé. La raison la plus profonde de cette méconnaissance est due au manque de distinction des deux notions analytiques de la force : pouvoir/autorité. Ensuite, ce manque a empêché Azarya de comprendre comment se sont articulés les Foulbé en tant que groupe ethnique et les Etats Foulbé entre eux. Pour lui, ces deux ont été presque identiques entre eux. Finalement, son analyse présuppose que les gouvernements coloniaux, les Etats Foulbé et les Foulbé manipulaient la même force sous l'Indirect Rule. Donc, il a pensé que les Foulbé étaient bénéficiaires du "pouvoir" confié aux Etats Foulbé par les gouvernements coloniaux. Ensuite, l'avancement de la foulbé-isation et l'augmentation de la force des Foulbé ont été attribués au pouvoir auquel les Foulbé pouvaient avoir accès sous l'Indirect Rule. La notion du "pouvoir" utilisée par Azarya est le remplacement de la notion weberienne de "parti". Azarya n'a pas reconnu que le "parti" au sens strict ne pouvait pas exister sous la domination coloniale. Azarya s'est également appuyé sur les notions de Schils : périphérie et centre. Il dit que les Foulbé pouvaient avoir accès au "centre" du colonialisme. En réalité, ce ne sont pas les Foulbé, mais les Lamibé et leurs *maccube*-fonctionnaires qui avaient accès au "centre", les premiers étant responsables de l'exécution des administrations coloniales et les seconds étant les exécuteurs effectifs des administrations coloniales. Par conséquent, si, sous l'Indirect Rule, les Foulbé ont pu augmenter leur force d'influence, il faut en chercher

Tableau 20. Rapport : politiques coloniales/groupes différents

politiques coloniales dont l'exécution était confiée aux Lamidats	populations soumises		populations insoumises
	Foulbé	peuples de la classe <i>maccube</i>	
rôle militaire			+
perception de l'Impôt	+	○	○
recrutement de la main- d'œuvre		+	○
promotion de l'industrie			
agriculture		+	○
élevage	+		
sédentarisation	+	+	+

+ : groupe principalement affecté par la politique intéressée

○ : groupe affecté par la politique intéressée

la raison fondamentale ailleurs. c'est-à-dire dans les propriétés internes des sociétés Foulbé.

Notre analyse des politiques coloniales pratiquées par les Lamidats a montré que l'exécution de chaque politique affectait différemment les populations selon leurs relations différentes avec les Lamibé et leurs activités professionnelles (Tableau 20). Ces deux notions sont en effet co-relatives entre elles. A part les groupes commerçants, les populations du Nord-Cameroun se répartissent en deux groupes professionnels: cultivateurs et éleveurs. Les fondateurs Foulbé des Lamidats furent fondamentalement éleveurs. Les Foulbé citadins abandonnèrent l'élevage, mais restèrent pour la plupart propriétaires de bétail; certains ont pu augmenter leurs têtes de bétail en employant plusieurs bergers ou confiant leurs troupeaux à plusieurs bergers. Le gros bétail des Foulbé avait une énorme valeur commerciale par rapport aux produits agricoles des cultivateurs. Le bétail des Foulbé faisait l'objet de l'exploitation coloniale: un Impôt lourd était imposé aux Foulbé et à leurs animaux; pour empêcher le non-paiement de l'Impôt, leur déplacement libre fut interdit; le service vétérinaire avait un autre but que son propre but; recensement des têtes des animaux imposables. Par contre, les cultivateurs du Nord-Cameroun n'avaient pas de ressources monétaires suffisantes pour payer l'Impôt. Leur contribution financière aux administrations coloniales se faisait d'abord par leur engagement comme main-d'œuvre aux diverses prestations gouvernementales. L'introduction des cultures commerciales eut aussi pour but d'exploiter la main-d'œuvre des *maccube*-cultivateurs: la production commerciale de l'agriculture resta pourtant à un niveau très faible dans le Nord-Cameroun et ne connut pas, en raison de son isolement géographique difficile à surmonter, un essor comme au Sénégal et au Nord-Nigéria.

L'exécution de ces politiques entraînait toujours quelques contraintes plus ou moins directes sur les populations. Mais le sens ou la manière de contrainte sur les Foulbé et les autres populations était différente dans les deux cas. D'abord, les contraintes sur les premiers étaient *défensives*, mais celles sur les secondes étaient

actives. Les contraintes sur les Foulbé avaient pour but principalement de leur faire payer les Impôts, surtout celui de pacage; une fois ceux-ci payés, les Foulbé ne subissaient pas la contrainte directe. Par contre, les contraintes sur les autres peuples cultivateurs étaient de les faire travailler soit aux champs soit aux chantiers soit comme porteurs. Ces contraintes étaient durables; elles affectaient plus directement et plus physiquement les personnes que les premières. Enfin, les contraintes sur les Foulbé affectaient leur bétail plutôt que leurs personnes.

Une autre différence est celle-ci: les contraintes sur les peuples cultivateurs font apparaître dans un certain sens que ceux qui les contraignaient étaient leurs bienfaiteurs, parce que leur travail forcé leur apportaient quelque revenu, soit en espèce soit en nature (par exemple, boubou), revenu que, malgré sa faiblesse, ils ne connaissaient pas autrefois. André Gide a été embarrassé par le sentiment de remerciement que ses porteurs lui adressèrent pour les pauvres rémunérations. Il écrit: "M'appeler 'Gouverneur' ne leur suffit même plus. Ils crient 'Merci, Gouvernement, Merci'. Pauvres gens! il n'y a vraiment pas de quoi le remercier, le gouvernement [GIDE: 118]". Sous l'Indirect Rule, ce remerciement aurait été aussi adressé aux Lamibé. Le vrai problème de la dépendance personnelle ne consiste pas dans l'exaction des personnes dominées par les personnes dominantes, mais dans la bienfaisance pratiquée par ces dernières aux premières. Dans la situation coloniale, les sociétés coloniales monopolisaient le rôle de bienfaiteur surtout dans le domaine économique: ceci justifiait la domination coloniale. Sous l'Indirect Rule, ce sont les chefs traditionnels chargés de l'exécution des administrations coloniales qui monopolisaient ce rôle. J. I. Guyer a bien analysé l'accroissement et le déclin des chefs coutumiers du Centre-Cameroun de l'Entre-deux-guerres: ceux-ci ont pu tirer une énorme prospérité du monopole politiquement donné par le gouvernement colonial sur le recrutement de la main-d'œuvre pour la construction du chemin de fer Edéa-Yaoundé et du ravitaillement en nourritures aux chantiers et à Yaoundé; mais ils ont décliné, lorsque des entrepreneurs privés sont arrivés entrant en concurrence avec les premiers et ont commencé à payer plus cher les travailleurs [GUYER: 1978]. Cependant, dans le Nord-Cameroun, surtout dans le Lamidat de Rey-Bouba, l'isolement géographique et la population très clairsemée empêchaient l'arrivée des entreprises privées dans le domaine agricole de la production commerciale sauf certaines régions telles que celle des Dourous située le long de la route Ngaoundéré-Garoua: la réalité nécessitait la force autoritaire des Lamibé pour promouvoir l'agriculture commerciale. Ainsi, les *maccube*-cultivateurs sous la domination des Lamibé sont devenus bénéficiaires de cette politique (ils étaient considérés comme capables de payer l'Impôt aussi lourd que leurs maîtres, dont le taux était trois ou quatre fois, parfois dix fois plus élevé que les simples Kirdis), mais toujours en subissant une domination accrue et en agrandissant leur dépendance. Mais les Foulbé restaient hors de ce cercle vicieux: pour eux, la source de leurs contraintes, qu'elles soient Lamibé ou administrateurs n'était jamais bienfaitrice, parce que leur revenu ne dépendait pas des administrations coloniales; leur adaptation à l'économie nouvelle dépendait fondamentalement de l'exploitation

commerciale de leurs propres biens, troupeaux de gros bétail²⁾. Ce processus n'aurait pas été sans bouleversement de leur vie traditionnelle, car, pour les Foulbé éleveurs, le bétail constituait le moyen de production par excellence et une base des liens sociaux, non pas de marchandise³⁾. Ceci pourra donner lieu à une analyse intéressante. Mais pour l'instant, nous nous contenterons de constater que les Foulbé restaient hors de la dépendance des administrations coloniales et par conséquent, des autorités des Lamibé au niveau le plus fondamental de l'infrastructure économique à cause de leurs propres biens, troupeaux de bétail.

Notre analyse de la dynamique politique des Lamidats du Nord-Cameroun, plus particulièrement, celui de Rey-Bouba, a mis en question trois facteurs d'échelles différentes: relation externe à une échelle mondiale (administration indirecte), productivité commerciale différente entre l'élevage et l'agriculture dans la zone de savane et situation particulièrement nord-camerounaise. La dynamique politique des Lamidats du Nord-Cameroun a été déterminée par ces facteurs d'échelles différentes. Notre analyse ici faite pourra être soumise à une vérification ailleurs, dans la mesure où sera bien délimitée l'échelle concernée.

Remerciements

Nous avons été constamment aidé dans notre travail par les services administratifs et personnes camerounaises. Nos remerciements iront particulièrement aux Archives Nationales de Yaoundé, MM. le Lamido de Rey-Bouba Abdoullay et le Sous-préfet de Tcholliré Bladi Abba. Nous remercions aussi M. Eldridge Mohammadou et M. le professeur et Mme Shun'ya Hino qui ont facilité notre travail et nous ont toujours donné des conseils utiles sur le terrain et M. Paul Kazuhisa Eguchi qui, quant à lui, nous a informé de l'existence du Lamidat de Rey-Bouba et a vérifié les détails de nos manuscrits.

Juste le jour où nous avons achevé d'écrire cet article, nous avons appris la mort de M. Alhaji Hamadjoda, le conseiller le plus important du Lamido de Rey-Bouba. Il est né en 1899 à Tcholliré. Il fut éduqué en allemand, puis en français. Interprète et guide, il accompagnait presque toutes les tournées administratives. C'est aussi lui qui lisait les lettres de l'administrateur et rédigeait la plupart des lettres du lamido pour les administrateurs. Il participait à presque tous les documents que nous avons consultés ici. Il a aussi raconté l'histoire de Rey-Bouba, transcrite et publiée par M. Eldridge Mohammadou. Il a suffisamment accompli tous les devoirs que l'époque lui a imposés. Nous voudrions offrir notre humble article en souvenir de ce sage africain.

le 8 janvier 1982 à Paris

BIBLIOGRAPHIE

1) ARCHIVES aux Archives Nationales de Yaoundé

(1) Archives relatives à la pacification des Kirdis.

le 16, juillet 1920: proposition du Capitaine Pitium.

le 18, juillet 1920: avis du Chef de Bataillon de la Région Nord Cameroun.

2) S. Wada décrit le même processus chez les Iraqw, éleveurs-cultivateurs de l'Afrique de l'Est [WADA]

3) cf. [DUPIRE, BONTE].

- le 20, juillet 1920: rapport du Capitaine Chavegrou, Ex-chef de la Circonscription de Maroua, visant la réorganisation administrative de la Circonscription de Maroua.
- le 28, décembre 1922: rapport du Capitaine Monteil, Chef de la Circonscription de Garoua, sur le régime de la propriété indigène.
- le 24, novembre 1923: lettre du Lieutenant-Colonel Murat, Commandant militaire du Cameroun à Monsieur le Commissaire de la République.
- le (?), octobre 1925: rapport du Chef de Bataillon Langlois, Commandant de la Région Nord; résumé de la situation politique dans la Région Nord-Cameroun à la fin de l'année 1925.

(2) Correspondances avec les Lamidos (vt 17/208/A)

de 1930 à 1934: lettres échangées entre les Chefs de la Circonscription de Garoua et les Lamibé sous leur domination.

134 lettres au total

—105 lettres adressées par le Chef de la Circo. aux Lamibé, dont 79 lettres concernent le Lamido de Rey-Bouba.

—29 lettres adressées par les Lamibé au Chef de la Circo., dont 16 lettres ont été écrites par le Lamido de Rey-Bouba.

Dans ces lettres se sont trouvées deux lettres hétérogènes

—une lettre de l'administrateur du 16, juin 1937 à destination du Lamido de Rey-Bouba.

—une lettre du Chef de la Circo. de Garoua du 21 avr. 1931 à destination du Chef de la Circo. de Bongor du Tchad.

(3) Rapports de tournées dans le Lamidat de Rey-Bouba.

Rapport de tournée du 15 juillet 1936.

Rapport de tournée du 24 novembre: tournée de 23 jours effectuée du 17 octobre au 8 novembre 1938 par Baudelaire

Rapport de tournée du 14 janvier 1939: tournée de 38 jours effectuée du 24 novembre au 31 décembre 1938 par Baudelaire

Rapports de tournée du 27 avril 1939: tournée de 39 jours effectuée du 8 février au 18 mars 1939 par Baudelaire; y compris deux rapports sur l'affaire de Mbéré, l'un du Chef de la Région de la Bénoué du 27 mars adresse au Commissaire de la République et l'autre par Baudelaire daté le 25 mars et adressé au Chef de la Région de la Bénoué.

Rapports de tournée du 15 juin 1939: tournée de 8 jours effectuée du 20 au 27 mai 1939 par Baudelaire; tournée de 21 jours effectuée du 28 avril au 18 mai 1939 par Baudelaire.

2) DOCUMENTS PUBLIES

ABUBAKAR, Sa'ad

1977 *The Lāmībe of Fombina, A Political History of Adamawa 1809-1901*, Zaria, Ahmadu Bello Univ. Press et, London, Oxford Univ. Press.

- ANNUAIRE STATISTIQUE DU CAMEROUN 1938-45 Tome 1.
1945 Paris, Ministère de la France d'outre-mer.
- APTER, D. E.
1965 *The Politics of Modernization*, Chicago, The Univ. of Chicago Press.
- ATLAS DU CAMEROUN.
1976 Yaoundé, I.R.CAM.
- AZARYA, V.
1978 *Aristocrates Facing Change; The Fulbe in Guinea, Nigeria and Cameroun*, Chicago Univ. Press.
- BAIER, St.
1980 *An Economic History of Central Niger*, Oxford Univ. Press.
- BALANDIER, G.
1967 *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F.
1969 (ed.): Les relations de dépendance personnelle en Afrique noire, *Cahiers d'études africaines*, vol. IX, no. 35, Paris.
1971a Sociologie actuelle de l'Afrique noire (3^e édition, 1^{er} édition: 1955), Paris, P.U.F.
1971b *Sens et puissance*, Paris, P.U.F.
- BOULET, J.
1972 *Les pays de la Bénoué*, Yaoundé, O.R.S.T.O.M.
- BRIESEN, Von.
1980 Un royaume Mboum et Foulbé, *Peuples et Etats du Fombina et de l'Adamawa*, pp. 127-157 (traduit et édit. par MOHAMMADOU, E.), Garoua, O.NA.RE.S.T.
- BRUNEAU, L.
1924 *Du Cameroun au Caire par le désert de Libye*, Paris, Flammarion.
- BRUTSCH, J.-R.
1955 Les traités camerounaises, *Etudes Camerounaises*, no. 47-48, Yaoundé, I.F.A.N.
- BONTE, P.
1975 Pasteurs et nomades. L'exemple de la Mauritanie. in COPANS, J. (ed.): *Sécheresse et famines du Sahel*, II. pp. 62-86, Paris, F. Maspero.
- BURNHAM, Ph.
1975 Regroupement and Mobile Societies, two Cameroon cases, *Journal of African History*, XIX, 4, pp. 577-594.
- CABOT, J.
1965 *Le Bassin du Moyen Logone*, Paris, O.R.S.T.O.M.
- CAILLE, R.
1979 *Voyage à Tombouctou*, Tome I, Paris, F. Maspero.
- CHAZELAS, V.
1931 *Territoires Africains sous Mandat de la France, Cameroun et Togo*, Paris, Société d'Éditions.
- CHILVER, E. M.
1962 Nineteenth Century Trade in the Bamenda Grassfields, Southern Cameroun, in *Afrika und Übersee*, 45, 4, pp. 233-258.
- CORNEVIN, R.
1969 The German in Africa before 1918, in *Colonialism in Africa 1870-1860*, (ed.) GANN, L. H. and DUGNAN, P., Vol. I, pp. 383-419, Cambridge.
1974 *Histoire de l'Afrique*, Tome III, Paris, Payot.

DARNAUT, P.

- 1951 Port de Garoua, *CAMEROUN TOGO* edité par E. Guernier, p. 314, Editions de l'union française, Paris.

DIOP, M.

- 1971 *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'ouest, I. le Mali*, Paris, F. Maspero.

DOMINIK, H.

- 1915 *Vom Atlantik zum Tschadsee*, Berlin.

DUPIRE, M.

- 1972 *Les facteurs humains de l'économie pastorale*, Niamey.

EYONGETAH, J. et BRAIN, R.

- 1974 *A History of the Cameroon*, London, Longman.

FERRANDI, J.

- 1921 *Conquête du Cameroun-Nord, 1914-1915*, Paris, Editions militaires.

FORTES, M. and EVANS-PRITCHARD, E. E.

- 1970 *African Political Systems*, London, I.A.I.

FRECHOU, H.

- 1966 *L'élevage et le commerce du bétail dans le Nord du Cameroun*, Paris, O.R.S.T.-O.M.

FRELICH, J.-Cl.

- 1954a Ngaoundéré, la vie économique d'une cité peule, *Etudes Camerounaises* no. 43-44, pp. 3-65.

- 1954b Le Commandement et l'Organisation sociale chez les Foulbé de l'Adamawa, in *Etudes Camerounaises*, no. 45-46, pp. 5-91.

- 1968 *Les montagnards paléonigritiques*, Paris, O.R.S.T.O.M.

GANN, L. H.

- 1974 Economic development in Germany's African Empire 1884-1914, DUIGNAN, P. and GANN, L. H. (eds.), *Colonialism in Africa*, Vol. 4, pp. 213-255.

GENTIL, P.

- 1971 *La conquête du Tchad 1984-1916*, 2 vol., Paris, Château de Vincennes.

GIDE, A.

- 1928 *Le retour du Tchad*, Paris, Gallimard.

GUERNIER, E. (ed.)

- 1951 *CAMEROUN TOGO*, Editions de l'union française, Paris.

GUILLARD, J.

- 1965 *Golonpoui, Nord-Cameroun*, Paris, Mouton.

GUYER, J. I.

- 1978 The Food Economy and French Colonial Rule in Central Cameroun, *Journal of African History*, xix, 4, pp. 577-597.

- 1979 Head Tax, Social Structure and Rural Income in Cameroun, *Cahiers d'études africaines*, xx-3, pp. 305-329.

端 信行 (HATA, N.)

- 1981 『サバンナの農民』 (Cultivateurs de savane), Tokyo, 中央公論社.

日野 舜也 (HINO, S.)

- 1974 「北カメルーン, Mboum 族村落の社会組織」, 『東京外国語大学, アジア・アフリカ文化研究』 Social Organization of the Mboum village in North Cameroun, *Journal of Asian and African Studies*, Vol. 7, pp. 1-51. Tokyo, Institute for the Study of Languages and Cultures of Asia and Africa (ILCAA), Tokyo University of Foreign Studies.

- 1975 「アフリカ部族社会の比較調査」『学術月報』 vol. 28, No. 7, pp. 476-484, Tokyo, ILCAA.
- JOHNSON, M.
1978 By Ship or by Camel: the struggle for the Cameroon Ivory Trade in the Nineteenth Century, *Journal of African History*, XIX, 4, pp. 539-549.
- JOHNSTON, H. A. S.
1967 *The Fulani Empire of Sokoto*, London, Oxford Univ. Press.
- JOURNAUX OFFICIELS CAMEROUN FRANÇAIS.
Douala 1916-1944.
- 川田 順造 (KAWADA, J.)
1977 「生産手段と破壊手段」 (Moyen de production et moyen de destruction), 『民族学研究』 (*Minzokugaku Kenkyu*), vol. 42, 1, pp. 80-88, Tokyo.
- LABOURET, H.
1937 *Le Cameroun*, Paris, Centre d'Etude de politique étrangère.
- LACROIX, P.-F.
1952/53 Matériaux pour servir à l'histoire des Peul de l'Adamawa, *Etudes camerounaises*, no. 37-38, 39-40, Yaoundé, I.F.A.N.
1965 *Poésie peule de l'Adamawa*, Tome I, Paris, Armand Colin.
- LAST, D. M.
1967 *The Sokoto Caliphate*, New York, Humanities Press.
- LEMBEZAT, B.
1951 'Les populations du Nord-Cameroun', *CAMEROUN TOGO* édité par E. Guernier, pp. 70-84, Edition de l'union française, Paris.
1954 *Le Cameroun*, Paris, Maritimes et Colonies.
1961 *Les populations païennes du Nord-Cameroun et de l'Adamawa*, Paris, P.U.F.
- LOMBARD, J.
1967 *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- MARTIN, C.
1916 *Togo et Cameroun*, Paris, Comité de l'Afrique française.
- MARTIN, J.-Y.
1970 *Les Matakam du Cameroun, essai sur la dynamique d'une société pré-industrielle*, Paris, O.R.S.T.O.M.
- MIZON, L.
1895 *Explorations en Afrique centrale 1890-1893*, Paris, Société de Géographie.
1896 Les Royaumes Foulbé du Soudan central, *Bulletin de la Société de Géographie*, pp. 346-368.
- MOHAMMADOU, E.
1976 *L'Histoire des Peuls Férôbé du Diammaré*, Maroua et Pétété, Tokyo, ILCAA.
1977 *Histoire de Garoua, Cité Peule du XIX^e siècle*, Garoua, O. NA. RE. S. T.
1978 *Les Royaumes Foulbé du Plateau de l'Adamaoua au XIX^e siècle*, Tokyo, ILCAA.
1979 *Ray ou Rey-Bouba*, Garoua et Paris, Edition du C.N.R.S.
1980 (ed. et traduit.) *Peuples et Etats du Foubina et de l'Adamawa*, Garoua, O. NA. RE. S. T.
- MOLLIEN, Th.
1967 *L'Afrique occidentale en 1818*, Paris, Calman-Lévy.

MORGEN, von C.

1972 *A travers le Cameroun du sud au nord*, 2 vol., traduit et commenté par LAURTHE TOLRA, Ph., Yaoundé.

MVENG, R. P. E.

1963 *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence africaine.

NEWBURY, C.

1978 Trade and Technology in West Africa; the Case of the Niger Company 1900-1920, *Journal of African History*, XIX, 4, pp. 551-575.

NISBET, R. A.

1970 *The Social Bond: An Introduction to the Study of Sociology*, New York, Knopf.

PERSON, Y.

1968/70 *Samori, une révolution dyula*, 2 tomes, Dakar, IFAN.

PONTIE, G., BOUTRAIS, J. et autres

1972 *Le Nord du Cameroun, Bilan de dix ans de recherche*, Tome. 1 Yaoundé, O.N.A.-RE.S.T.

POQUIN, J.-J.

1957 *Les relations économiques extérieures des pays d'Afrique noire de l'Union française 1928-1955*, Paris, Armand Colin.

ROQUE, Loris

1951 Structure générale du réseau et programme actuel, in *CAMEROUN TOGO* édité par E. Guernier, pp. 292-298, Editions de l'union française, Paris.

ROUPSARD, M.

1980 Le désenclavement du Bassin tchadien: la mise en valeur de la voie camerounaise, in *Revue de Géographie du Cameroun*, vol. I., no. 2, pp. 161-180, Yaoundé.

SMALDONE, J.-P.

1977 *Warfare in the Sokoto Caliphate*, Cambridge Univ. Press.

SMITH, M. G.

1960 *Government in Zazzau 1800-1950*, London, I.A.I.

STRUMPELL, K.

1980 Les peuples du Foubina et Les Etats Foulbé du XIX^e siècle, in [MOHAMMADOU: 12-126].

STUMPF, R.

1979 *La politique linguistique au Cameroun de 1884 à 1960*, Frankfort-am-Mein, Las Vegas, Peter Lang.

TURNBULL, C.

1976 *The Wayward Servants*, London, Egge & Spothiswood.

和田正平 (WADA, S.)

1978 「東アフリカにおける部族農業の特質」(L'agriculture tribale en Afrique de l'Est) 『探検 地理 民族誌』(加藤・中尾・梅棹編) pp. 409-427, Tokyo, 中央公論社.

WEBER, M.

1959 *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon.

1971 *Economie et Société*, tome 1, Paris, Plon.

